

FR. FUNCK-BRENTANO  
MEMBRE DE L'INSTITUT

# MANDRIN

CAPITAINE DES CONTREBANDIERS



*Mandrin à cheval. (Bibl. Nat. Est. Ph. Hachette).*

.. DE L'HISTOIRE ..

HACHETTE

= M.D. - 151019 49 =

**MANDRIN**  
CAPITAINE DES CONTREBANDIERS

DE L'HISTOIRE...



PARUS OU A PARAÎTRE

Ouvrages parus\*



LE RÉVEIL CAPÉTIEN\*

Par J. Calmette  
*Membre de l'Institut*

LE ROI SANS DIADÈME\*

Prodigieuse aventure des Croisés  
Par Serge Laurac

LE GRAND RÈGNE

DE LOUIS XI\*

Par J. Calmette  
*Membre de l'Institut*

LES DERNIÈRES ÉTAPES  
DU MOYEN ÂGE FRANÇAIS\*

Par J. Calmette  
*Membre de l'Institut*

CHUTE ET RELÈVEMENT

DE LA FRANCE\*

Par J. Calmette  
*Membre de l'Institut*

LA COUR DES VALOIS\*

Par Robert Burnand

CE QU'ÉTAIT UN ROI

DE FRANCE\*

Par F. Funck-Brentano  
*Membre de l'Institut*

LA COUR DE LOUIS XIV\*

Par Jules Mazé

LE DRAME DES POISONS\*

Par F. Funck-Brentano  
*Membre de l'Institut*

LE CARDINAL DE FLEURY\*

Par le Comte Maxime de Sars

LA COUR DE LOUIS XV\*

Par Jules Mazé

MANDRIN\*

Par F. Funck-Brentano  
*Membre de l'Institut*

L'AFFAIRE DU COLLIER\*

Par F. Funck-Brentano  
*Membre de l'Institut*

LE NOIR,

LIEUTENANT DE POLICE\*

Par le Comte Maxime de Sars

LA VIE PROVINCIALE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par Pierre Gaxotte

LÉGENDES ET ARCHIVES

DE LA BASTILLE\*

Par F. Funck-Brentano  
*Membre de l'Institut*

LES COULISSES DE LA

CONVENTION\*

Par Georges Izard

BERNADOTTE\*

Par Pierre de Pressac

LOUIS - NAPOLÉON

BONAPARTE\*

Par Odette Merat-Guitard

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

ET SES FEMMES\*

Par Th. René Lafarge

LE SIÈGE DE PARIS\*

Par Georges Duveau

LE MAROC HÉROÏQUE\*

Par le Médecin Capitaine Jean Vial

LA SYRIE HÉROÏQUE

Par le Capitaine J. Carton



T13820

FR. FUNCK-BRENTANO

MEMBRE DE L'INSTITUT

**MANDRIN**  
CAPITAINE DES CONTREBANDIERS



.. DE L'HISTOIRE ..

HACHETTE

# LOUIS MANDRIN

CAPITAINE GÉNÉRAL DES CONTREBANDIERS

---

---

I

## LES FERMES GÉNÉRALES

LE gouvernement de l'ancien régime afferma à une compagnie financière la levée des contributions indirectes : c'est ce qu'on nommait les Fermes générales, la concession en étant faite « généralement » pour tout le royaume.

Les bénéfices que les fermiers généraux prélevaient sur la levée des impôts confondent l'imagination.

Après avoir passé en revue les grandes fortunes acquises par les fermiers généraux, Sénac de Meilhan ajoute : « Les auteurs, qui ont le plus déclamé contre les profits de la Ferme, n'ont peut-être pas imaginé qu'ils puissent s'élever à la somme immense que présente ce tableau. »

Ces fortunes ne se faisaient pas de rien. Joseph Prudhomme aurait dit qu'« elles étaient faites

DOUZIÈME MILLE

Tous droits de traduction, de reproduction  
et d'adaptation réservés pour tous pays.  
Copyright by Librairie Hachette, 1936.

de la sueur du peuple ». Au reste les financiers affirmaient que « le paysan devait être accablé d'impôts pour être soumis, et qu'il fallait appauvrir la noblesse pour la rendre docile ».

Nos financiers gardaient cette morgue des parvenus dont il est si difficile de se dégrasser. « Les fermiers généraux, écrit le marquis d'Argenson, ont tous la tête bien haute. Ils ne rendent plus de visites, à l'exemple de M. le chancelier et des ministres. » L'envie se semait autour d'eux.

D'ailleurs, comment les fermiers généraux pouvaient-ils devenir aussi riches? Et l'on allait à l'explication la plus simple.

Pendant le séjour de M. d'Alembert à Ferney; où était M. Huber, on proposa de faire, chacun à son tour, un conte de voleur. M. Huber fit le sien, qu'on trouva fort gai; M. d'Alembert en fit un autre qui ne l'était pas moins. Quand le tour de M. de Voltaire fut venu :

« Messieurs, leur dit-il, il y avait une fois un fermier général.... Ma foi, j'ai oublié le reste! »

\* \* \*

A l'époque où se place ce récit, les fermiers généraux ne régissaient directement que les « entrées » de Paris, les traites, les gabelles et le tabac. Ils avaient, dans les diverses provinces, sous-affermé les aides et les droits domaniaux à des financiers de moindre envergure et que l'on nommait les « sous-fermiers ». Ces derniers étaient plus précisément les « maltôtiers ».

L'opulence des sous-fermiers, bien que moindre que celle des fermiers généraux, heurtait davantage encore le peuple, parce qu'elle était répandue en province et se trouvait plus près de lui. Pour 40 fermiers généraux, il y avait 200 à 250 sous-fermiers.

Puis l'armée nombreuse des buralistes, des commis et des employés.

Le chevalier de Goudar résumait l'opinion générale :

« Parce que 40 personnes ont les Fermes de l'État, 400 000 ménagers ne peuvent pas subsister; parce que 300 maltôtiers regorgent des choses superflues, trois millions de sujets manquent des choses nécessaires. Toutes les richesses de l'État vont se perdre dans leurs coffres. On compte les Fermiers par le nombre de leurs millions. Il n'y a que ces gens-là qui soient opulents; ils ont chez eux le bien de tout le royaume. »

Non seulement les produits du sol, le vin, le sel, le tabac, la fabrication et le transport des marchandises, les ventes et les transactions, étaient frappés de droits onéreux; mais ceux-ci étaient levés arbitrairement à la fantaisie des commis et des employés de la Ferme, sans qu'aucun contrôle ou vérification fût possible.

« Le code de la Ferme générale, dit Malesherbes, est immense et n'est recueilli nulle part. C'est une science occulte. Il faut que le particulier s'en rapporte au commis même, son adversaire et son persécuteur. »

Adversaire et persécuteur! Malesherbes a mis le doigt sur la plaie.

Aussi, que de procès devant une infinie variété et un nombre infini de juridictions : tribunaux d'élection, de greniers à sel, juges des traites, juges de la marque des fers, tribunaux des intendances, des subdélégations, bureaux du Conseil...

Et les fermiers généraux avaient obtenu, pour juger les affaires où ils étaient mêlés, des juridictions spéciales, à leur dévotion. Ils prétextaient que les tribunaux réguliers témoignaient de trop de partialité en faveur des contribuables.

Aussi nos financiers et leurs « suppôts », — c'est l'expression consacrée — sont-ils devenus pour le peuple des tyrans redoutés. A la moindre observation, les employés des Fermes menacent le malheureux contribuable d'un procès-verbal de rébellion; lequel procès-verbal est d'autant plus à craindre que les employés y mettront ce qu'ils voudront et que, devant les tribunaux, leur seule déposition fera la preuve aux yeux des magistrats.

Quant aux délits commis vis-à-vis de la Ferme, comment sont-ils punis? « Pour arrêter la fraude, écrit Montesquieu, les traitants ont des moyens de vexation extraordinaires. » Selon Necker, les lois pénales que la Ferme a obtenues sont « ineptes et barbares ».

Conséquences fatales du système; entendez Adam Smith : « Là où le revenu est en ferme, là sont les lois les plus sanguinaires. »

On conserve par centaines des documents semblables à cette lettre qui est aux Archives du ministère de la Guerre, où l'on voit de joyeux fermiers généraux, tels que Bouret d'Érigny et Dupin, déclarer que le dragon du roi, Claude-Joseph Maire, condamné aux galères pour contrebande, ne mérite aucune grâce, malgré la requête pressante que les officiers, ses chefs, ont introduite en sa faveur.

L'intendant de Flandre écrivait en 1740 : « La quantité des pauvres dépasse celle des gens qui peuvent vivre sans mendier... et les recouvrements se font avec une rigueur sans exemple; on enlève les habits des pauvres, leurs derniers boisseaux de froment, les loquets des portes.... »

De toutes les contributions qui pesaient sur le peuple, la plus impopulaire était celle qui frappait le sel, nous voulons dire la gabelle, l'odieuse gabelle. Dans les provinces les plus imposées, non seulement le sel, objet de première nécessité, était onéré de droits qui en augmentaient jusqu'à vingt-quatre et à trente fois le prix réel, mais chacun était obligé d'acheter annuellement une quantité déterminée de sel, pour lui et pour chacun des membres de sa famille.

En 1787, le comte de Provence disait devant les Notables :

« Les effets de cet impôt sont si effrayants qu'il n'est pas de bon citoyen qui ne voulût contribuer, fût-ce d'une partie de son sang, à l'abolition d'un pareil régime. »

## LES CONTREBANDIERS

Au détriment et par haine de la Ferme, se développa la contrebande. Elle introduisait en France les étoffes, les mousselines, les toiles de coton, les draps étrangers, les soies pures ou mêlées d'or et d'argent qui venaient de Chine, les tissus des Indes alors très recherchés, les toiles de Mulhouse, ce que l'on nommait les toiles peintes; ainsi que la cochenille et les écorces d'arbres à l'usage des teinturiers : objets dont les fermiers généraux tiraient grand profit. Par la frontière suisse pénétraient les montres et la bijouterie de Genève.

Ces divers articles formaient ce qu'on appelait la « contrebande fine ».

Puis la contrebande ordinaire qui portait surtout sur le tabac.

Il s'était formé sur les frontières, particulièrement en Dauphiné et en Savoie, une véritable population de contrebandiers, au sein de laquelle cette profession se transmettait héréditairement. Les enfants y étaient préparés dès l'âge le plus tendre, sous les yeux de leurs parents.

Sur les confins du Dauphiné et de la Savoie, se groupaient des villages où la contrebande était devenue l'industrie locale. Les principaux centres en étaient la Côte-Saint-André, gros bourg voisin de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où naquit Mandrin, Saint-Genix d'Aoste, les Écheltes, le Pont-de-Beauvoisin. La Novalaise était toute bondée de « fraudeurs ».

Le peuple était bienveillant aux contrebandiers et faisait leur force. « La fortune des fermiers généraux, note le chevalier de Goudar, choque généralement tout le monde. » Les « cabaretiers, fermiers et autres gens de campagne », donnaient retraite aux margandiers; ils abritaient et cachaient leurs marchandises; ils leur fournissaient les vivres nécessaires. Pour leur servir de guides « les valets de campagne obtiennent de leurs maîtres permission de s'absenter ». Dans les villages, les curés témoignaient aux hardis compagnons une sympathie particulière, une sympathie chaleureuse et active. C'est un des traits marquants de ce récit. Le contrôleur général ne cesse de s'en plaindre aux intendants. « Les curés usent de faux tabac (tabac de contrebande). Leurs maisons servent d'entrepôt et d'asile aux fraudeurs (contrebandiers), dont ils cachent les marchandises jusque dans leurs églises. » Les gentilshommes toléraient les dépôts de contrebande dans leurs châteaux.

Le gouvernement publiait des ordonnances pour enjoindre aux habitants des villes et des villages « de sonner le tocsin » à l'approche des

margandiers et de « leur courre sus comme à des ennemis ». Voilà des ordonnances qui étaient bien reçues! « Tous ces contrebandiers sont protégés dans le pays, où ils versent des sommes considérables », lisons-nous dans une lettre émanant de l'Intendance du Dauphiné (7 décembre 1724).

En devenant permanente sur la frontière du Sud-Est, la contrebande en était arrivée à se donner une organisation ferme et précise, qui avait de singuliers rapports avec celle des célèbres fibustiers du Nouveau Monde, les grands fibustiers français qui remplirent le XVII<sup>e</sup> siècle de leurs exploits tumultueux.

Comme les fibustiers, les contrebandiers étaient à la fois très indépendants les uns des autres et très unis. Comme eux encore, ils se divisaient en trois classes : 1<sup>o</sup> les chefs; 2<sup>o</sup> les valets ou domestiques (que les fibustiers nommaient *les engagés*); 3<sup>o</sup> les journaliers. On donnait ce dernier nom à des domestiques engagés pour un temps déterminé, généralement très court.

Le capitaine, qui commandait une compagnie de margandiers, commençait par envoyer en avant des espions, puis de petits détachements chargés d'assurer sa marche; ensuite il pénétrait avec ses hommes en France par les gorges des montagnes. Les rivières ne leur étaient pas un obstacle. « Ils forcent les pontonniers, le pistolet sous la gorge, ou, lorsqu'ils craignent que les bacs soient gardés, ils ont de petits

bateaux affidés et cachés dans les îles, qui leur font faire le trajet. Il y a de ces bateaux percés, qu'ils coulent à fond après s'en être servi et qu'ils bouchent avec du liège lorsqu'ils en veulent faire usage. »

Arrivés en France, les contrebandiers s'efforçaient de se procurer des costumes d'employés de la Ferme ou de soldats appartenant aux armées régulières, grâce auxquels, la nuit surtout — et c'était principalement de nuit qu'ils allaient en bandes, — ils parvenaient à dérouter toute poursuite. Ils les obtenaient de soldats déserteurs ou les achetaient chez les fripiers.

Dans les localités amies, les contrebandiers passaient les armes hautes, fifres en tête. Il y rassemblaient leurs affidés, les armaient, et ceux-ci les accompagnaient, en qualité de « journaliers », c'est-à-dire de serviteurs temporaires, jusqu'à la prochaine étape. Ces bandes, armées jusqu'aux dents, variaient comme importance, de vingt-cinq à quatre-vingts ou cent hommes. Dans les pays où ils se savaient poursuivis, ils ne logeaient pas dans les auberges, mais dans des « écarts », ou bien au fond des bois où leurs amis leur apportaient des vivres.

Quand toute leur contrebande était vendue, la campagne était terminée. Alors la troupe se disloquait, les chefs remettaient leurs armes à des valets qui les rapportaient en Suisse ou en Savoie par les chemins détournés, et chacun d'eux regagnait la frontière, comme le plus

paisible des sujets du roi. Avant de se séparer, les contrebandiers étaient convenus d'un point de concentration en terre étrangère pour l'organisation d'une nouvelle expédition. C'est ainsi, conclut Fontanieu, que « le moyen de parvenir à les surprendre, avec les précautions qu'ils prennent, est encore ignoré, et tout ce qu'on a pu faire a été de mettre pour soi le hasard de les rencontrer ».

La rigueur des peines réservées aux contrebandiers dépasse l'imagination; peines appliquées avec une sévérité implacable par des tribunaux spéciaux directement appointés par la Ferme.

Necker trouva au bagne plus de 1 800 forçats pour délit de contrebande. De ce chef, dit-il, plus de trois cents hommes étaient envoyés annuellement aux galères. Montesquieu qualifie ces peines d'« extravagantes ». La contrebande armée entraînait la peine de mort et si, en résistant, le « fraudeur » avait atteint quelque employé des Fermes, il devait être roué vif. Sait-on toute l'horreur du supplice de la roue?

Aussi Malesherbes, en s'adressant au roi, au nom de la Cour des Aides, s'écriait-il avec émotion : « Il n'est pas possible que Votre Majesté ne soit pas instruite de la rigueur des lois pénales prononcées contre la contrebande. Ceux qui s'en rendent coupables ne sont pas habitués à la regarder comme un crime. Ils y ont été élevés dès l'enfance; ils ne connaissent d'autre profession. Et quand ces malheureux sont pris, ils

subissent les châtimens destinés aux plus grands crimes. »

Déjà, pour le peuple, le contrebandier était un ami, le voici qui devient un héros : Louis Mandrin trouverait partout les amitiés les plus chaudes.

## LA JEUNESSE DE MANDRIN

**S**AINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS était, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un bourg du Dauphiné, qui dépendait du bailliage de Saint-Marcellin, généralité de Grenoble.

Petite ville rustique qui se tasse dans le creux de la plaine de Bièvre; au levant, les premiers contreforts de la Grande-Chartreuse.

Les maisons de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, très vieilles et très basses, mêlent leurs toitures de chaume et de tuiles rouges; elles se serrent l'une à l'autre comme pour se garantir du froid de la grande montagne. Et il tombe une douceur paisible et grave de ces hauts sommets que domine le Mont Blanc.

Aussi, les gens sont-ils lents, réfléchis — et pleins de prudence; mais aux jours de marché, Saint-Étienne est gai, surtout quand, au soleil, les toits de tuile rouge reluisent.

C'est là que naquit Louis Mandrin, le 11 février 1725, de François Mandrin, marchand de la ville, et de sa femme, Marguerite Veyron-Churlet, qui appartenait à l'une des meilleures

familles du pays. Louis était leur premier enfant.

La maison des Mandrin s'élevait au centre du bourg, voisine du marché, dont elle n'était séparée que par la largeur de la rue nommée la Grande-Charrière. Vieille gentilhommière qui avait été tour à tour auditoire de châtellenie, maison de ville, résidence bourgeoise et maison de commerce; c'est la « Maison de Mandrin », dont les Stéphanois, naguère encore, faisaient les honneurs, non sans fierté, aux étrangers de passage. Ce qui donnait de l'originalité à la construction, c'était qu'elle était portée tout entière sur des voûtes en arceaux qui faisaient du rez-de-chaussée une manière de grande halle, où l'on accédait par quatre vastes portes en tiers-point, percées sur les quatre côtés. La largeur de ces portes tenait la moitié de chacune des quatre façades.

Ce préau, dénommé « les poêles » (de *pallium*, abri), — le patois gallo-romain du pays l'appelait *lo Peylo*, — était terrain communal, bien que la maison, qui s'élevait au-dessus, fût propriété particulière. Il servait de place publique, une place publique à l'abri des intempéries; aussi, du soir au matin, y voyait-on arrêtées des bonnes gens qui devisaient. Préau où se réunissaient parfois les assemblées de la communauté, sous la présidence du châtelain; où les jeudis, jours de marché sur la place voisine, les paysans venaient ranger leurs légumes en tas, empiler leurs sacs de blé ou d'avoine et déposer leurs grands paniers remplis de volaille bruyante; où les fermières mettaient en ligne leurs bannettes

pleines d'œufs ou de mottes de beurre frais.

François, le père du futur contrebandier, faisait le commerce en gros et en détail. Il était un maquignon actif, fréquentant les foires renommées de la Côte-Saint-André, de Burcin et de Beaucroissant.

En 1740, François Mandrin avait déjà, de sa femme Marguerite Veyron-Churlet, sept enfants, trois garçons et quatre filles, quand se produisit un petit drame de village qui nous retiendra un instant, non seulement parce qu'il éclaire les mœurs et les idées du temps, mais surtout parce qu'il met en lumière le caractère de Marguerite Veyron-Churlet, la mère de Louis Mandrin le contrebandier, qui eut une si grande influence sur la destinée de son fils.

L'aînée des filles de François Mandrin, nommée Marie, était, en 1740, dans sa quatorzième année. L'enfant avait les pâles couleurs, elle était très nerveuse, et souffrait par moments de telles crises que sa bonne femme de mère ne tarda pas à se persuader qu'elle était ensorcelée. Précisément il y avait dans le bourg une femme, Michelle Droblier ou Doublier, mariée à un cordonnier du nom d'Antoine Vinoy, de laquelle la mère avait été réputée sorcière et qui passait elle-même « pour en tenir aussi ». Aucun doute, du moins pour Mme Mandrin : sa fille était devenue la proie du diable par le fait de la femme Vinoy. Dame Marguerite n'eut pas de peine à faire partager sa conviction à son mari d'abord, puis au bon abbé Peyrache, vicaire de Saint-

Étienne-de-Saint-Geoirs, puis à Gabriel Buisson, notaire, qui demeurait au premier de l'immeuble dont les Mandrin occupaient le rez-de-chaussée; puis à Bonaventure Chantillon, maître chirurgien, enfin à Pierre Chillard, laboureur, et à Guigue Treillard, tailleur. La femme Mandrin était en proie à la plus vive exaltation, elle parlait avec impétuosité, avec conviction, n'admettant aucune réplique; sans cesse elle revenait sur les pratiques abominables de la sorcière qui tuait son enfant; tant et tant que les six compères en arrivèrent à concevoir « l'action la plus noire et la plus condamnable ». Il ne s'agissait de rien moins que de brûler vive la femme Vinoy. C'était du moins ce qu'exigeait Mme Mandrin. En réalité on ne voulait que lui faire peur, afin de la décider à retirer le sort qu'elle était soupçonnée d'avoir jeté sur l'enfant. Le 9 août 1740, les conjurés profitèrent de ce que la femme Vinoy était allée moissonner et de ce que son mari travaillait de sa profession de cordonnier à Brezins, pour faire les préparatifs nécessaires à l'exécution de leur dessein. Ils « bâtirent » un bûcher dans l'une des chambres que le notaire Buisson occupait dans la maison Mandrin. A neuf heures du soir, Pierre Chillard fut député par ses complices auprès de Mme Vinoy pour lui dire que Mme Mandrin la priait de venir lui parler.

Jean-Baptiste Veyron-Lacroix, dit Carrière, était assis au pas de sa porte, sur un banc de bois, « avec les demoiselles, sa sœur et sa belle-

sœur », et la première se levait pour s'en retourner, quand elle aperçut que l'on menait la dame Vinoy chez François Mandrin, — il s'était répandu sur l'affaire de vagues propos, — ce qui l'« obligea » de dire à son frère et à sa belle-sœur :

« Allons voir ce que l'on fera et ce que l'on dira à Michelle Vinoy. »

Et, frère, sœur, belle-sœur, d'emboîter le pas à Pierre Chillard qui conduisait Michelle Vinoy. Celle-ci portait un de ses enfants dans ses bras. Peu à peu, de droite, de gauche, des curieux se joignirent au cortège, qui s'était grossi jusqu'à quarante personnes quand on arriva devant la maison de François Mandrin. Ici se jouait une autre scène. La petite Marie, en proie à l'une de ses crises, poussait des cris épouvantables, et, comme la demeure des Mandrin était envahie de tant de gens qu'à peine les pouvait-elle contenir, Laurence Humbert, cousine de Mandrin, — une fille de vingt-cinq ans de qui la mère était boulangère, — prit une des mains de Marie, tandis que Mme Buisson prenait l'autre et l'enfant fut ainsi emmenée à l'étage supérieur occupé par le notaire royal. A ce moment, pénétrèrent dans le logis les trente ou quarante personnes qui poussaient devant elles la femme Vinoy. Celle-ci était jeune, brune; elle avait de grands yeux brillants, enfoncés dans la tête; une partie de ses cheveux, ramassés au-dessus de la nuque, s'étaient défaits et lui tombaient sur l'épaule; l'air hagard, elle tenait toujours son enfant dans ses bras. Autour d'elle, des gens

exaspérés l'accablaient de vociférations, d'injures, la menaçaient de leurs poings tendus. On lui criait d'ôter les sorcelleries qu'elle avait mises sur la petite Mandrin et dont celle-ci périssait, ou qu'on allait la brûler vive.

François Moures, garçon tailleur, âgé de dix-huit ans, passait devant la maison. Il entendit les cris de la petite Mandrin, ce qui l'obligea, dit-il aussi, d'entrer dans la maison et de monter dans la chambre. Michelle était debout au milieu de la pièce, raide, les yeux fous, son enfant dans les bras. Elle portait une camisole d'un bleu éteint, à raies, dont la partie supérieure s'était déboutonnée, découvrant le cou jusqu'aux aisselles; les manches en étaient retroussées jusqu'aux coudes; elle avait un jupon de finette grise dont les plis tombaient droit. Mme Buisson, chez qui l'on se trouvait, était auprès de la fenêtre. Une quinzaine de personnes se tenaient autour de l'accusée. Le petit bébé pleurait. Ce qui fit que Moures, « craignant que l'on ne fit du mal à l'enfant », le prit à sa mère, et, sortant de la maison, il le remit à une femme qu'il ne connaissait pas.

Cependant, la femme Vinoy se débattait en sanglotant. Treillard s'était emparé d'elle et, après lui avoir retroussé ses vêtements jusqu'aux seins, s'efforçait de la jeter dans le feu qu'on venait d'allumer en faisant flamber une poignée de paille prise à la paillasse d'un lit qui se trouvait dans le coin de la pièce. La malheureuse poussait des cris affreux; elle se débattait devant

les flammes qui lui léchaient les chairs en se tordant comme une couleuvre blessée; mais Treillard et Chillard la rejetaient dans le feu, à coups de pied, qui lui meurtrissaient la peau, et en l'accablant d'injures.

Veyron-Lacroix étant entré, Michelle Vinoy se précipita vers lui, le saisissant par son justaucorps :

« Monsieur, sauvez-moi! empêchez que l'on me tue tout à fait, ou du moins ayez la complaisance de faire venir un confesseur avant que je ne meure! »

Treillard répondit en ricanant :

« Tu n'auras pas besoin de confesseur, nous te confesserons bien nous-mêmes! »

La malheureuse s'accrochait au tablier de Louise Humbert, en la suppliant de lui venir en aide :

« Mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de moi! »

La fillette ensorcelée poussait de grands cris. Il faisait nuit. La pièce n'était éclairée que par la lueur fumeuse d'une chandelle que tenait un garçon tailleur. La chandelle brasillait en répandant dans la chambre de vagues clartés qui faisaient se profiler les assistants en ombres mouvantes sur le mur. Mme Buisson, qui avait peur qu'on n'incendiât son logis, s'était emparée d'une « bène » pleine d'eau qu'elle répandait sur le bûcher. Alors Treillard saisit la prétendue sorcière et, la jetant violemment contre un pétrin, dans un coin de la chambre :

« Tu en verras bien d'autres! »

François Moures était rentré, « car la curiosité

est ordinaire aux jeunes gens ». Il aperçut la pauvre Michelle à genoux au milieu de la chambre. « Elle ne disait mot ». Machinalement elle essuyait ses larmes avec ses cheveux défaits. La femme Buisson éteignait le feu épars autour de la chambre, en y répandant de l'eau. « Elle se fâchait en disant si on voulait la faire brûler dans sa maison. » Enfin l'intervention énergique de Veyron-Lacroix termina la scène qui avait duré de neuf heures du soir à onze.

Tandis qu'on maltraitait la « sorcière », François Mandrin, en compagnie d'un peigneur de chanvre, Étienne Saint-Jean, s'en était allé à Brezins, quérir Antoine Vinoy, le mari.

Tout en cheminant, sur la route de Brezins à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Mandrin faisait la leçon au cordonnier. Il s'agissait pour celui-ci de secouer sa femme, afin de l'obliger à retirer le sort qu'elle avait mis sur la petite Marie.

Quand ils arrivèrent au logis de Buisson, la scène était terminée.

Antoine Vinoy poursuivit en justice les persécuteurs de sa femme. Le procureur fiscal conclut à l'emprisonnement de François Mandrin et de ses deux complices, Treillard et Chillard; mais l'affaire fut arrangée moyennant une indemnité de 400 livres, que versèrent les Mandrin et une déclaration publique où ils proclamaient la dame Vinoy femme de bien et d'honneur.

Ce François Mandrin, père de Louis Mandrin le contrebandier, n'est pas mort dans une embus-

cade dressée par les employés de la Ferme, comme on le répète souvent. Il mourut pacifiquement dans son lit, le 20 janvier 1742, à l'âge de quarante-trois ans, muni des sacrements de l'Église.

L'inventaire, qui fut dressé de ses biens, établit qu'il laissait, outre une maison franche de dettes, une boutique garnie de mercerie, laine, cire et joaillerie d'or et d'argent, avec des bouteilles de vin et d'eau-de-vie.

L'histoire de cette boutique, qui s'ouvrait sur le préau servant de place publique, sous les poêles de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, a son importance au début de ce récit. Le jeune Louis Mandrin y « traîna » dès sa première enfance. Il y entendait les conversations des bonnes gens, leurs plaintes contre les rigueurs du fisc, leurs colères contre les excès des « gâpians », ainsi qu'on nommait les commis et les employés des fermes du nom d'un oiseau de mer. Là se semèrent, dans la pensée du jeune Mandrin, les germes des révoltes prochaines, quand on décrivait devant lui les misères, les souffrances dont s'alimentaient le luxe monstrueux, les orgies des publicains de Paris, que des orateurs d'estaminet faisaient passer sous ses yeux en tableaux fantastiques.

Louis courait dans les rues du bourg, enfant vif, turbulent, aux boucles blondes, aux grands yeux clairs. On le trouve en son bas âge « clergeron », ce qui veut dire enfant de chœur, de « messire Tholosan », curé de Saint-Étienne-

de-Saint-Geoirs. A peine a-t-il neuf ans, qu'il appose sa signature, comme témoin, sur un acte de naissance, au registre de catholicité, et souvent depuis cette époque. Deux neveux du curé Tholosan furent les condisciples du jeune Mandrin, sous la direction de leur oncle, et peut-être même sous le curé Biessy, successeur de Tholosan, qui tenait également des pensionnaires et les instruisait.

Le jour même de sa mort, par testament du 20 janvier 1742, François Mandrin institua pour légataires universels sa femme, Marguerite Veyron-Churlet, et son fils aîné, Louis Mandrin, celui qui va nous occuper. Ce dernier avait à ce moment dix-sept ans. Si jeune encore, il devenait le chef d'une nombreuse famille et qui allait lui imposer de lourdes charges : quatre frères, Pierre, Claude, Antoine et Jean, âgés respectivement de treize, onze et six ans — le dernier, Jean, naquit deux mois après le décès de son père; — et quatre sœurs, Marie, Marianne, Anne et Cécile, âgées de seize, neuf, six et deux ans.

Pour faire face aux obligations nouvelles qui lui incombent, le jeune homme se met à l'œuvre. Il cherche à donner plus d'extension au commerce que pratiquait son père et déploie la plus grande activité. Il fréquente les foires de la région, il fait des ventes et des achats à celles de Grenoble, et jusqu'au Puy-en-Velay. De commun accord avec sa mère, il loue des prairies, achète des terres, fait un trafic de bestiaux, construit des écuries; il entreprend, pour le

compte de la commune, des fournitures de chevaux et de mulets.

L'une de ces fournitures mérite attention. Il s'agit de quatre mulets que Mandrin s'engage à conduire aux ordres de M. de Maucune de Beau-regard, subdélégué à Romans, pour le compte de la commune de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, qui contribuait ainsi pour sa part à la levée de 1 800 chevaux, mules et mulets de trait et de bât, pour le service de l'armée du Piémont, que le Conseil du roi venait d'ordonner. La conduite de ces quatre mulets par Mandrin est du mois de janvier 1747. On verra l'influence exercée par cet événement de mince importance sur la suite de sa vie.

Parmi les nombreuses erreurs répandues sur la jeunesse du célèbre contrebandier, il faut citer celle qui fait de lui un soldat. Il se serait même distingué en Italie sous le commandement du duc de Coigny. Mandrin n'a jamais été enrôlé dans les armées du roi. Il était exempté du service comme « chef de famille imposé à la taille ». En revanche, on le voit prendre part aux assemblées de la communauté de sa ville natale et on le trouve cité dans le registre des délibérations.

Il était à vingt ans un beau gars, robuste, large des épaules, bien planté, la jambe haute, pleine et bien faite. Il était doué d'une souplesse, d'une agilité et d'une force surprenantes. Il avait le teint clair, les cheveux blonds, tirant sur le roux. A cette époque de sa vie, il les portait courts, non frisés. Des yeux profonds, d'un roux

clair, et dont les prunelles étaient comme semées de sable d'or. Sa taille dépassait la moyenne : cinq pieds quatre pouces (1 m. 71). Il avait les traits accentués, le nez un peu fort, le visage légèrement grêlé de petite vérole, une bouche assez grande, et dont les lèvres, à l'expression énergique, découvraient fréquemment, en un rire large et sonore, les rangées de dents blanches, de fortes dents et de fortes mâchoires; celles-ci et le regard dominateur marquaient la volonté.

En somme, il avait « bonne mine », une physionomie franche, ouverte, sympathique, bien qu'elle eût quelque chose de brutal. Il était gai, d'une gaieté communicative, rempli d'entrain, d'activité, de juvénile énergie. Ses camarades le surnommaient « Belle humeur ».

Mandrin fumait sans cesse, riait sans cesse, sacrait et tempêtait; il buvait beaucoup et aimait la bonne chère. Il parlait facilement, voire avec éloquence, d'une voix chaude, cordiale, « prenante ». Sa parole était pleine de vie et de couleur.

A cette époque il était communément vêtu d'un habit de drap d'Elbeuf gris, sans parements aux manches, « y ayant seulement une pièce de la même étoffe avec quatre boutonnieres, ce qu'on appelle à la *Cuisinière* »; sous son habit, une camisole de molleton, croisée, également de couleur grise; des culottes de peau, boutonnées aux genoux, avec des dessins en broderie au-dessus des boutonnieres. Il portait des guêtres de ratine, couleur gris d'épine; enfin

son grand chapeau de feutre noir, dont l'aile de derrière était d'ordinaire rabattue, mais qu'il mettait par-devant, de façon qu'elle lui couvrait le front. Il portait son argent dans une ceinture de cuir, de la largeur d'un demi-pied.

Nature ardente, violente, il ne pouvait maîtriser un mouvement de colère. Son père n'était plus là pour le diriger. L'absence de son père fut sans doute le premier malheur de sa vie et la cause des autres.

Sa mère, devenue veuve, eut sur lui une grande influence. Elle demeurait avec lui : femme exaltée, très vive, sans beaucoup de jugement. On vient de la voir en scène. Elle était très dominante, parlant avec emportement, n'admettant pas la contradiction, ou, plutôt, ne l'entendant pas. Elle était de ces femmes qui, par leur manque de raison même, rapides et absolues dans leurs décisions, font marcher les hommes de leur famille. Elle faisait marcher son fils Louis, d'autant qu'il était très jeune et se laissa toujours facilement influencer. Elle était avide de biens, désireuse d'avoir des terres et des écus; vraie paysanne, mais sans prudence ni bon sens.

Son fils aîné, Louis, dévoré d'un grand besoin d'activité, se montrait avide d'espace, il lui eût fallu de grandes circonstances pour se déployer.

Dans le bourg champêtre où sa naissance l'avait jeté, Mandrin devait se heurter rudement à tous les coins d'une existence qui ne pouvait être que médiocre et étroite. Et puis il traînait trop dans les cabarets.

En 1743, Charles Destenave, marchand mercier à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, avait prêté à Louis Mandrin 120 livres. Mandrin lui en rendit une partie, successivement, par petites sommes, mais il tardait à s'acquitter entièrement. Trois ans passés, le dimanche 30 octobre 1746, Destenave, rencontrant Louis Mandrin, lui réclama une fois de plus l'argent qu'il lui devait encore :

« Eh bien, allons boire chopine et je te satisferai! »

On entra chez Guigue Rey. Le cabaretier était absent. Sa jeune femme servait des clients. Assis sur des bancs de bois, un boucher était attablé avec un marchand de Saint-Étienne et un laboureur. Ils avaient les coudes sur la table et, tout en buvant, « faisaient marché d'une porche (truie) qui avait plusieurs petits cochons ».

Mandrin et Destenave venaient de faire rencontre d'un camarade, Pierre Garnier, dit l'Amour. Ils entrèrent avec lui et tous trois s'attablèrent de leur côté.

On but chopine sur chopine, et l'on allait se lever pour sortir du cabaret quand Destenave rappela à Mandrin qu'il était venu pour lui régler sa créance. Mandrin n'entendait pas. Destenave insista. Alors Mandrin se dressa tout en colère : « Tu es un J... F... Va quérir ton billet, canaille, coquin, et je te paierai! »

Et il se dirigea vers la cheminée, où il se baissa pour prendre de la braise afin d'en « éclairer » sa pipe.

Destenave s'apprêtait à sortir :

« Je ne demande que cela, d'être payé; mais c'est vraiment à toi, un sot, un pillard, à m'insulter! »

Mandrin se redressa, laissa tomber sa pipe. Il « sacrait et jurait le saint nom de Dieu. » Il se jeta sur Destenave, le prit au cou, voulant l'étrangler; il le saisit par les cheveux et, le jetant à terre, il lui laboura le visage, les côtes et le ventre à coups de pieds. Le sang coulait. Il allait le tuer. Destenave revenait de la foire de Roybon où il avait vendu un lot de mercerie. Il avait de l'argent dans ses poches. L'un des coups de pied que Mandrin lui donna, fit sauter la bourse hors de son gousset et les pièces de monnaie se répandirent sur le plancher.

Philippe Duruf intervint, ainsi que Pierre Garnier. La cabaretière, à laquelle se joignit une autre jeune femme, Louise Curt, accourue du seuil de sa maison qui se trouvait en face de l'estaminet, tirait le fougueux agresseur par sa veste. Enfin, non sans avoir recueilli leur part de coups, Garnier, Duruf et les deux jeunes femmes, celles-ci le tirant toujours par la veste, parvinrent à entraîner Mandrin dans la cuisine attenante à la chambre banale de l'auberge.

A ce moment, Guigne Rey, le cabaretier, rentra. Il vit Destenave se relever le visage rempli de sang et disant à haute voix en s'adressant aux assistants :

« Vous serez tous témoins. »

Puis, gagnant la porte :

« On est bien malheureux de demander son bien et d'être battu.... Mais je vais porter plainte au châtelain. »

Un enfant, Jacques Vincent, accouru au bruit, « pour voir », s'était mis à ramasser l'argent tombé de la bourse de Destenave. Il réunit six sols et cinq deniers que le cabaretier fit reporter le jour même au logis de leur propriétaire, mais la femme de celui-ci, qui était seule à la maison, les refusa en disant que le compte n'y était pas.

Destenave porta plainte entre les mains du lieutenant-châtelain, François Buisson.

Querelle d'estaminet.

Dans les faits qui suivent, la veuve Mandrin, sans paraître au premier plan, joua cependant le principal rôle; ce fut elle qui mit en mouvement son fils aîné, comme elle l'avait fait de son mari, quand il s'était agi de brûler la femme Vinoy.

En cette année 1743, où Destenave avait prêté de l'argent à Mandrin, celui-ci, de commun accord avec sa mère, acquérait d'un certain Joseph Merlin, tâcheron à leurs gages, un morceau de pré, sur les bords de la « Rivière vieille », autrement dit le Glier, au mas du Moulin-Blanc. Or il arriva que le torrent rapide, à la suite de pluies abondantes, changea de lit, dans une crue subite, et, en se jetant au travers d'un pré voisin appartenant à Pierre Champel, bourgeois de l'Albenc, et à Joseph Berlioz, marchand rouennier de la Côte-Saint-André, en coupa un morceau pour le réunir au fonds récemment acquis

par Louis Mandrin. (Notons au passage que le Berlioz de qui il est question ici était le propre grand-père du futur compositeur Hector Berlioz.) Les prairies de Louis Mandrin étaient en effet bornées, au levant, par la rivière. Celui-ci n'hésita pas à prendre possession de la pièce de terre que le Glier venait de lui attribuer; ce que voyant, Berlioz et Champel firent faire des « fortifications » pourra mener la Rivière vieille dans son ancien lit et recouvrer leur bien. A peine les travaux furent-ils terminés, que Louis Mandrin, assisté de Joseph Merlin, les détruisit, arrachant palis et piquets, et le Glier de reprendre son nouveau cours.

Il en résulta un procès devant le lieutenant-châtelain François Buisson, qui se termina par un accord en date du 30 juillet 1743 : la veuve Mandrin et son fils reconnurent le bon droit de Champel et de Berlioz, leur versèrent 44 livres 16 sols d'indemnité et acceptèrent que l'on « plantât » trois « limites », pour borner les prés.

La contestation semblait donc réglée, quand, sur la fin de 1747, sous prétexte que les « fortifications » de Champel et Berlioz, en faisant violemment refluer les eaux du Glier, portaient dommage à ses prairies, Mandrin les fit détruire une seconde fois par Merlin. Le 24 mai 1748, à nuit tombante, Riollet, maître cordonnier, passait dans les prés, en contrebas de la route de Saint-Marcellin, au moment où Merlin, une hache en main, démolissait piquets et gabions.

« Et lorsqu'il voulut lui représenter le tort qu'il faisait aux sieurs Berlioz et Champel, de ce qu'il arrachait leurs palis, Merlin lui dit :

« Ces b... de voleurs veulent faire gâter mon pré par l'eau! Si la chose n'était pas faite, je la referais. »

Pour la troisième fois, Champel et Berlioz firent recommencer les travaux destinés à maintenir le Glier dans son cours primitif. Deux terrassiers y étaient occupés quand survint Mandrin. En les apercevant, il se mit en colère :

« Que venez-vous travailler ici, n'avez-vous pas d'ouvrage chez vous?

— Je travaille sur un sol qui appartient à MM. Champel et Berlioz, répondit l'un des tâcherons, et non pas le vôtre. Tant qu'ils me donneront de l'ouvrage, je travaillerai pour eux. »

A quoi Mandrin répliqua « sur un ton d'ironie » :

« Je voudrais pouvoir trouver l'occasion de te servir d'ami, je le ferais comme il faut. »

Puis, s'adressant au second des deux ouvriers, Mandrin, « en le menaçant beaucoup », lui dit qu'il ne lui convenait pas de faire ce travail, que ces réparations n'existeraient pas longtemps.

— Je travaille par ordre de MM. Champel et Berlioz, répondit le compagnon, et sur leur sol. Ne venez pas me menacer.

— Je ne vous menace pas, répartit Mandrin. Je voudrais seulement vous trouver dans un endroit à pouvoir vous faire plaisir. Si vous n'aviez pas de quoi vivre, vous n'aviez qu'à venir

me trouver; je vous aurais donné de quoi, car vous faites là un ouvrage, qui, je vous le répète, ne durera pas longtemps. »

Et, pour la troisième fois, durant la nuit, Merlin arracha ou coupa gabions et bols de masse. Du haut de la route, qui dominait la combe, Louis Maclet, un tâcheron de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, le vit en passant :

« Pourquoi enlèves-tu ces palis? »

« Mais ledit Merlin l'envoya promener en lui disant que ce n'était pas ses affaires et qu'il en ferait bien davantage, ce qu'entendant Maclet poursuivit son chemin. »

Au cours du procès qui en résulta, Joseph Merlin déclara qu'il avait démoli les travaux exécutés sur les ordres de Champel et de Berlioz parce que, toutes les fois que le torrent aurait débordé, les eaux en auraient été rejetées avec rapidité contre ses prés, de manière à les détruire. « Nul ne peut se réparer, disait Merlin, pour nuire à son voisin. » Il avait d'ailleurs pris cette initiative de lui-même « par la raison qu'il n'était pas en état de faire un procès à Berlioz et à Champel, attendu sa pauvreté. Aussi bien le torrent, en débordant depuis, lui avait emporté tout son fonds. »

Ce Joseph Merlin, paysan de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, était logé depuis plus de quinze ans chez les Mandrin et nourri par eux. Le père, François-Antoine, puis son fils Louis, avaient payé ses dettes. En retour il leur avait abandonné tous ses biens, à l'exception de ses

bois et d'une maison qu'il possédait, attenante au jardin des Mandrin.

Au mois de janvier 1749, Merlin s'absenta pour aller demeurer quelque temps à la Côte-Saint-André. En rentrant il trouva, comme il le dit lui-même, sa maison « saccagée ». Louis Mandrin avait pénétré chez lui pour lui prendre deux chemises et tous ses papiers. Peu après, Pierre Mandrin, âgé de vingt ans, étant rentré au pays après avoir servi dans les armées du roi, s'était introduit, avec son frère Louis et avec Jean Joug, leur domestique, dans la grange de Joseph Merlin. Il y était parvenu en montant sur les épaules de son frère qui s'appuyait contre le mur, de manière à atteindre une fenêtre qui donnait, au levant, sur son jardin, « laquelle fenêtre il avait fait tomber, car elle n'avait aucune ferrure ». De l'intérieur, il avait ensuite ouvert la porte. Louis et Pierre Mandrin avaient pris dans la grange deux tonneaux de onze charges, avec leurs chantiers. Comme ces tonneaux n'étaient pas entièrement pleins, ils avaient eu soin de les remplir avec du vin tiré d'un troisième fût. Le cordonnier, Étienne Motuel, qui travaillait dans son échoppe, en tirant sa distraction du va-et-vient de la rue, avait aperçu les frères Mandrin au moment où ils faisaient rouler l'un des tonneaux du seuil de la maison Merlin jusqu'à leur cave.

Au mois d'octobre suivant, toujours aidé de son frère Pierre, auquel il adjoignit le maçon Jean Gérin, qui travaillait alors chez lui, Louis

Mandrin pénétra une seconde fois dans la grange, pour y prendre un tonneau de onze charges, trois poutres de cinq pouces carrés et longues de douze pieds, plusieurs planches, et un manteau de pressoir. Le charpentier Mathays, en journée chez les Mandrin, employa tout aussitôt les poutres au couvert de l'écurie, qu'on était occupé à construire, les plaçant « en ventrière, sablière et chevron », et il fit servir les planches, ainsi que le couvercle du pressoir, à la réparation du degré qui descendait à la cave.

Mathays ne put cependant s'empêcher de dire à la veuve Mandrin, qui faisait agir ses deux fils :

« Si Merlin était ici, cette manœuvre n'aurait pas été faite.

— Merlin! répondit la bonne femme, je n'ai eu que trop de patience avec lui! Tout ce que mes fils ont pris leur appartient. Voilà longtemps que nous l'entretiens, Merlin! »

Quant à Louis Mandrin, comme Joseph Biessy, fermier de M. de Monts de Savasse, lui exprimait, sur le bruit public, la surprise que lui avait causée ce déménagement :

« Il m'est bien permis de prendre mon bien et les effets que mon père a achetés de Merlin. »

Mais tel ne fut pas l'avis de ce dernier, quand, à son retour, il constata ces déprédations. Le 9 novembre 1749, il en adressa une plainte au juge ordinaire de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. « Des vols de cette espèce, écrit-il, méritent une punition exemplaire. »

Le juge, Cara de la Batie, ordonna une instruction. Louis Mandrin reconnut l'ensemble des faits, mais il alléguait que Merlin avait, « depuis quinze et vingt ans », l'habitude de vivre chez son père François Mandrin et chez lui, qu'il n'avait cessé d'être nourri par eux, qu'il avait fait un testament en faveur de François Mandrin, lui léguant tous ses biens à l'exception de sa maison et de ses bois, et que, conséquemment, les effets lui appartenant avaient toujours été considérés comme biens communs. « Les poutres, disait Louis Mandrin, m'appartiennent précisément; du consentement de Merlin, je les avais mises en dépôt dans sa grange. Quant au reproche d'avoir passé par la fenêtre, il est absurde, puisque j'avais à ma disposition la clé de la porte. »

Les Mandrin furent condamnés en 150 livres de dommages et intérêts envers Merlin, en 6 livres d'amende et en 10 livres d'aumône. Ils firent appel.

Ce dernier procès et les faits qui l'entourent découvrent un état de gêne, où Mandrin et sa famille, qui jouissaient d'une honnête aisance quelques années auparavant, semblent brusquement tombés. Les domestiques ne sont plus payés et quittent le vieux logis; on recourt à des expédients pour faire face aux nécessités de l'existence. De graves revers venaient en effet de porter un trouble profond dans les affaires communes dont le jeune Louis Mandrin avait

la gestion et de le ruiner avec tous les siens. Ces revers, la manière surtout dont ils se sont produits, vont avoir sur son destin une influence déterminante. Il importe de s'y arrêter.

La guerre dite de la Succession d'Autriche était engagée depuis 1741. Le maréchal de Belle-Isle commandait l'armée de Provence qui opérait dans la haute Italie. Il avait des camps d'approvisionnement à Villefranche, à Menton, à Cabbé-Roquebrune; des chevaux, des mules et des mulets lui étaient nécessaires pour le transport des vivres et autres approvisionnements par les cols et par les gorges des Alpes. Nous venons de voir Louis Mandrin chargé de conduire, en janvier 1747, jusqu'à Romans, quatre mulets fournis par la communauté de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour satisfaire aux réquisitions des intendants militaires. Cette entreprise le mêla aux marchés qui se passaient dans la région, à l'effet de procurer à l'armée de Provence les animaux de trait et de bât dont elle avait besoin. Il fut amené à conclure, le 1<sup>er</sup> mai 1748, avec la maison Archimbaud, Dubois et Cie, banquiers de Lyon, un traité par lequel il prenait à son compte les contrats que ces entrepreneurs avaient passés à l'effet de fournir aux troupes du maréchal de Belle-Isle le service d'une « brigade » de « cent moins trois », c'est-à-dire quatre-vingt-dix-sept mules et mulets bâtés et harnachés, pour transporter, dans la région des Alpes, les provisions nécessaires à l'armée d'Italie.

Louis Mandrin se procura donc la quantité de mulets convenue, avec leurs attraits. Il y employa l'argent dont il pouvait disposer, et, comme ses ressources ne suffisaient pas, il s'associa deux marchands comme lui, P. Jacquier et Claude Brissaud.

Les trois compagnons se mirent en route, poussant devant eux leurs cent moins trois mulets bâtés et harnachés; ils descendirent la vallée du Rhône, et atteignirent Arles, vers la mi-mai. A Arles, les mulets furent passés en revue par les inspecteurs de l'armée de Provence et marqués l'un après l'autre au chiffre de la maison Archimbaud, Dubois et Cie, dont Mandrin était le représentant. Louis Mandrin fut ensuite promu à la dignité de « capitaine de la brigade des mules », avec autorité sur une troupe relativement nombreuse de « haut-le-pied », conducteurs de mulets et valets d'écurie.

D'Arles, la « brigade » poursuivit sa route par Brignoles, où l'un des mulets fut vendu 50 livres, parce qu'il était en mauvais état. Passant par Draguignan, elle arriva à Nice. Brissaud et Jacquier continuaient d'accompagner Mandrin.

Ce n'est qu'à Nice, le 27 mai 1748, que Brissaud et Jacquier signèrent avec Louis Mandrin le traité en bonne et due forme par lequel ils s'associaient avec lui, chacun pour un tiers, à fin d'exécution du contrat, pour la fourniture des mules, conclu avec la maison Archimbaud et Cie; puis les deux associés rentrèrent en Dauphiné,

laissant au seul Mandrin la direction de la « brigade ».

Mandrin est tout à son affaire. Il est jeune, dans sa vingt-quatrième année, actif, entreprenant. Il aime le mouvement, la vie au grand air et se trouve exercer, dans ce pays de montagnes au seuil duquel il est né, ce don du commandement qui est la caractéristique de sa nature.

Il importe de préciser le service que les « directeurs » de l'armée lui demandaient. Son rôle n'était pas celui d'un maquignon chargé de fournir quatre-vingt-dix-sept mulets bâtés et harnachés; mais celui d'un « chef de brigade », dont on lui avait donné le titre et l'autorité, chargé d'assurer à ses risques et périls, et sous sa responsabilité, le transport des vivres et fournitures, dont l'armée avait besoin, depuis les camps de Menton, de Cabbé-Roquebrune et de Villefranche, jusqu'à l'autre versant des Alpes; transports dont la nature et l'importance variaient d'un jour à l'autre et pour chacun desquels il recevait une rémunération spéciale par les soins des « commis et directeurs de l'armée ».

C'est ainsi que, le 7 juin 1748, Mandrin prend des chargements de riz au magasin de M. Hubert, à Villefranche, et en opère le transport jusqu'aux magasins de M. de Savigny, à Menton. L'un de ses mulets tombe en chemin sous le faix et se tue. Le 10 juin, le jeune « chef de brigade » passe la montagne de la Turbie, aujourd'hui nommée Mont de la Bataille : deux de ses mulets

tombent dans un précipice. Deux autres mulets disparaissent encore en gravissant « la montagne de Castillon » (mont Orso). Le 16 juin, il transporte du pain, du camp de Cabbé à celui de Menton. Il y perd encore un mulet. Le 28 juin, Mandrin transporte de la farine à Vintimille, au magasin de M. Clerc, et perd deux mulets au fond d'un ravin. Le 7 juillet, il a ordre d'amener le bois nécessaire à alimenter les fours de Menton et va le chercher aux Cuses. Deux mulets se précipitent du haut d'une terrasse avec leur charge. Le 9 juillet, comme Mandrin portait du pain à San Antonio, un de ses mulets dégringole encore dans un précipice.

Nous ne connaissons l'itinéraire et les faits et gestes de Mandrin à cette époque de sa vie, que par la mort de ses mulets, dont il fut dans la suite obligé de donner le détail.

En somme, le jeune homme faisait là vaillamment son métier. Il se montrait à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, et, malgré les pertes qu'il avait faites en mulets, on peut supposer qu'il eût finalement obtenu les bénéfices qu'il était en droit d'espérer, lorsque se produisit un événement qui lui fut fatal, pour heureux qu'il fût d'ailleurs : la conclusion de la paix, la paix d'Aix-la-Chapelle. Le maréchal de Belle-Isle licencia une partie de ses troupes, où se trouva comprise la « brigade » de Louis Mandrin (juillet 1748). C'est à peine si celui-ci avait pu faire travailler ses mulets pendant quelques semaines. Force lui fut de se remettre en route

avec sa « brigade » décimée. Il partit le 19 juillet pour regagner le Dauphiné, par le col de Tournon et par Draguignan. Une maladie, qui était tombée sur ses bêtes, venait encore de lui en faire perdre une demi-douzaine. Il avait dû les faire jeter à la mer. En chemin, les mulets se trouvèrent harassés; quelques-uns tombèrent malades. Pour ne pas les perdre, le jeune maquignon fut contraint d'en vendre quarante-six, dans les plus mauvaises conditions. Il revint à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, avec seize mulets, — seize mulets sur les cent moins trois. Encore les pauvres bêtes étaient-elles étiques et pitoyables. Leur malheureux conducteur les campa dans le chemin de ronde, près de la Porte-Neuve, le long du ruisseau, derrière le mur de clôture du château de Tallard. Les bonnes gens de Saint-Étienne les y venaient voir. Ils s'apitoyaient sur le désastre. De nos jours encore, la tradition de cette débâcle est restée vivante parmi les vieux du pays. Des seize mulets minables, Jacquier en prit neuf pour sa part, Brissaud en eut deux, ceux qui restaient, soit cinq mulets, demeurèrent à Mandrin.

Sans qu'aucune faute ou négligence pût être reprochée au jeune maquignon, son entreprise se terminait par un désastre. Le traité passé avec l'administration militaire ne stipulait d'indemnités que pour ceux des mulets qui auraient été pris ou tués par l'ennemi et pour ceux qui se seraient noyés en éguyant les rivières : aucun des mulets perdus par Mandrin ne se trouvait

dans ce cas. De plus, comme le concessionnaire était payé à la tâche pour le travail fourni, il ne recevait rien pour ses frais de retour en Dauphiné. Enfin une partie des sommes que les commissaires des vivres lui devaient, en raison du travail qu'il avait fourni, ne lui furent pas payées. Mandrin s'adressa à l'administration des Fermes qui avait soumissionné l'approvisionnement de l'armée : il fut éconduit. Aussi bien, les nombreuses contestations qui résultèrent de la fourniture des vivres à l'armée d'Italie de 1741 à 1748 n'étaient pas encore réglées trente ans après, comme en témoigne un arrêt du Conseil en date du 29 décembre 1779.

Au lieu que son initiative et son travail eussent rétabli, comme il l'avait espéré, les affaires de sa famille, une affreuse débâcle en résultait pour lui et pour les siens. Dans ce moment sa tête chaude et portée aux résolutions violentes s'exalte outre mesure; la colère et la haine lèvent en lui; il ne connaît plus que le désir de tirer vengeance de cette administration qui lui a refusé tout recours et l'a ruiné avec tous les siens.

En cette année et en celle qui suivit, Louis Mandrin vint souvent passer quelques jours, au hameau de Cours, dans la vieille maison patrimoniale des Chenavaz. Une tradition précise le montre restant assis, silencieux, immobile, sous le grand manteau de la cheminée, les coudes sur ses genoux et la tête dans ses mains. Dans sa tristesse, sans contrainte, par moment il pleurait abondamment.

Louis Mandrin était mal entouré. La mort de son père l'avait laissé sans soutien. On connaît le caractère de sa mère. Son frère Pierre était revenu de l'armée avec des idées de rapine. Pierre Mandrin s'associe avec Claude Joly, « maréchal-à-forge », établi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour fabriquer de la fausse monnaie.

De toute la famille le meilleur est certainement Louis Mandrin, celui qui fait l'objet de ce récit. Avec ses emportements, ses violences, son éducation fruste et rude, avec ses juréments et son penchant au vin, il est généreux et bon; il a des élans d'enthousiasme vers ce qu'il croit le bien. Il est très dévoué à sa famille et cherche à se rendre utile, non seulement à ses frères et sœurs, mais à ses cousins. Il avait emmené un de ces derniers, qui s'appelait, comme l'un de ses frères, Claude Mandrin, en qualité de haut-le-pied avec sa brigade de mules. Claude se sauva en volant à Louis Mandrin des effets et l'une des bêtes qu'il lui avait confiées. Quant à Pierre, le faux-monnayeur, frère de Louis Mandrin, et à son autre frère Claude, âgés respectivement de vingt-deux et vingt ans, l'épisode qui suit les fera connaître.

Le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 1752, un jeune matelassier, Ennemond Diot, dit Guyot, originaire d'Irigny, dans le Lyonnais, arrivait à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs au moment où l'on y chantait vêpres. Il était accompagné de Joseph Jourdan, dit le Blondin, ce qui était

un euphémisme car Jourdan avait les cheveux roux. Ennemond Diot, parti de Grenoble, avait rencontré Blondin sur sa route et, tout en cheminant, la conversation s'était engagée. Dans les rues de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, nos deux compagnons trouvèrent les frères Pierre et Claude Mandrin, que Blondin connaissait. Ils entrèrent tous quatre au cabaret que tenait la boulangère, où, tout en vidant chopine, ils organisèrent un plan de vol à l'église, que Diot se chargea d'exécuter.

Le mardi, 3 janvier, les Stéphanois virent cet inconnu traverser plusieurs fois le cimetière de l'église, accompagné de Pierre et de Claude Mandrin. Le même jour, sur les cinq heures du soir, le sacristain, Jean Boulier, vint, comme de coutume, pour fermer l'église à nuit tombante. Plusieurs femmes y priaient encore. Le sacristain les avertit qu'on allait fermer. Elles se levèrent lentement. Et il fut obligé de faire à plusieurs reprises la même observation à un jeune homme, — c'était Ennemond Diot, — qui, chaque fois, au lieu de sortir, se contentait de changer de place, allant d'un banc à l'autre. Le sacristain le vit pour la dernière fois auprès du banc seigneurial de M. de Monts de Savasse. Comme il y retourna peu après et n'y aperçut plus l'inconnu, il pensa que celui-ci était sorti. Il se dirigea donc à son tour vers la porte, et, après l'avoir fermée, il allait rentrer chez lui, quand une des femmes que nous venons de voir en prière lui dit qu'un homme était sans doute resté dans

l'église et s'y était caché. Le sacristain alla quérir son père, Michel Boulier, qui remplissait à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs les fonctions de procureur d'office, nous dirions aujourd'hui de « commissaire de police », et tous deux furent au presbytère chercher le vicaire, l'abbé Benoît Biessy, frère du curé. Le sacristain, le procureur et le vicaire, accompagnés de quelques fidèles, pénétrèrent dans l'église. On était un peu ému, « qui que ce soit ne parlait ». Chacun s'était armé d'une chandelle car il faisait nuit noire; enfin, dans la chapelle de Saint-Antoine, l'abbé Biessy aperçut le jeune homme couché sous le siège du banc seigneurial. Il cherchait à s'y dissimuler, et se trouvait fort pressé « dans cet endroit qui n'avait qu'un pied de large, parce que le derrière dudit siège est borné par des ais qui joignent le mur et que, sur le devant dudit siège, il y a un pied-droit. L'on remarqua aussi qu'il avait tiré contre lui, afin de se mieux cacher, le banc qui sert de genouilloir. »

L'inconnu fut conduit à la prison du bourg, où le sergent Brissaud le fouilla. Ce vagabond avait dans les goussets de sa culotte une somme de 350 livres, 18 sols, 6 deniers. On remarqua que plusieurs des sous et deniers étaient enduits d'une sorte de glu et collaient l'un à l'autre. En sortant de la prison, où Ennemond Diot resta enfermé, Fr. Buisson, lieutenant-châtelain, et ceux qui l'y avaient accompagné aperçurent, à trois ou quatre pas de la porte d'entrée, un pot de couleur rouge, bouché avec du papier et

qui était rempli de glu. Il était tombé sur de la paille qui se trouvait là, et plusieurs des assistants se rappelèrent dans ce moment que, à cet endroit, ils avaient vu l'inconnu tirer quelque chose de sa poche; mais ils n'avaient pu distinguer ce que c'était, à cause de la nuit.

Le lendemain mercredi, 4 janvier, l'abbé Biessy étant allé à l'église, à six heures et demie, pour sa messe du matin, trouva le tronc « pour les réparations de l'église » forcé; la serrure en était « enfoncée et rompue ». Le châtelain appelé en hâte en fit la constatation. L'argent du tronc avait disparu. Dans le chœur, le tronc « pour les âmes du Purgatoire » était enduit de glu tout autour de la fente par laquelle les fidèles glissaient les pièces d'argent. On l'ouvrit et l'on constata que la monnaie qui se trouvait « dans le pot de terre » était également gluante, ainsi que les bords du pot. Mêmes constatations au tronc, « pour le luminaire de l'église ». Enfin sous le banc de M. de Monts de Savasse, on ramassa « un bois plat et très mince de la largeur environ d'un pouce, et long d'environ un pied et demi, lequel bois était aussi gluant, et n'était pas douteux que c'était par le moyen de ce bois gluant que le voleur avait arraché l'argent qui était dans lesdits coffres ».

Le « sacrilège avec effraction » était un cas royal, un des crimes les plus graves qu'un homme pût commettre. On imagine l'émotion que ces constatations produisirent dans le bourg de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Le châtelain Buisson revint donc à la prison accompagné du procureur d'office, pour interroger l'inconnu. Celui-ci répondit qu'il s'appelait Ennemond Diot.

Par le Parlement de Grenoble, il fut condamné aux galères à perpétuité et à être flétri au fer rouge; ainsi que Pierre et Claude Mandrin, et Blondin, leur complice. Les trois derniers étaient en fuite. La condamnation de ses frères rejailissait sur Louis Mandrin lui-même, et très durement, à cause de l'étroite solidarité familiale qui régissait les hommes de ce temps.

Depuis 1750, depuis que la ruine de sa famille par l'affaire des mules est consommée, Louis ne fait rien à Saint-Étienne. Il n'y séjourne plus de 1752 à 1754. S'il y revient de temps à autre, il paraît se cacher et comme demander un asile aux rares amis que sa famille a conservés.

Et dès alors on le voit réduit à des moyens irréguliers pour se procurer les ressources nécessaires à sa subsistance et à celle des siens. Il négocie du tabac de contrebande à Grenoble où il fréquente et où il a des parents. Au reste, les poursuites, qui ont été rédigées contre ses deux frères, en ont fait un réprouvé par les sentiments de l'époque d'une si rigoureuse solidarité familiale. Mandrin lui-même se soumettait à un esprit de famille très puissant.

Mandrin s'en prit tout d'abord aux frères Biessy, les deux ecclésiastiques qui avaient été la cause première des poursuites dirigées contre ses deux frères à lui.

En outre l'abbé Pierre Biessy, en qualité de curé de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs était tenu de publier au prône les actes de l'autorité publique. Il eut donc à lire plusieurs fois les ordonnances et décrets d'arrestation contre les Mandrin. Louis était exaspéré par ces proclamations, il sommait le curé d'avoir à les négliger; messire Biessy passait outre.

Celui-ci n'était pas seulement curé; c'était un propriétaire, jaloux de la prospérité de ses domaines.

Mandrin, assisté de quelques amis, tomba comme un ouragan sur les clos du curé Biessy, aux environs de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arrachant en un jour cent vingt mûriers, une centaine de souches de vigne, que le curé élevait sur hautains, et abattant une douzaine de gros châtaigniers. Mandrin se rendait devant la maison du curé Biessy, où il l'appelait à voix haute, lui criant de sortir afin qu'il lui pût régler son compte. Par ses menaces, il terrorisa le pauvre homme au point de le contraindre à s'enfuir.

La colère de Mandrin s'en prend aussi au lieutenant-châtelain Buisson, qui a instruit le procès. Il menace le père et le fils. Mandrin s'entoure d'amis. Le châtelain prend peur comme le curé. Ceux des habitants de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs qui croient devoir le soutenir sont à leur tour en butte aux violences des compagnons.

« Nous ne savons plus que devenir, écrit le

châtelain au procureur général de Grenoble; les désordres augmentent tous les jours, tout le pays est en armes, plusieurs personnes n'osent plus sortir de chez elles. »

Il faut embrasser ouvertement le parti de Mandrin et se joindre à lui pour venger sa famille. Ceux qui ne sont pas avec lui sont contre lui. Le châtelain, réduit à l'impuissance, ne peut plus administrer son mandement. « Ces misérables ne parlent que de tuer, brûler et saccager. Tout le monde les craint. Nos habitants sont si lâches qu'il n'est pas possible de les porter à faire un coup de main, pour les arrêter. Ils (Mandrin et ses amis) paraissent tous les jours ici d'un air des plus hardis. »

Dans l'ancienne France, le service des milices complétait celui de l'armée régulière, laquelle était composée de soldats de carrière réunis par recrutement.

Chaque année, en février ou en mars, les intendants fixaient dans leurs provinces respectives le nombre de miliciens que les communes devaient fournir; puis, en présence de l'intendant ou de l'un de ses subdélégués, il était procédé au tirage au sort dans les chefs-lieux des élections.

Tous les hommes, ou du moins tous les hommes du peuple de dix-huit à quarante ans, pouvaient être soumis au tirage; les nobles et les riches étaient exemptés. Les déserteurs, les réfractaires, ceux mêmes qui, une fois miliciens, s'absentaient sans congé régulier, étaient passibles des

galères. La correspondance des intendants et celle des gouverneurs provinciaux sont remplies de doléances populaires contre la milice abhorrée.

Des coutumes malheureuses venaient encore aggraver les troubles que les levées occasionnaient dans les campagnes. C'est ainsi qu'un milicien, qui parvenait à arrêter un réfractaire et à le remettre entre les mains des autorités, se libérait du service. « Chaque tirage, notera Turgot, était le signal des plus grands désordres et d'une espèce de guerre civile entre les paysans, dont les uns se réfugiaient dans les bois où les autres allaient les poursuivre à main armée pour enlever les fuyards et se soustraire au sort que les premiers avaient cherché à éviter. »

La faculté laissée aux garçons, sur qui le sort était tombé, d'arrêter les « absents », pour les faire servir en leur lieu et place, donnait lieu à de vraies batailles, car les uns et les autres se faisaient soutenir par leurs parents, par leurs amis et camarades.

Le 29 mars 1753, le subdélégué Maucune de Beauregard se rendit à Izeaux, pour y faire procéder au tirage de la milice. Claude Brissaud, qui avait été associé avec Mandrin pour la fourniture des mules, vint trouver le subdélégué et lui soumit des observations à fin de faire dispenser du tirage son fils Pierre; mais le subdélégué ne voulut pas accueillir sa requête, en sorte que Brissaud fit évader son fils, qui fut déclaré réfractaire et fugitif. Pierre Roux, labou-

reur à Beaucroissant, avait été désigné par le sort pour être milicien de sa commune. Assisté de ses deux frères, François et Joseph, et de deux amis, Joseph Tournier et Mathieu Baronnat, il chercha à s'emparer de Pierre Brissaud. En le livrant aux autorités, il s'exempterait lui-même du service militaire. Pierre Brissaud apprit le danger qui le menaçait; il s'adressa à Mandrin.

Le 30 mars 1753, une rencontre furieuse entre les deux bandes, celle des Roux d'une part, et celle des Brissaud de l'autre, eut lieu à cinq cents mètres de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, au mas des Serves.

Les Serves étaient des étangs périodiques pratiqués dans des fonds de prairies en forme de cuves. On y ramassait, par des barrages, l'eau qui descendait en ruisselets des collines.

Entre les partis, qui allaient en venir aux mains, les forces étaient à peu près égales. Les « miliciens » étaient cinq : les trois frères Roux, Tournier et Baronnat. « Les frères Roux, écrit le lieutenant-châtelain Buisson, sont de fort braves gens, aisés et un peu hors du commun. »

Les Brissaud étaient au nombre de quatre, Louis Mandrin, Pierre Fleuret dit Court-toujours, Sauze dit Coquillon, et Benoît Brissaud, frère de Pierre, le milicien fugitif.

La lutte qui s'engagea ne tarda pas à devenir mortelle. Joseph Roux fut tué sur place; son frère François, grièvement blessé, put se hisser sur son cheval et regagner son domicile à Beaucroissant, où il ne tarda pas à expirer à son tour.

On trouva dans les poches de celui qui était demeuré étendu sur place, trois livres : *Méditations sur la passion de N.-S. J.-C.*, *Pensées chrétiennes* et *Chemin du Ciel*.

Le jour même où cette bagarre eut lieu, M. de Moidieu, procureur général au Parlement de Grenoble, lança un mandat d'amener contre Louis Mandrin, contre Benoît Brissaud et contre Court-toujours. Il était ordonné aux officiers municipaux d'assembler les paysans pour les arrêter et les conduire dans les prisons de Saint-Marcellin. Mais nul, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, ne se risquait à entrer en lutte contre nos compagnons; d'ailleurs la plus grande partie de la population partageait leurs sentiments.

La maréchaussée de Saint-Marcellin parvint à arrêter Pierre Brissaud, le milicien fugitif, et son frère Benoît, l'un des acteurs du combat du 30 mars. Le 22 mai, l'intendant de la province condamna Pierre, le fugitif, à servir durant dix années dans les milices à la décharge de Pierre Roux, et son père Claude, qui avait favorisé son évasion, en 500 livres d'amende, dont cent livres applicables à la maréchaussée de Saint-Marcellin en indemnité des courses qu'elle avait dû faire pour l'arrestation des fugitifs.

Quant à Louis Mandrin, Pierre Fleuret dit Court-toujours, Antoine Sauze dit Coquillon, et Benoît Brissaud, les vainqueurs du 29 mars, ils furent jugés par le Parlement de Grenoble le 21 juillet 1753, Mandrin et Court-toujours par contumace, Coquillon et Brissaud contradic-

toirement. On était parvenu à saisir ces deux derniers et ils avaient été écroués à la Conciergerie de Grenoble. Louis Mandrin fut condamné à être roué vif, comme auteur principal de l'assassinat des frères Roux; Benoît Brissaud à être pendu; quant à Court-toujours et à Coquillon, accusés d'avoir « favorisé ledit assassinat », ils furent envoyés aux galères, Court-toujours, pour sa vie entière et Coquillon pour dix ans.

Benoît Brissaud fut pendu le jour même à Grenoble, place du Breuil (aujourd'hui place Grenette). Sa tête fut ensuite tranchée pour être exposée le lendemain, 22 juillet, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, au mas des Serves, à l'endroit même où Joseph Roux était tombé frappé à mort.

La sentence contre Louis Mandrin était exécutée en effigie, et l'arrêt affiché au pilier de justice de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

On retiendra le nom du président qui prononça cette sentence : Honoré-Henri de Piolenc, seigneur de Beauvoisin, Thoury et autres lieux.

Le jour même où Benoît Brissaud avait été supplicié, place du Breuil, à Grenoble, c'est-à-dire le 21 juillet 1753, une autre exécution y avait été faite et avait eu sur l'esprit de Louis Mandrin un terrible contrecoup. Son frère Pierre y avait été pendu comme faux-monnayeur après avoir été appliqué à la torture.

Pierre Mandrin avait été saisi sur la dénonciation d'un brigadier des Fermes générales, marié à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Jacques-Sigis-

mond Moret, — un nom que Louis Mandrin n'oubliera pas. Déjà les Fermes générales avaient ruiné sa famille dans l'affaire des mules. Aussi bien, la condamnation prononcée contre lui, à la suite de la rixe des Serves, en faisait un « bandit ».

Depuis quelque temps il prêtait l'oreille aux sollicitations d'un chef de contrebandiers, qui jouissait d'une réputation singulière de sagesse et d'intrépidité, Jean Bélissard, du lieu de Brion, voisin de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, que Mandrin dans la suite appellerait « le Pays ».

Bélissard était de ceux que la contrebande armée avait portés rapidement à une assez brillante fortune.

Au moment même où Mandrin apprenait l'horrible supplice subi par son frère, lui parvenait la nouvelle d'un fait d'armes qui jetait un certain éclat sur la contrebande et l'éclairait d'un jour quasiment héroïque. A la tête de sa bande, où nous voyons Antoine Roche dit Prêt-à-boire, Louis Jarrier dit Piémontais, Joseph Michard dit le Camus, — des noms à retenir, — Bélissard, après avoir franchi le Guiers vif, qui séparait la Savoie de la France, au « guet du Popet », près du Pont-de-Beauvoisin, avait envahi tumultueusement cette dernière ville sur terre de France, les armes hautes, avec des cris furieux. Il s'agissait, pour les contrebandiers, de délivrer un de leurs camarades, Gabriel Legat dit le Frisé, de qui les gâpians s'étaient emparés et qui était retenu prisonnier dans la maison du directeur des Fermes. En plein jour,

le 25 juillet 1753, s'était livré un vrai combat. Les gâpians avaient été battus, laissant sur le terrain deux morts et un blessé; et Bélissard, à la tête de ses huit ou neuf camarades, était revenu en Savoie, ramenant triomphalement Gabriel Legat dit le Frisé. Le retentissement que cet audacieux coup de main eut en Savoie et en Dauphiné et l'influence qu'il exerça sur l'esprit de Mandrin sont indiqués par les contemporains.

Louis Mandrin se fit donc admettre dans la bande de Bélissard; mais à peine y fut-il entré, qu'il en devint le chef.

Il avait naturellement le don du commandement et d'instinct on lui obéissait.

Son premier historien, l'abbé Régley, devra lui rendre cette justice : « Il avait une éloquence naturelle qui persuadait, l'imagination vive, du courage pour former de grandes entreprises et l'audace dans le succès. »

Mandrin entra dans la contrebande au moment même où celle-ci devait prendre le plus d'extension et, dans ce moment, elle trouvait en lui le chef le mieux fait pour la diriger.

« Tout le monde veut être Mandrin », écrit l'abbé d'Aurelle à l'intendant d'Auvergne.

En Savoie — alors terre étrangère — Mandrin organise et instruit ses hommes, il leur fait comprendre que l'ordre et la discipline sont nécessaires dans leur métier. C'est à la tête d'une véritable petite armée qu'il tombe en France, du haut du massif de la Chartreuse, comme un coup de vent, le 5 janvier 1754.

## IV

## LA CARRIÈRE DE MANDRIN

## PREMIÈRE CAMPAGNE.

(2 janvier-5 avril 1754.)

LES « Mandrins », pour leur donner le nom qui ne va pas tarder à retentir dans la France entière, firent leur première apparition le 2 janvier 1754. Les brigadiers des Fermes, établis en Chartreuse, furent subitement attaqués par quelques contrebandiers qui tombèrent sur leur poste, les dépouillèrent de leurs armes, lacérèrent leurs registres, et disparurent, comme ils étaient venus, avec la vitesse du vent, après les avoir menacés « de leur faire un mauvais parti s'ils continuaient de faire leur métier ».

Voilà Mandrin. Il a déclaré la guerre aux fermiers généraux et à leurs agents, qui l'ont ruiné, qui ont tué son frère et qui pillent les braves gens. Au reste, il ne laisse pas de se montrer bon prince, et si tous ces commis voulaient quitter leur vilain métier, il serait le premier à leur tendre la main

Le 5 janvier, il pénètre en France, suivi de ses hommes, une centaine de bandits, avec armes et bagages, de petits canons à la biscaïenne et une quantité considérable de marchandises de contrebande portées à dos de mulet. C'était surtout du « faux tabac », c'est-à-dire du tabac de contrebande, récolté en Suisse. Un autre article, dont les margandiers trouvaient un facile débit, était leur excellente poudre de chasse, connue sous le nom de « poudre des princes ». Puis, pour les dames, des indiennés, des mousselines brodées, des étoffes imprimées qui n'étaient pas encore fabriquées en France et qui venaient, les unes des manufactures suisses, les autres directement des Indes par les bateaux anglais; enfin, ils débitaient des flanelles, des articles de Genève, montres et bijouterie.

Mandrin transportait également quantité de vin en barils et en bouteilles.

Les contrebandiers étaient armés d'un mousquet, de deux pistolets de ceinture, de deux pistolets d'arçon et de deux pistolets de poche, chacun à deux coups; en outre, d'un couteau de chasse. Ils étaient montés sur des chevaux petits, robustes et agiles, nourris dans ces pays de montagnes où les cultivateurs en faisaient l'élevage spécialement pour eux. En marche, ces chevaux se distinguaient par un harnachement particulier nommé « à la contrebandière ». Sur ces montures vites et nerveuses, nos compagnons franchissaient des distances considérables avec une incroyable rapidité.

Le 7 janvier, Mandrin est au village de Curson, près de Romans, à quinze lieues du bourg natal. Il y dépose ses marchandises. Apprenant que les employés des Fermes viennent l'attaquer, il va à leur rencontre, avec une poignée d'hommes seulement. Une décharge des contrebandiers tue ou blesse les uns, et met le reste en fuite. C'est là que Mandrin conquiert son fameux chapeau de brigadier, en feutre noir galonné d'or. « Ces gens ont de belles armes, disait-il. Je veux m'équiper à la brigadière. » Il jeta sur ses épaules la mante du brigadier, se coiffa de son chapeau et enfourcha sa monture.

A cette époque, très exactement, Mandrin portait un habit gris à boutons jaunes, un gilet de panne rouge aux goussets profonds, le chapeau galonné d'or enlevé au brigadier, d'où ses cheveux blond ardent, annelés, c'est-à-dire bouclés, s'échappaient naturellement, noués sur la nuque, en catogan, d'un ruban de linon noir. La ceinture de cuir fut alors remplacée par une ceinture de soie rouge et verte où étaient pris un couteau de chasse et une paire de pistolets. Il quittait rarement son fusil à deux coups. Il était âgé de vingt-neuf ans.

Ayant appris le lendemain, 8 janvier, qu'un brigadier des Fermes nommé Dutriet, domicilié au Grand-Lemps, et qu'il connaissait, avait exprimé le regret de ne pas s'être trouvé à Curson pour se battre contre lui, il résolut de l'aller rejoindre. Il part, de nuit, suivi de quelques hommes, par un grand clair de lune. Le

Grand-Lemps, à douze kilomètres de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, était le siège d'un des plus importants marchés de la province. Mandrin arrive chez Dutriet, enfonce la porte. Le brigadier et sa femme sont tirés de leur lit, traînés dans la rue. La femme était en chemise. Mandrin menaçait Dutriet de lui casser la tête, sa femme pleurait et grelottait dans la neige. Les habitants étaient accourus au bruit, à peine vêtus, des lanternes en main. Mandrin sacrait, tempêtait : il mettrait le feu au village et fusillerait tout le monde au moindre mouvement. Cependant la femme continuait de pleurer, frileuse dans la neige; alors, Mandrin, brusquement, lui dit d'aller se remettre au lit, et avec son mari, auquel il se contenta d'enlever ses armes et son cheval, qu'il trouva tout harnaché dans l'écurie.

Ceci se passait dans la nuit du 8 au 9 janvier. Le lendemain matin, Mandrin arrivait à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, le pays natal. Il entre à la tête de ses hommes, les armes hautes, à grand fracas. Quelle frayeur pour les ennemis de sa famille, qui avaient bruyamment applaudi à sa ruine! Ils fuient, ils se cachent. Mandrin se contenta de rire de leur terreur; mais il se rendit chez Louis Veyron-Churlet, « marchand, consul exacteur des deniers royaux, et entreposeur des tabacs », comme tel représentant des Fermes.

C'était son oncle maternel et son parrain, celui qui lui avait donné son prénom, Louis; personnage d'importance au reste et qui avait

été élu consul dix fois de suite; mais il était représentant des Fermes!

Nuit close, neuf heures du soir. Mandrin avait avec lui dix hommes, « tous armés de carabines, fusils et doubles pistolets ». Les uns veillaient au croisement des rues, d'autres faisaient sentinelle aux portes. Mandrin voulait l'argent que l'exacteur avait tiré des contribuables; mais Veyron-Churlet s'était enfui, laissant sa fille entre les mains de son coquin de neveu qui réclama à sa cousine 8 000 livres. Hélas! tout ce qui se trouvait dans la caisse était loin d'aller à pareille somme. Mandrin consentit que l'un des curieux, groupés autour de la maison, se détachât pour aller demander à l'exacteur un billet de 400 livres payables dans le plus court délai. Puis, avec sa troupe, il se retira. Après plusieurs jours, Veyron-Churlet, qui avait pu faire quelques recouvrements, envoya spontanément les 400 livres à Mandrin, qui se déclara stupéfait de constater que ses fonctions d'exacteur n'empêchaient pas son oncle et parrain de se conduire en honnête homme.

Dès ce moment, M. de Moidieu, procureur général au Parlement de Grenoble, se mit en rapport avec l'avocat général près le Sénat de Savoie, pour demander l'extradition de Mandrin, au cas où celui-ci rentrerait en Savoie. Ce sont les premières poursuites dirigées contre Mandrin en tant que contrebandier.

De ces poursuites, celui-ci ne s'inquiétait guère. Durant les mois qui suivent, il parcourt

librement avec ses hommes le Dauphiné, la Bresse et le Bugey. Il débite publiquement ses marchandises de contrebande, il les débite avec succès, car ses prix sont sensiblement inférieurs à ceux que les habitants ont coutume de payer.

Mandrin établissait son camp dans de fortes positions, sur les hauteurs, où il faisait étaler ses marchandises; puis, les habitants des environs recevaient l'avis que de belles et bonnes occasions les attendaient auprès des « brigands ». Et le marché se tenait le plus régulièrement du monde, sous la protection des baïonnettes contrebandières.

Les bourgeoises cossues, les soubrettes coquettes et les fermières endimanchées, pittoresques en leurs coiffes blanches, nouées de rubans de couleur, les dames mêmes et les demoiselles de château venaient profiter des « occasions ». Aussi bien, Mandrin, « beau garçon, bon garçon, bien mis et de belle humeur », et qui, du jour où il fut devenu chef de bande, affecta systématiquement une extrême politesse, n'avait rien pour les effaroucher. Et les employés des Fermes contemplaient de loin le spectacle, avec un ébahissement comique. Mandrin prit pour devise : « S'enrichir en faisant plaisir au public. » Il y réussit.

Les nobles lui étaient favorables, comme les paysans.

Le 25 mars, il se présente aux portes du château du Bournazel, dans les environs de Rodez,

où il fut traité galamment. En reconnaissance, Mandrin fit cadeau au châtelain d'un très beau couteau de chasse, dont le descendant du comte de Bournazel a fait hommage à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, laquelle l'a déposé au Musée de Rodez. Aux domestiques, Mandrin donnait des « carottes » de tabac suisse.

Du Rouergue, le retour au point de départ, la Suisse et la Savoie, se fit par le Bugey.

#### DEUXIÈME CAMPAGNE.

(6 juin-9 juillet 1754.)

Durant six semaines nous perdons Mandrin de vue. Il est occupé, tantôt en Suisse, tantôt en Savoie, à compléter l'organisation de sa troupe et à se réapprovisionner en marchandises de contrebande. Au commencement de juin, il rentre en France avec ses hommes, par la Chartreuse, comme la première fois. On le signale à cette date sous les murs de Grenoble.

Le 7 juin 1754, par la route de Grenoble à Die et à Montélimar, les Mandrins arrivent au Pont-de-Claix, sur le Drac, à une lieue au Sud de la capitale du Dauphiné. Là, demeurent les employés qui ont la garde du passage. Le matin, ils venaient à leurs besognes journalières, après avoir ouvert la barrière, au petit jour, quand ils sont aveuglés d'un nuage de poussière : les Mandrins arrivent bride abattue.

Décharge générale sur les employés, dont l'un

tombe mort, plusieurs gravement blessés. Les gâpians se réfugièrent dans leur corps de garde, mais la porte en fut enfoncée. Les gâpians furent dépouillés de leurs vêtements et de leurs armes. Le peu d'argent trouvé au poste fut enlevé; papiers et registres furent mis en pièces. Mandrin voulut cependant que les employés des Fermes conservassent leurs chemises, « afin, disait-il, qu'ils eussent du linge et de quoi se panser ».

Poursuivant leur route, les Mandrins rencontrèrent un soldat déserteur de cette même garnison, qui fuyait devant un détachement de grenadiers et se trouvait sur le point de tomber entre leurs mains. On connaît les idées de Mandrin. Elles ne lui permettaient pas de laisser réintégrer violemment dans les troupes du roi un citoyen qui ne voulait plus servir. C'est ce qu'il expliqua au sergent qui commandait les grenadiers : mais celui-ci n'avait pas les mêmes idées que le contrebandier sur la liberté individuelle. Quelques Mandrins étaient d'avis de le fusiller et ses hommes. Fort heureusement pour eux, l'un des margandiers, pour avoir jadis servi dans leur régiment, obtint la grâce de ses ci-devant camarades, qui furent du moins obligés de renoncer à leur déserteur.

Le 10 juin, sur la route de Valence à Montélimar et à Taulignan, les Mandrins rencontrent la brigade des employés de Taulignan qui, de Montélimar, revenait à son poste. Mandrin commande le feu. L'un des employés est tué; trois autres sont grièvement blessés, dont l'un

mortellement; le reste met bas les armes. Les contrebandiers s'emparent des armes et des chevaux. Les pauvres gâpians regagnent Taulignan, à pied, en triste équipage.

Le lendemain, 11 juin, Mandrin était attablé avec trois compagnons au cabaret de Tioulle, sur la paroisse de Saint-Bauzile-en-Vivarais; et déjà il entamait une nouvelle bouteille, quand passa un sergent du régiment de Belzunce qui recrutait dans le pays. N'était-ce pas un gâpian déguisé? « C'est un espion! » affirmait l'un des contrebandiers. Le soldat protestait. Mandrin, qui avait beaucoup bu, ne distinguait plus très bien; mais son avis était que si c'était un gâpian, il le fallait fusiller. C'est ce qu'on fit. Plusieurs personnes, qui assistaient à la scène, témoignaient de leur indignation.

« Alors il avait tort de ressembler à un espion! »

Ce fut son oraison funèbre.

Marches et contremarches d'une rapidité déconcertante et qui jettent les pouvoirs publics dans l'ahurissement. Du moment où Mandrin parut sur la scène publique, on crut le voir partout à la fois.

Mandrin a la rapidité de la lumière. Le voici en Rouergue, où il entre par la vallée du Tarn. Ses marchandises sont étalées le 22 juin à Millau et débitées sur la place du marché, « plus publiquement que l'on ne vend les aiguillettes et les chapelets », comme écrit le subdélégué de Vabre à son collègue de Lodève. Les contrebandiers trouvèrent à Millau le meilleur accueil. Pour

amuser la population, Mandrin y fit faire l'exercice à ses hommes, qui se mirent en ligne sur la place et tournèrent, virèrent, pivotèrent, à l'ébahissement des badauds. Sensibles à cette faveur, les habitants de Millau achetèrent aux compagnons des étoffes et du tabac pour plus de six mille livres. Et quand ceux-ci se furent éloignés, les excellents bourgeois dépêchèrent encore à leur suite un exprès, qui leur redemanda des indiennes pour quatre louis. Mais le stock en était épuisé. Au lieu d'indiennes, les margandiers donnèrent du tabac.

Le 23 juin, les Mandrins passèrent par Saint-Rome-du-Tarn. Il arriva que l'un d'eux y fut insulté par un ivrogne et se mit en demeure d'en tirer vengeance. L'ivrogne se réfugie dans la première maison venue. Le contrebandier se jette à sa poursuite, enfonce la porte, rencontre de la résistance, tire un coup de feu : un corps tombe; c'était une jeune femme, et qui, pour un plus grand malheur, se trouvait enceinte.

Mandrin assembla le conseil qui réglait les différends au sein de sa troupe, en manière de tribunal. Le contrebandier, qui avait tué la femme, fut acquitté, car il n'avait pas commis ce meurtre de propos délibéré; mais il lui fallait donner vingt-deux livres pour les funérailles.

Cet assassinat est un de ceux qui ont été le plus vivement reprochés à Louis Mandrin; non seulement il en était innocent, mais il en traduisit l'auteur devant le tribunal qui, à ses yeux, représentait la juridiction compétente.

Mandrin recrutait ses hommes avec soin. Il leur avait donné l'organisation des armées régulières et les payait de même : dix louis d'or d'engagement et six livres par jour durant les campagnes; 30 sous « en temps de paix », plus une part dans les « bénéfiques ». Il écartait impitoyablement les malfaiteurs et les voleurs. Ses premiers adhérents furent pour la plupart des « pays », originaires de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, de Saint-Pierre-de-Bressieux, de la Côte-Saint-André, puis de la Novalaise en Savoie. Dans les archives notariales du Pont-de-Beauvoisin, on trouve un certain nombre de testaments dictés par des Mandrins. Ils font des dons aux églises, ils sont qualifiés d'« honorables »; quelques-uns d'entre eux sont décorés du titre de « bourgeois ».

Mandrin s'était choisi comme second un jeune homme du lieu des Échelles en Savoie, François d'Huet de Saint-Pierre, auquel il donna le titre de « Major ». Le lieutenant de Mandrin, nommé Broc, de qui il sera question dans la suite, n'entra dans sa troupe que plus tard.

Enfin Mandrin était toujours accompagné d'une garde personnelle de six contrebandiers robustes et résolus, que l'on nommait ses « canonnières », car chacun d'eux était armé d'une grosse espingole, chargée de cinquante balles, un vrai canon.

De nombreux témoignages indiquent, non seulement la confiance que chacun de ces hommes avait en son jeune chef, mais l'affection qu'ils lui portaient. Des jalousies éclataient parmi eux,

à la moindre marque d'amitié particulière que Mandrin témoignait à l'un ou à l'autre.

Le 24 juin est fête de la Saint-Jean, que les Mandrins célébrèrent à Saint-Affrique. Et d'abord ce fut une revue militaire, devant la population qu'il avait rassemblée sur la place, au son du tambour. Pour Mandrin à la tête de ses contrebandiers, il ne pouvait y avoir de fête sans une revue, sans « une montre », comme on disait encore. Sa troupe comptait alors de deux à trois cents hommes. Sur le soir, les compagnons allumèrent des feux de joie qui brûlèrent jusque bien avant dans la nuit.

Le lendemain, la bande se mit en route pour Rodez, où elle entra le 30 juin, par un jour de grande foire. A l'ombre de la pittoresque cathédrale sans portail, la place du marché grouillait de vie et de mouvement.

La capitale du Rouergue avait des fortifications, des soldats en garnison et trois brigades de maréchaussée. Mandrin entre dans Rodez comme un condottière en pays soumis. Il traverse le bourg, il s'arrête un instant sur la place de la Cité, et se rend au faubourg Saint-Cyrice, où il organise un entrepôt public de contrebande. Les paysans en sarraux bleus, les femmes en coiffes tuyautées, leurs cols de dentelles sur les épaules, parmi les paniers de légumes, la volaille et les moutons, se bousculaient pour se pousser au premier rang. Les cochons qui s'échappaient faisaient tomber des commères, distraites à bavarder.

Voilà les contrebandiers! une joyeuse troupe de gamins en avant du cortège; puis des tambours qui roulent, des fifres qui sifflent; une centaine de cavaliers, sur de petits chevaux hirsutes et roux, roux et hirsutes comme eux, coiffés jusqu'aux yeux de grands chapeaux rabattus en clabaud, couverts de poussière, armés jusqu'aux dents : pistolets à la ceinture, carabines en bandoulière, sabres, noués par des cordes, claquant avec un bruit de ferraille aux selles des chevaux; la marche se ferme par une longue file de mulets chargés de ballots couverts de serpillière, que les valets poussent à hue et à dia.

Les ballots de tabac, les rouleaux d'indiennes et de mousseline furent développés. Sous la surveillance des contrebandiers, appuyés sur leurs fusils, le marché fut tenu dans un ordre parfait. Ni la compagnie de garde dans la ville, ni l'une ou l'autre des trois brigades de maréchaussée, ne s'avisa d'y venir mettre du dérangement. Pour rassurer les craintifs, Mandrin avait fait proclamer, au roulement du tambour, qu'il « garantissait tous ceux qui seraient recherchés à l'occasion de la contrebande vendue par lui ». Et son air était si résolu qu'un chacun en tirait confiance.

A la suite du marché, Mandrin voulut offrir, aux Ruthénois également, le divertissement de manœuvres militaires exécutées par ses hommes. Elles se firent dans un ordre excellent. Ce fut, dès le premier jour, chez Mandrin, une vraie

manie. Il avait un plaisir d'enfant à faire virer ainsi ses contrebandiers comme des soldats réguliers, devant la foule béate. Enfin, marchands et chalands se répandirent dans les cabarets de la ville, où chacun but abondamment.

Des intermèdes étaient venus rehausser l'intérêt de la scène principale, car Mandrin s'était rendu avec quelques hommes à l'entrepôt des tabacs, situé dans la maison du sieur Raynal, rue Saint-Just. Il était suivi de plusieurs mulets chargés de tabac suisse. Comme l'entreposeur refusait d'ouvrir la porte, celle-ci fut enfoncée à coups de crosse. L'entreposeur fut forcé de descendre. En lui montrant les bennes, nouées de grosses cordes, Mandrin lui disait :

« Ne prenez pas ceci pour un songe. Ce que vous voyez est du vrai tabac. Le vôtre n'a pas une sève plus admirable, je vous l'abandonne à quarante sous la livre et ne veux pas d'autre acheteur que vous. »

Et de fait, l'entreposeur se demandait s'il rêvait.

Une rangée de baïonnettes alignées devant sa maison lui enseignaient qu'il s'agissait bien d'une réalité.

Force fut de conclure marché. L'entreposeur continuait de se frotter les yeux. Comment lui, le représentant des Fermes, il achetait du « faux tabac » aux contrebandiers eux-mêmes ! Mandrin reçut ainsi 2 494 livres, dont il donna quittance. Cette scène va se renouveler souvent.

Les fermiers généraux, effrayés du brusque

développement que prenait la contrebande, avaient fait remettre en vigueur, publier aux prônes, afficher aux coins des carrefours, les édits qui interdisaient, sous les peines les plus sévères, d'acheter quoi que ce fût aux contrebandiers. Et c'est la hardie réplique de Mandrin : « Puisque, par un coup de force, les fermiers généraux veulent m'enlever ma clientèle, ce sont les propres agents des Fermes, receveurs, entreposeurs, buralistes, c'est-à-dire, en fait, les fermiers eux-mêmes, qui seront à l'avenir mes meilleurs clients. »

Et, non seulement il laissait entre les mains des buralistes de bonnes marchandises, mais encore des quittances, signées de son nom, où il déclarait avoir reçu les sommes qui lui avaient été versées.

Ces reçus furent reconnus valables dans la suite, et les fermiers généraux en remboursèrent le montant à leurs agents ; mais ils prétendirent se faire rembourser à leur tour par les populations.

D'un bourgeois de Rodez, Mandrin apprit qu'on avait saisi, sept ou huit jours auparavant, sur quelques contrebandiers, une grosse carabine et cinq fusils, déposés dans la Maison de Ville. Il en écrivit à M. de Séguret, juge-mage et subdélégué, pour réclamer ces armes, qui lui revenaient évidemment. Mandrin s'exprimait le plus courtoisement du monde, tout en prévenant M. le juge-mage que si, dans un temps raisonnable, il ne recevait pas la carabine et les

fusils, il se verrait contraint de faire mettre le feu à sa demeure. Comme on ne savait plus où l'on avait déposé les cinq fusils, M. de Séguret s'empressa d'en faire acheter de tout neufs. Les armes furent portées à Mandrin qui se trouva avoir trois fusils de trop. Qu'en faire? — Mandrin n'hésita pas. Il les envoya chez l'exempt de la maréchaussée en lui demandant un billet de dépôt, car il les viendrait reprendre à son prochain voyage. Les bandits confient leurs fusils à la garde des gendarmes. Les brigands d'Offenbach n'oseront pas aller jusque-là.

Enfin, comme il se trouvait chargé d'une grande quantité de monnaie d'argent et de billon, qui n'était pas d'un transport facile, il envoya chez le receveur des tailles convertir ses écus au soleil et ses sous noirs en louis d'or.

« Tout cela me vient de bon lieu, conclut le suddélégué de Vabre en s'adressant à son collègue de Lodève. Vous aurez peine à le croire. Les gens qui l'ont vu ne peuvent encore se le persuader. »

Tambour battant, fifres sifflant, au tintement joyeux de l'argent qui gonflait les ceintures, les Mandrins quittèrent Rodez par la route de Rignac.

Quand le bandit fut parti, l'entreposeur de Rodez eut la curiosité de faire peser le tabac qu'il lui avait laissé. Le compte se trouva exact.

Le 1<sup>er</sup> juillet, les Mandrins arrivèrent à Rignac. Leur capitaine se voyait obligé de rentrer en Suisse, pour y laisser reposer ses hommes et ses

chevaux, compléter sa troupe, se réapprovisionner en marchandises, et mettre en sûreté l'argent conquis. Enfin, il avait à cœur, pour couronner ces premières expéditions, de repasser par Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et d'y accomplir l'acte de vengeance, un devoir à ses yeux, qui lui était imposé par la mémoire de son frère Pierre.

Conformément au système des contrebandiers, Mandrin disloqua sa troupe et chacun de regagner la Savoie, en paisible voyageur, pour se retrouver ensuite avec les camarades à la date et à l'endroit préalablement fixés. Sans armes apparentes, ni bagages encombrants, les contrebandiers s'en vont, les uns tout seuls, les autres par groupes de quelques compagnons. Le soin de ramener les armes était confié à ceux des valets dont on était sûr. D'ailleurs, en différents points du pays, notamment chez des aubergistes, Mandrin avait des dépôts, aussi bien d'armes que d'argent, qu'il devait retrouver à une nouvelle campagne. C'est ainsi que l'hôtelier d'Astaffort (Lot-et-Garonne) servait de « caissier » à Mandrin.

Celui-ci arriva donc seul, le mardi 9 juillet, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Il avait tenu sa venue secrète afin d'être certain de rencontrer l'employé des Fermes, Jacques-Sigismond Moret, qui avait livré son frère Pierre au bourreau.

Le soleil déclinait. Au centre du village, sur la place de l'Église, Moret promenait sa petite

filles âgées de deux ans environ. Plusieurs personnes se trouvaient sur la place, quand Moret vit se dresser devant lui la silhouette redoutée du contrebandier. Celui-ci tenait en main sa carabine. Le malheureux employé des Fermes se jeta à genoux. Il criait merci; il criait grâce, tout en saisissant dans ses bras l'enfant qu'il avait avec lui. Il tendait l'enfant devant lui d'un geste désespéré :

« Grâce! grâce!

— N'as-tu pas été employé, et n'est-ce pas toi qui as mis la corde au cou de mon frère Pierre que tu as fait pendre? »

L'homme, qui tremblait, continuait de crier : « Grâce! » et il tendait devant lui son enfant comme un bouclier vivant.

Du même coup Mandrin tua le père et l'enfant.

Différentes personnes assistaient à l'exécution de cette vendetta; elles n'osèrent intervenir. Le lendemain, sur l'invitation du châtelain, le curé fit ensevelir les deux corps de Moret et de sa petite fille qui étaient restés sur la place où ils avaient été tués.

Restait le curé Biessy, l'instigateur des poursuites dirigées contre Pierre et contre Claude Mandrin, après le vol d'Ennemond Diot dans l'église.

Il se trouvait dans une de ses terres, sur la route de La Frette-Grand-Lemps, où il surveillait la rentrée de ses gerbes. On lui annonce de loin l'arrivée du contrebandier. Et le curé de se cacher très vite au milieu des bottes de blé qui

s'entassaient sur l'un des chariots. Mandrin, mis au courant du stratagème par les moissonneurs, se donna le plaisir d'accompagner à cheval le « voyage » de blé contenant le curé Biessy, jusqu'au domicile de ce dernier, au centre du village, c'est-à-dire pendant près de deux kilomètres, en proférant contre le malheureux, plus mort que vif, des menaces épouvantables; puis, satisfait du châtement, il abandonna sa victime dès que le chariot fut rentré dans la cour, et il prit la route de Grenoble, d'où, par le massif de la Chartreuse, il pénétra en Savoie, et regagna la Suisse.

La Cour des Aides à Montauban entama contre nos contrebandiers (27 janvier 1755) une procédure par contumace et renouvela les défenses « à ceux qui ont acheté des tabacs de contrebande de les débiter, enjoignant de les apporter au greffe de la Cour »; puis elle fit afficher l'arrêt dans les villes et villages et aux poteaux des grands chemins.

Mais nul ne s'en inquiéta. Le public comprenait que le jeune contrebandier n'en voulait qu'aux Fermes générales, et comme celles-ci étaient détestées, Mandrin avait le public pour lui. « Tout le peuple est pour ces révoltés, écrit le marquis d'Argenson, puisqu'ils font la guerre aux fermiers généraux. »

Cependant il arrivait parfois que de bonnes gens, tout en le louant de son entreprise, lui demandaient pourquoi il massacrait tant d'« employés » :

« Attendez que nous en ayons pendu le dernier.

— Mais pourquoi vous faites-vous donner de si grosses sommes par les directeurs des Fermes, leurs entreposeurs et leurs commis?

— C'est un cas de conscience et ce n'est là que le commencement des restitutions que les fermiers généraux doivent à ma troupe. De quoi se plaindrait-on? Nous gracieusons le bourgeois; nous payons bien au cabaret. »

Au fait, on ne se plaignait pas.

#### LES MANDRINS EN SUISSE.

Louis Mandrin et ses hommes passèrent les dernières semaines de juillet 1754 en Suisse, où le jeune « capitaine » était parvenu à se ménager chez un grand nombre d'aubergistes les concours les plus actifs. Ses correspondants à Genève étaient deux commerçants français, Bérard et François-Henri Divernois. Ce dernier était un ami de J.-J. Rousseau, qui lui fait bonne place dans sa Correspondance. Mandrin avait chez eux des dépôts d'armes, de munitions, de marchandises et d'argent.

L'industrie suisse trouvait dans la contrebande en France un important débouché. « On les voyait souvent (les Mandrins) passer près de Genève par détachements de quatre-vingts à cent hommes, avec les marchandises qu'ils avaient achetées. »

« Ces brigands ne commettent pas le moindre

désordre sur les terres de Suisse, observe la *Gazette de Hollande*; Mandrin leur fait observer la plus sévère discipline à cet égard. »

De là, le contrebandier étendait un réseau d'espionnage sur les provinces de France qu'il se proposait de parcourir. Pour ce service, il avait à sa dévotion des gens de toutes classes, parfois de la meilleure société.

La Cour de France pressait son représentant à Genève de se procurer des indications sur les projets des contrebandiers, concernant le temps de leurs départs et les lieux où ils devaient se rendre. « Je doute, répond M. de Montperoux, qu'il puisse m'être possible, quelque soin que j'y apporte, de pouvoir en être informé. J'ai cherché inutilement à intéresser par des récompenses proportionnées aux services. Je ne puis trouver personne qui veuille se charger d'un espionnage aussi dangereux. »

L'espionnage dont ils pouvaient être victimes et la trahison des leurs étaient ce que les contrebandiers redoutaient le plus. D'aventure, parvenaient-ils à mettre la main sur un « observateur » envoyé pour les surveiller, ils lui faisaient subir les plus affreux supplices, comme à ce malheureux dont ils s'emparèrent aux environs d'Yenne (Savoie). « Ils lui arrachèrent les yeux, lui cassèrent les bras et les jambes, lui coupèrent la langue, enfin ils le firent expirer à force de tourments. »

L'ambassadeur français en Suisse, M. de Chavigny, demandait au gouvernement helvétique des mesures sévères contre les contrebandiers et

recevait en retour les plus belles assurances; et quand le gouvernement français revenait à la charge, les autorités suisses arguaient de leur impuissance. Elles ajoutaient qu'on aurait « très exactement l'œil sur le nommé Mandrin, contrebandier, ou, pour mieux dire, chef de brigands » et qu'il serait détenu « en lieu de sûreté, supposé qu'on vînt à le découvrir ... ». Mais, par fatalité, bien que Mandrin ne prît aucun soin de se cacher, il était impossible de le trouver.

Le 13 août 1754, Rouillé, ministre des Affaires étrangères, écrivait au chevalier de Chauvelin, ambassadeur de France auprès du roi de Sardaigne, à Turin : « Il s'est répandu une grande quantité de contrebandiers sur les terres de la République de Genève et qui se retirent sur celles du roi de Sardaigne (en Savoie). Vous voudrez bien en parler à M. le chevalier Ossorio (ministre des Affaires étrangères du roi de Sardaigne) et le prier d'obtenir des ordres de Sa Majesté pour les faire arrêter. »

Le gouvernement français envoya à Turin le signalement de cinquante-cinq contrebandiers, parmi lesquels Mandrin et ses compagnons. Le roi de Sardaigne transmit le document au commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie. Charles-Emmanuel III désirait que l'on fit arrêter ces cinquante-cinq « brigands ». Et l'on s'empressa d'en informer l'ambassadeur français; mais, en Savoie comme en Suisse, et bien que les Mandrins se montrassent partout publiquement, on ne parvenait pas à les découvrir.

## TROISIÈME CAMPAGNE.

(Juillet-août 1754.)

Fin juillet, à la tête de sa bande, Mandrin rentra brusquement en France, par la Franche-Comté. Les brigades de Mouthe et de Chau-neuve se portèrent à sa rencontre. Le jeune capitaine avait établi son campement à côté d'un petit bois, de manière à être protégé par des marais sur le devant, et, sur l'arrière, par la montagne. Il dissimula une partie de ses hommes dans un fossé, près du campement, et laissa approcher les « employés », qui furent surpris par un feu nourri, dont plusieurs furent étendus raides sur le sol. Les gâpians tournèrent bride, emmenant les blessés et les chevaux des morts. Dans leur fuite, quelques employés donnèrent contre un hourdis de chariots, dont Mandrin avait fait une manière de barricade, et furent faits prisonniers; mais le vainqueur se contenta de les dépouiller de leurs armes et d'une partie de leurs effets. Puis il ordonna d'enterrer les morts et de leur rendre les honneurs militaires. Sur les tombes il fit faire des décharges de mousqueterie.

L'affaire avait éveillé l'attention du pays; bonne réclame pour nos margandiers qui s'empressèrent d'ouvrir un marché où leur tabac et leurs étoffes, deux jours durant, se vendirent en abondance.

Mandrin prit ensuite le chemin de Lyon; mais il eut soin d'éviter la grande ville et se dirigea sur Saint-Chamond.

Par un chaud après-dîner, à quelques lieues de Lyon, sur une terrasse au bord du chemin, une société élégante prenait l'air en devisant. Des paysans accourent effarés : « Les Mandrins ! » La bande arrive, vive et bruyante, dans un grand remous de poussière : soixante cavaliers qui ralentissent leur allure en approchant de la terrasse. En tête, leur capitaine. Au passage, il salue les dames, de son chapeau festonné d'or : « N'ayez crainte, mesdames ! » Ses hommes se répandent dans les cabarets. La compagnie sur la terrasse se remettait de son alerte, quand elle voit paraître le chef des margandiers suivi de deux compagnons. Les dames lui achètent quelques pièces d'étoffes, au plus bas prix, et il goûte quelque peu du vin, des pastèques et des pommes d'orange que lui présentent ses clientes. Elles avaient un peu peur, agréablement. Pour le voir partir, les paysans se rassemblèrent. Mandrin, sur ses étriers, les jambes raides, leur demanda si, parmi eux, quelqu'un avait eu à se plaindre de ses hommes, et comme tout le monde se déclara satisfait, les filles saluant d'une jolie révérence paysanne, et les hommes en tirant un pied derrière l'autre, le jeune « capitaine », après avoir jeté aux gamins, qui se pressaient devant lui, une poignée de menue monnaie, disparut, comme il était venu, dans un nuage de poussière. Le 8 août, Mandrin

entraît dans Saint-Chamond, où il débita sa contrebande sur la place du Marché. Il s'en revenait par la route qui le ramenait en Savoie, quand il vit poindre, au tournant du chemin, un carrosse attelé de deux chevaux robustes et dispos. Sa propre monture était fatiguée et il était pressé de regagner la frontière.

Dans la voiture une dame et son cavalier.

Mandrin, le chapeau bas :

« Vous avez là des chevaux dont je m'accommoderais assez.

— Ils sont à vous », dit le gentilhomme, qui avait compris dès l'abord qu'il n'avait pas d'autre discours à tenir.

Peu après, Mandrin renvoya, par un valet, les chevaux à l'adresse indiquée, en y joignant une pièce de caragah et des rubans de soie moirée qui contribuèrent au rétablissement de la dame; car celle-ci s'était mise au lit avec une fièvre assez forte, en suite de l'émotion que le bandit lui avait donnée.

#### LES ARGOULETS.

Cependant les fermiers généraux commençaient à trouver que l'aventure prenait une fâcheuse tournure. Ce bandit, ce brigand, ce malandrin, Mandrin, de qui le nom allait se répandant dans la France entière, leur coupait la bourse par trop lestement. Les grenadiers du régiment de Piémont, stationnés aux confins

du pays sillonné par nos compagnons, désertaient pour les aller rejoindre. On voyait des volontaires de Flandre, « établis à Bourg pour surveiller les contrebandiers, passer la frontière avec les chevaux des officiers ». Les milices bourgeoises montraient de la répugnance à protéger les intérêts des financiers. La maréchaussée était impuissante... ou complice.

Le contrôleur général décida donc d'envoyer sur la frontière de la Suisse et de la Savoie des corps spéciaux composés de troupes semblables par certains côtés aux contrebandiers eux-mêmes, et mieux préparées par là à les combattre. On avait précisément sous la main un second corps de troupes légères, composé de fusiliers et de dragons, sous les ordres d'un Dauphinois comme Mandrin, le colonel Alexis de La Morlière, et qui semblait avoir été créé pour le dessein que l'on se proposait. On les appelait les « Volontaires de Flandre ». Le peuple les nommait « les argoulets ».

Leur uniforme se composait de l'habit brun, avec parements, collet, veste et culotte garance, brandebourgs de même couleur, de hautes guêtres de coutil noir, montant jusqu'au-dessus des genoux. Ils étaient coiffés de bonnets hauts et ronds en feutre noir, bordés de laine blanche. Les cavaliers avaient le même habit, avec des aiguillettes garance, une veste jaune, des culottes de peau, des bottines à la dragonne, un casque de fer avec turbán écarlate, croisé de cuir noir et orné sur le devant de trois fleurs de lys en

cuivre. Ces dragons portaient les cheveux longs, noués vers les tempes en cadenettes et réunis en une tresse unique dont la pointe leur battait le haut du dos.

Le colonel qui commandait les argoulets, Alexis Magallon de La Morlière, était Dauphinois comme Mandrin, né à Grenoble le 3 janvier 1707. Bien que jeune encore, — puisqu'il avait, en 1754, quarante-sept ans, — il était un vétéran des grandes guerres qui avaient marqué le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les argoulets ne vont avoir d'autre tâche que de barrer la route aux contrebandiers.

Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir cette partie de l'armée française, — non seulement les La Morlière, mais tous les soldats appelés à coopérer avec eux, — recevoir dorénavant leurs ordres, non plus du ministre de la Guerre, mais du contrôleur des Finances; de même que les tribunaux, quand il s'agira de juger des contrebandiers, ne relèveront plus du garde des Sceaux, mais du contrôleur des Finances, ce qui veut dire des fermiers généraux.

Le gouvernement s'était flatté que l'annonce de l'arrivée des « La Morlière », précédés de la réputation que chef et soldats s'étaient acquise durant des campagnes fameuses, jetterait les contrebandiers dans la consternation. Le comte d'Argenson ajoutait naïvement : « Il serait fort à désirer qu'ils en eussent pris alarme assez vivement pour se disperser et épargner à ces troupes la peine qu'elles auraient à les détruire. »

Évidemment, — mais les Mandrins n'étaient pas hommes à s'effaroucher.

D'autre part, les argoulets ne tardèrent pas à faire parler d'eux : c'est un brave homme qui est tué à Voiron, pour ne pas avoir répondu à l'appel d'une sentinelle; c'est la foire du village de Ballon en Savoie qui est envahie par les soldats français; — « plusieurs des habitants furent blessés et l'officier criait : « Tue! tue! qu'on tire sur « ces gueux de Savoyards! » — c'est l'un des consuls français du Pont-de-Beauvoisin qui est appréhendé, « dans l'exercice de ses fonctions et revêtu de son chaperon », par ordre de La Morlière lui-même et conduit en prison. En quelques semaines, les argoulets se firent détester dans le pays, à l'égal des gâpians, dont on disait, dans le régiment même de La Morlière :

« C'est tous des canailles! »

En dehors des corps d'employés, des volontaires de Flandre et des volontaires du Dauphiné, d'autres troupes encore étaient tenues en éveil pour faire face aux contrebandiers.

« Quand fera-t-on cesser cette chaîne humiliante et coûteuse de tant de troupes assemblées dans trois ou quatre provinces, uniquement à l'occasion de ce bandit? » écrivait le gouverneur d'Autun.

Imagine-t-on plus éclatant hommage à la puissance d'impulsion, à l'énergie, à l'activité du jeune maquignon de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

QUATRIÈME CAMPAGNE.

(20 août-5 septembre 1754.)

Coupant les cordons de troupes qui avaient été disposées pour lui fermer la route, Mandrin rentre de Savoie en France, le 20 août 1754.

Le 26, il arrive en vue de Brioude. Il n'est pas six heures du matin. Les habitants de la ville sont éveillés au bruit des tambours et des fifres. Après s'être assuré le gîte dans deux auberges, les Mandrins se dirigent vers l'entrepôt des tabacs, rue de la Vieille-Cartellerie.

Ils étaient très surexcités, harassés par la longueur et par la rapidité de leur course depuis la frontière. Leur chef avait de la peine à les contenir.

Ils réclament l'entreposeur. L'entreposeur est mort. Sa veuve, dame Angélique du Hamel, est âgée et elle est malade dans son lit. Comme des furieux les margandiers se précipitent dans sa chambre, en bousculant deux servantes qu'ils trouvent sur le palier. Ils entrent avec un affreux vacarme et en proférant mille injures. Ils disent à Mme du Hamel qu'« elle est la cause qu'ils ne peuvent faire tranquillement leur métier de contrebandiers et que, comme elle leur a occasionné beaucoup de pertes, ils sont venus la forcer de prendre tout leur faux tabac, sans quoi ils la jetteront par la fenêtre ». L'une des servantes a pu s'échapper pour aller prévenir les

autorités. Cependant les contrebandiers contraignent la dame à leur donner ses clés et ils se mettent à forcer les tiroirs, à ouvrir les armoires, où ils trouvent 4 350 livres dont ils s'emparent. Mais ils n'entendent pas voler cet argent. Ils vont laisser à l'entreposeuse de leur tabac de contrebande, de ce bon tabac, qu'ils vendent aux représentants de la Ferme, une qualité dans l'autre, au prix moyen de 5 livres la livre.

Afin d'être assurés de donner mesure exacte, en honnêtes marchands, les compagnons envoient prendre les poids de la ville, malgré la résistance que leur oppose le fermier du poids du roi. Ils pèsent le tabac déposé chez Mme du Hamel. Il y en a pour 15 421 francs, sur lesquels ils n'en ont encore touché que 4 350. Les plus violents rentrent tumultueusement dans la chambre de la malade. Vainement Mandrin s'efforçait de les apaiser.

Cependant M. Croze de Montbriset, président en l'élection de Brioude, et J.-Fr. Magaud, conseiller du roi, faisant fonctions de procureur, assistés de leur greffier, se présentent aux portes de l'entrepôt. Ils en sont repoussés à coups de crosse.

Les Mandrins menaçaient la veuve du Hamel, si elle ne leur versait pas l'argent qui leur restait dû sur leur tabac, de la faire rôtir dans sa maison à laquelle ils allaient mettre le feu. L'entreposeuse terrifiée leur offrit toute sa vaisselle plate, mais les compagnons ne voulaient pas de vaisselle, et il fallut que la belle-sœur de Mme du

Hamel se mit à courir la ville pour tâcher de trouver de l'argent. Elle revint avec 2 310 livres qu'elle avait empruntées de divers côtés. Ce qui fit un total de 6 660 livres que les contrebandiers empochèrent, tout en continuant d'en réclamer le complément jusqu'à concurrence de 15 000 livres. L'heure était venue pour eux d'aller déjeuner. A leur retour, l'après-midi, ils ne retrouvèrent plus la dame belle-sœur qui s'était enfuie. Ils la recherchèrent partout, jusque dans les maisons voisines dont ils forcèrent les portes. Enfin, après s'être assurés qu'il n'y avait réellement plus d'argent au logis, ils se décidèrent à reprendre une partie de leur tabac et à se remettre en route.

Avant de partir, l'une de ces brutes bourra encore d'un coup de crosse la malade dans son lit, tandis que des camarades houspillaient les servantes. Ils avaient dénoué aux deux pauvres filles leurs longs cheveux et les tiraient comme des cordons de sonnette.

Trois heures de l'après-midi tintaient à l'horloge de la ville, au moment où les Mandrins enfourchaient leurs chevaux.

Mme du Hamel ne put signer le procès-verbal qui fut dressé de ces faits « à cause de la frayeur dont elle était saisie ». La pauvre femme mourut huit jours plus tard, le 2 septembre. La visite des margandiers n'avait pas été pour la rétablir.

De Riom, de Clermont et d'Issoire, on avait dépêché toute la maréchaussée du pays, afin d'arrêter les « brigands ». Des divers points de

l'horizon, on vit donc arriver les gendarmes, lourdement et, magnifiquement, trois jours après le départ des compagnons; ce qui se répète à chaque page de cette histoire.

A la sortie de Brioude, Mandrin avait divisé sa troupe en deux corps, dont l'un avait pris la route de Massiac; l'autre, le plus important, et dont il conserva le commandement, repassa par Saint-Georges-d'Aurac et entra dans le Velay.

Craponne est bâti sur des plateaux volcaniques; mais au fond d'une cuve de prairies verdoyantes, que bordent, en manière de clôture, des quartiers de rocs amoncelés. Mandrin y arriva le 28 août.

La maison de la recette buraliste de Craponne existe aujourd'hui encore, intacte, telle qu'elle était quand elle fut envahie par les Mandrins; avec ses murs ventrus, tout de guingois.

Les Mandrins s'y présentèrent au milieu de la nuit; mais l'entreposeur, Dominique Boule, avait pris la fuite, laissant à sa femme le soin de recevoir les compagnons. Celle-ci dut accepter du faux tabac pour 3 400 livres qu'elle s'en fut emprunter: La somme ne fut réunie que difficilement. « On la lui compta (à Mandrin), comme on put, en or et en argent; jusqu'à secouer en sa présence le sac des liards, et encore celui des deniers. »

Comme de coutume, on laissa un reçu.

Il arriva que le maire, M. Calemard de Montjoly, mis de mauvaise humeur sans doute pour

avoir été réveillé dans le milieu de la nuit, s'avisa de faire des observations à Mandrin sur le métier qu'il exerçait. M. le maire présenta ces observations avec vivacité et sans se munir des précautions oratoires qui sont essentielles à la politesse; ce qui obligea Mandrin à exiger de lui 50 louis, en sus de la somme reçue pour le faux tabac, amende pour les propos maisonnants où il s'était oublié.

Le 29 août, trois escouades de Mandrins, de trente-cinq à trente-six hommes chacune, entrent dans Montbrison-en-Forez, « le bonnet à la hussarde retroussé sur l'oreille gauche ». L'entreposeur des tabacs dut accepter pour 5 532 livres de tabac de contrebande, somme pour laquelle il reçut également une quittance du nommé « Mottet », « dont les billets commençaient à être en crédit ».

A Montbrison, Mandrin eut une idée nouvelle :  
« Nous faisons de l'argent, faisons aussi des hommes! »

Le bandit se présente aux prisons de la ville et commande d'en ouvrir les portes. Il parle en maître.

« Qu'on m'apporte le registre d'écrou et que l'on m'aïlle quérir un serrurier! »

Par celui-ci, Mandrin fait dériver les fers à ceux des détenus qui n'étaient incarcérés que pour désertion, pour contrebande ou pour faux-saunage. Il recruta de la sorte huit braves, qui furent heureux de se joindre à la bande de leur libérateur. Les prisonniers de droit commun,

voleurs, filous et assassins, furent laissés sous les verrous :

« Pour vous, leur disait-il, je ne suis pas votre sauveur. Vous méritez d'être pendus. »

Quant aux fers, il les remit au geôlier. « Et ils ont rendu les fers, disant qu'ils étaient au roi », écrit M. de Rochebaron, commandant en Lyonnais et Forez.

L'assesseur de la maréchaussée, nommé David, assista à cette levée d'écrou, en lui donnant par sa présence une consécration officielle, puis il en dressa le procès-verbal.

Pour sortir de France, Mandrin fit un brusque détour vers le Nord. Il va toujours avec la rapidité du vent. Les Mandrins arrivent à Pont-de-Veyle, le 2 septembre. Ils en traversent l'unique rue. Leur chef est pressé. Cependant, à l'autre bout de la ville, il s'arrête sur le vieux pont en dos d'âne; car il y a rencontré deux gâpians de la brigade de Cormoranche, qui rejoignaient leur brigade, munis de ses appointements. En faveur de cette circonstance, car il ne fallait pas que ces gâpians prissent la peine de porter cet argent plus loin, il leur fit grâce de la vie.

Au moment de sortir de France, sur la frontière suisse, le 5 septembre, au Fort-de-Joux, Mandrin voit encore de loin, sous les murs du château, une troupe de gâpians. C'est l'adieu des contrebandiers avant de repasser la frontière : une salve bruyante dont l'un des employés est tué, d'autres blessés.

Mandrin est hors d'atteinte.

Revenant sur la manière dont les contrebandiers avaient fait cette quatrième campagne, l'intendant d'Auvergne se plaignait au contrôleur général de ce que la maréchaussée n'avait même pas été capable de garnir les avenues de la province. La résistance de la police, comme celle des troupes régulières, était brisée par l'habile tactique et par l'étonnante agilité du contrebandier. Tantôt celui-ci répartissait ses hommes en petits détachements, tantôt il les groupait en cohortes nombreuses pour foncer à l'improviste sur les localités qu'il se proposait de mettre à contribution. On voyait les Mandrins partout à la fois, et l'on ne savait où les saisir. Les soldats du roi disaient que c'étaient des diables et les gendarmes arrivaient trop tard; — tandis que les Mandrins perçaient où on ne les attendait pas, pour mettre à mal, avec gaieté, mais sans pitié, les commis des fermiers généraux.

#### CINQUIÈME CAMPAGNE.

Franchissant le Rhône au Pont-de-Grezin, Mandrin rentre en France dans la nuit du 3 au 4 octobre 1754. Plusieurs chefs contrebandiers qui, jusque-là, avaient opéré d'une manière indépendante, étaient spontanément venus se ranger sous ses ordres. Il pénètre en France, à la tête de la troupe de margandiers la plus nombreuse que l'on y ait encore vue; deux ou trois cents hommes, en comptant les valets qui

conduisent un convoi de 98 chevaux chargés de tabacs et d'étoffes.

Les Mandrins s'intitulent « voyageurs et marchands contrebandiers ». Ils passent sous le feu des canons de l'Écluse et franchissent la Valserine à six heures du soir. La poste aux lettres de ce jour est retardée; Mandrin l'a arrêtée afin de prendre sur elle l'avance nécessaire au succès de son entreprise, car il ne doutait pas que les lettres expédiées de Genève n'annonçassent sa nouvelle expédition.

L'unique rue de Nantua est en ellipse; les maisons en sont étroites, avec des balcons en fer forgé.

Ni les trois compagnies établies dans sa ville, ni les dispositions stratégiques prises par M. de Tavanès n'empêchent Mandrin de faire son entrée sur les onze heures du soir. Tandis qu'il obtient 700 livres du bureau de tabac, quelques-uns de ses compagnons parcourent le bourg en tirant des coups de fusil. Ils menaçaient d'une balle quiconque s'aviserait de mettre le nez à la fenêtre. D'autres cherchaient les gardes dont se composaient les trois compagnies; mais ceux-ci s'étaient « tapis dans leurs paillasses ». Quelques camarades s'étaient mis à boire dans les cabarets qu'ils avaient fait rouvrir à coups de talons de crosses contre les portes. Au fait, les Mandrins employèrent toute cette nuit à boire; car, étant repartis au signal de quelques coups de fusil, après avoir passé à la Cluse, où les « bis-tan-clac-pan », on veut dire les métiers à tisser,

étaient silencieux à cette heure nocturne, ils burent encore à une petite lieue de là, au village de Saint-Martin-du-Frêne, puis encore à Pont-de-Maillac, où ils se reposèrent enfin et dormirent sous la garde de leurs sentinelles. Ils n'en repartirent pas moins avant l'aube.

Il n'était pas encore jour quand, peu avant d'arriver à Cerdon-en-Bugey, les contrebandiers furent brusquement arrêtés par une fusillade qui partait des fourrés voisins. C'était une embuscade de gâpiens et la première fois qu'on osait attaquer Mandrin. Ses compagnons répondirent; mais, à la faveur de l'obscurité, sous le couvert des bois, les « employés » disparurent. Dans cette affaire, Mandrin eut un cheval tué et un homme blessé.

Les Mandrins parurent devant Bourg, capitale de la Bresse, le 5 octobre 1754, à dix heures du matin. Ils étaient au nombre de 152 hommes, y compris les valets qui menaient les chevaux de bât.

Bourg avait 6 000 habitants et des « caisses considérables ».

Les clochetons de la vieille ville, aux maisons de bois peint, aux toitures pointues et vernissées, apparaissaient en un fouillis pittoresque au-dessus de l'antique « chemise » de briques, rempart bastionné sous Henri II. L'année d'avant, avaient précisément été refaites les serrures des lourdes portes aux pentures de fer ouvré, pratiquées dans l'enceinte, comme si l'on eût prévu l'attaque des Mandrins. Mais leur arrivée fut si

brusque, ils se saisirent avec tant de promptitude des diverses entrées de la ville et portèrent si rapidement une troupe de solides gaillards, armés jusqu'aux dents, à la place des Halles, où les rues principales aboutissaient, que le gouverneur n'eut pas le temps de mettre en éveil les dragons casernés dans la ville, ni de rassembler les milices bourgeoises. Suivi du gros de sa bande, Mandrin se rendit à la maison du directeur des Fermes, M. Jean Hersmuller de la Roche, lequel, à la nouvelle de l'arrivée des compagnons, avait pris la fuite, comme l'avaient fait et comme le feront la plupart de ses confrères. On ne trouve au logis que Mme la directrice, qui était jeune et très jolie.

La cour de l'hôtel fut envahie en un clin d'œil par les mulets chargés de tabac. Les contrebandiers rangèrent en gros tas quarante-quatre ballots couverts de serpillière. Il y en avait, disait leur chef, pour 20 000 livres, et il pria la dame de les lui compter.

Mandrin était, ce jour-là, de très bonne humeur. La jeune femme n'en fut pas moins terrifiée. Elle n'avait jamais vu un bandit de si près; et puis elle n'avait pas d'argent :

« Qu'à cela ne tienne, madame, on vous en fera trouver. »

Par une heureuse rencontre, Jean-François Joly de Fleury, intendant de justice, police et finances dans les provinces de Bourgogne, Bresse et Bugey, était précisément à Bourg, « suivant l'usage, pour le département des impo-

sitions ». Il logeait à l'hôtel du receveur des tailles, où il se trouvait dans le moment même, en compagnie du gouverneur de la ville, M. de Choin, et d'une société élégante, composée d'une trentaine de gentilshommes et de plusieurs dames de distinction.

Mandrin avait surpris Mme la directrice des Fermes à sa toilette. Il était nécessaire que, sur-le-champ, elle l'accompagnât chez Mgr l'intendant.

« Mais, monsieur, je ne suis pas habillée! »

Mme la directrice n'en était pas moins charmante, et l'un des contrebandiers d'enlever la jeune femme dans ses bras robustes et de la déposer dans la rue, telle qu'elle était, en petites pantoufles, en pet-en-l'air et cotillon court, un peignoir sur les épaules et les cheveux épars.

Ainsi Mme la directrice s'en va par les rues, encadrée de deux bandits hirsutes et poussiéreux, qui ont le fusil sur l'épaule. L'air agite ses longs cheveux. Mandrin a son grand chapeau de feutre noir dont la visière antérieure, rabattue, ombrage ses yeux clairs, son visage aux traits énergiques, hâlé.

« Je précédai cette incivile bande de trente pas », écrit le lieutenant de roi, M. de Bohan. Le spectacle était des plus curieux. Les bourgeois de la ville se pressaient au pas des portes et les femmes se mettaient aux fenêtres. Mandrin et ses hommes étaient d'une gaieté folle. En passant ils expliquaient aux habitants, avec des quolibets et des lazzi, que les braves gens comme eux

devaient être sans crainte, qu'on n'en voulait qu'à la Ferme et à ses suppôts.

« Sur les onze heures du matin, dit Joly de Fleury, nous fûmes informés de ces faits par différentes personnes de considération.

« Ayant vu par nous-même, poursuit l'intendant, plusieurs de ces contrebandiers, qui entraient avec ladite dame de la Roche dans la première cour de la maison que nous habitons, nous avons prié M. de Bohan, lieutenant de roi de cette ville, et M. de Chossat, capitaine au régiment de Nice, d'aller trouver de notre part le commandant de la troupe et de l'engager à se retirer. »

Les deux officiers trouvèrent en Mandrin un homme qui, comme eux, savait négocier dans les belles formes. Il commença par offrir ses excuses à Monseigneur l'intendant de se voir ainsi dans l'obligation de venir faire du bruit à sa porte. Il suppliait Sa Grandeur de ne pas lui en tenir rigueur et de croire à la sincérité de son désespoir. C'était au sieur J.-B. Bocquillon, adjudicataire général des Fermes, qu'il en avait, et il ne lui était pas possible de cesser ses hostilités envers les protégés de ce dernier, jusqu'à ce que l'argent, qui lui revenait en paiement du tabac qu'il avait livré, lui eût été versé. On se mit d'ailleurs facilement d'accord. Mandrin réclamait 20 000 livres pour le tabac qu'il avait déposé chez M. le directeur des Fermes. Joly de Fleury les fit compter par les soins du receveur des tailles. L'argent fut porté au capitaine

Mandrin « par des valets de ville, tel qu'on présente le vin d'honneur à l'intendant ».

Pendant ce temps Mgr l'intendant et sa noble compagnie se hâtaient de déguerpir et de franchir les murs qui se dressaient entre l'hôtel du receveur des tailles, et le couvent contigu des Capucins. Les dames montaient par des échelles et tombaient de l'autre côté dans les bras de jeunes messieurs empressés à les recevoir.

Mandrin ne fit aucune difficulté pour rendre aussitôt la liberté à Mme de la Roche et il libella une quittance ainsi conçue :

« Je déclare avoir reçue de M. le chevalier Chosat quapitaine au rég<sup>t</sup> de Nice, la somme de vingt mille livres pour marchandise que j'ai livré à Mme La Roche à Bour, ce 5<sup>e</sup> octobre 1754.

« L. MANDRIN. »

(Les sommes notées au cours de ce récit doivent être multipliées par 15 pour répondre approximativement à ce qu'elles représenteraient de nos jours : 20 000 livres = 300 000 fr.)

Puis il se retira avec ses hommes au faubourg des Halles où les compagnons se répandirent tumultueusement dans les auberges. Mme de la Roche, qui avait peur de rentrer chez elle, fut menée à l'hôtel du Gouvernement. Elle était toujours en jupon court, un jupon de mousseline vert d'eau, orné de falbalas. De ses pieds, les petites mules s'échappaient, glissant sur les pavés : elle les rattrapait, de mauvaise humeur. Dans l'hôtel du Gouvernement, on lui ouvrit

l'appartement de M. Lenoir, commissaire des guerres, où elle se mit au lit.

Il était deux heures et demie. On dînait à trois heures. Était-ce réaction? Chacun mangea de bon appétit, Mgr l'intendant, M. le gouverneur, M. le lieutenant de roi, ces dames et leurs cavaliers, dans le grand réfectoire aux murailles blanches des Capucins; Mandrin et ses hommes dans les cabarets du faubourg des Halles.

Mandrin avait particulièrement séduit M. de Chossat, capitaine au régiment de Nice-Infanterie, beau-frère du subdélégué de Bourg, et M. de Saint-André, ingénieur des Ponts et Chaussées. Ils s'attachèrent à lui et ne le quittèrent durant une grande partie de la journée.

Mandrin était attablé à l'auberge, quand un peintre de la ville, nommé Moraine, vint solliciter l'autorisation, de s'asseoir dans un coin de la salle, afin de « tirer de lui quelques croquis pour un portrait ». Ayant terminé son dîner, tandis que nombre de ses camarades continuaient de boire en différents cabarets et que d'autres vendaient aux bourgeois leurs marchandises de contrebande, Mandrin se rendit aux prisons, où il « se fit représenter les registres de la geôle » et délivra dix prisonniers.

À quatre heures de l'après-midi, l'intendant et sa compagnie étaient encore à table chez les Capucins, quand une nouvelle députation vint gratter à la porte.

Mandrin réclamait une nouvelle somme, 3 000 livres, pour six balles de contrebande qu'il

avait fait porter chez l'entreposeur des tabacs. « Il ne pouvait en conscience, disait-il, passer dans une ville telle que Bourg sans laisser du tabac à l'entreposeur. »

À vrai dire, les plénipotentiaires, que Mandrin avait délégués cette fois, étaient dépourvus de tenue et de correction diplomatiques. Ils s'étaient arrêtés en chemin pour boire à la santé de Mgr l'intendant. Du moins eurent-ils le tact de ne pas pénétrer dans la salle, où se trouvaient de si belles dames et si bien habillées; ils restèrent au seuil, la porte ouverte, en s'appuyant l'un contre l'autre pour tenir debout. MM. de Chossat et de Saint-André reçurent mission de suivre cette nouvelle négociation. Les deux délégués envoyés par Mandrin parlaient avec rondeur et tendresse, mais ils embrouillaient tout. MM. de Saint-André et de Chossat prirent donc le parti d'entrer directement en rapport avec le chef même de la bande, et cette seconde affaire fut rapidement conclue, comme la première, « après un échange de part et d'autre de beaucoup de marques d'amitié et de considération ». Le capitaine des contrebandiers donna quittance de l'argent.

Enfin, sur les cinq heures, après de nouvelles et copieuses libations dans les auberges, les Mandrins quittèrent Bourg et s'éloignèrent sur la route de Chalamont-en-Dombes. Ils chantaient à tue-tête. La plupart d'entre eux étaient dans un tel état d'ivresse qu'à peine pouvaient-ils tenir à cheval.

Après le départ des gais compagnons, les

employés de la régie se mirent à peser gravement le tabac livré : le compte se trouva exact, 4 918 livres pesant, note Joly de Fleury dans son rapport, « que nous avons fait renfermer dans un ballot dans une chambre du receveur des tailles ».

Le passage de Mandrin à Bourg est un des endroits intéressants de sa vie. Encouragé par la sympathie — ce que le gouvernement appellera le mauvais vouloir — des habitants, il s'y était surpassé. Il est vrai que la personnalité même de Joly de Fleury était faite pour s'harmoniser avec la sienne. Voltaire l'aimait beaucoup : « Homme aimable, dit-il, et conteur charmant. » Nous ne rendons pas suffisamment justice à ces grands seigneurs de l'ancien régime, à leur manière très humaine de gouverner les provinces et dans un grand style.

On a dit comment Mandrin avait éveillé l'intérêt du capitaine au régiment de Nice, M. de Chossat, et de l'ingénieur des Ponts et Chaussées en service à Bourg, M. de Saint-André. Il leur avait découvert le fond de ses pensées. Car il lui arrivait de réfléchir sur la voie dans laquelle il s'était engagé. Il la devinait sans issue. Du moins, ses foudroyantes expéditions lui avaient révélé sa vocation. Il rêvait de devenir soldat, de servir son pays. Il avait déjà le tempérament des hommes de la Révolution; il était très patriote. MM. de Chossat et de Saint-André se firent l'interprète de ses désirs auprès de Joly de Fleury, et celui-ci les transmit favorablement

au ministre. Ils comptaient sans la bureaucratie française qui commençait de sévir. Les bureaux de la Guerre font répondre à l'intendant :

« A l'égard de l'amnistie qui vous a été demandée pour Mandrin, comme il a été condamné à mort pour fausse monnaie, il ne doit point espérer de grâce, et d'ailleurs il serait de mauvais exemple de traiter avec des gens de cette espèce. »

Sans parler de l'erreur grossière que commettaient les bureaux en confondant Louis Mandrin avec son frère Pierre, — jamais Louis Mandrin n'avait été condamné pour fausse monnaie, — on notera ce seul trait, que ces messieurs ne voulaient pas « traiter avec des gens de cette espèce ». Les bureaux de la Guerre préféraient, dans ce moment même, traiter avec la vieille mère « d'un principal chef de contrebandiers » pour tâcher de se faire livrer en trahison ceux qu'ils ne parvenaient pas à réduire par les armes. Aussi bien verra-t-on par la suite jusqu'où l'administration sera amenée dans cette voie.

Le portrait que Moraine avait « tiré » de Mandrin à Bourg, fut gravé à Lyon; et la vente en eut un tel succès, que l'administration dut la faire interdire.

De ce moment, Mandrin connut aussi la gloire que donne la presse. « La nouvelle de ces beaux faits, écrit Terrier de Cléron, méritait d'embellir les papiers circulaires de Hollande, de Berne et d'Avignon! » Il devenait le principal sujet

d'entretien des nouvellistes de café. « On parlait du célèbre Mandrin jusqu'aux Échelles du Levant. »

En quittant Bourg, les Mandrins s'engagèrent sur la route de Lyon.

Le soir même, 5 octobre, ils arrivent à Saint-Paul-de-Varax. Ils y passent la nuit et reprennent le lendemain matin, 6 octobre, en tournant brusquement vers l'Ouest, la direction de Châtillon-sur-Chalaronne. En cette journée du 6 octobre, gravissant les collines plantées de genêts, les Mandrins arrivent à Châtillon-sur-Chalaronne, aux confins de la principauté de Dombes et de la Bresse. La troupe des contrebandiers passe sous les halles grandioses que Mlle de Montpensier a fait construire et arrivent par des ruelles étroites chez le receveur des gabelles que Mandrin, « le chapeau bas et le pistolet à la main », invite à ne pas lui refuser une contribution de 2 500 livres. M. le receveur n'a garde de la lui refuser.

La bande continue par Thoissey. Voici les prairies de la Saône, et, dans une nappe de lumière, à l'horizon, les monts du Beaujolais. Le 7 octobre, les compagnons atteignent le pont de Saint-Romain-des-Iles, sur la Saône, hameau de Romanèche, où ils font halte un instant.

Mandrin s'est assis sur l'herbe, au revers d'un côteau faiblement incliné, où tournent des moulins à vent. Il a vu au loin le coche d'eau, la « diligence », qui remonte la Saône de Lyon à Chalon, tirée par trois chevaux de halage. Or,

il lui est revenu, que les gâpians de Chalon-sur-Saône ont mal parlé de lui et des siens. Mandrin fait signe au « postillon » d'arrêter. Celui-ci n'en a cure. D'un coup de fusil, Mandrin a coupé le jarret à l'un de ses chevaux. Mandrin entre dans le bateau avec cet air de commandement qui ne le quitte plus. Il dévisage les passagers, fait déplacer les ballots de marchandises,

Mais n'y trouvant que des gendarmes,  
Des Gascons, des abbés, des Carmes,  
Des femmes — où n'en voit-on pas?

il permet à « la voile vagabonde » de continuer sa route. Le poète oublie un malheureux gâpian que l'on dénicha à fond de cale, où il s'était tapi parmi des balles de peaux de moutons. Les contrebandiers voulaient lui casser la tête; mais cette fois Mandrin s'y opposa; car ce gâpian se trouvait aussi innocent qu'un gâpian pouvait bien l'être. Dans la suite, cet employé des Fermes, en des circonstances tragiques, rappellera ce trait au bandit, qui ne s'en souviendra plus et répondra de grand style :

« J'oublie aisément mes bienfaits. »

Laisant Beaujeu sur sa gauche, Mandrin s'en alla prendre gîte, le 7 octobre au soir, au petit village de Julie. Le 8, les contrebandiers franchirent les crêtes qui séparent le Beaujolais du Forez. Et ils se retrouvent en pays de montagnes, où les populations leur sont dévouées. Les contrebandiers se croient presque en sûreté, aussi Mandrin sectionne-t-il sa petite armée en

plusieurs divisions. Il conserve la direction de la plus importante qui compte encore 150 hommes et marche sur Charlieu. Il y entre le 9 octobre. A l'entrepôt des Fermes, il reçoit 4 500 livres pour lesquelles il donne un reçu et 914 livres de « faux tabac ». Puis il prend la route de Roanne.

Une avant-garde de vingt-quatre contrebandiers entre dans Roanne sur les quatre heures du soir, et, après avoir rapidement parcouru la petite ville, vient se ranger militairement devant l'église.

Le gros de la troupe arrive entre quatre et cinq heures du soir.

A l'approche des Mandrins, tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient à l'administration des Fermes et furent avertis à temps, coururent se cacher. « On escaladait à cet effet, de tous côtés, les murs des maisons religieuses. »

Pour aller plus vite, Mandrin divisa à Roanne sa troupe en trois bandes, dont l'une se rendit chez M. Hue, receveur des gabelles, et lui demanda 24 000 livres, que M. Hue dit ne pas avoir en sa possession.

« Qu'à cela ne tienne, on vous emmènera en otage, vous et votre fils. Cela vous vaudra cinquante mille livres de rançon. Faites avancer deux chevaux. »

Ce qui modifia les idées de M. le receveur; du moins demanda-t-il que ses caisses fussent ouvertes en présence d'un juge et d'un greffier.

« Rien de plus juste, dit Mandrin. Nous ne sommes pas des voleurs. »

Les caisses contenaient dix mille livres, que Mandrin fit descendre dans la salle basse, où il les répartit entre ses hommes. En échange, il laissa du tabac.

Une autre bande procédait de même chez l'entreposeur, M. Forest, qui s'était enfui, laissant sa fille pour recevoir les « bandits ». Ils demandèrent à la demoiselle vingt mille livres :

« Mais, messieurs, je n'ai rien. »

Mandrin n'était pas à la tête de cette deuxième bande et l'on s'en aperçoit à sa façon de procéder. Mlle Forest est promenée par la ville, comme l'avait été, à Bourg, Mme de la Roche; mais, tout en marchant, les contrebandiers tenaient leurs fusils braqués sur la pauvre demoiselle. On se rendit ainsi chez le receveur des tailles. Celui-ci dit qu'il avait en main 2 400 livres et qu'il était prêt à les donner pourvu qu'on lui remît en échange un reçu valable, ce que ne pouvait faire une fille mineure. Nos contrebandiers se rendirent à la justesse de cette observation et s'en retournèrent avec la jeune fille au logis paternel, où ils se mirent à enfoncer les armoires dans lesquelles ils finirent par trouver 1 295 livres, dont ils s'emparèrent. La somme ne leur suffisant pas, il fallut que Mlle Forest se remît en route avec eux. Elle parvint à emprunter 1 206 livres à des amis de son père. En échange, les margandiers laissèrent un reçu signé « Mandrin » et du tabac.

Mandrin se rendit enfin à la prison. Il se fit présenter les registres d'écrou par la femme du

geôlier, dame Antoinette, le geôlier, Jean Chartier, était absent; puis il exigea que les prisonniers fussent traduits devant lui l'un après l'autre, afin qu'il les pût interroger.

Au vrai, en ces fonctions de juge, Mandrin inclinait à beaucoup d'indulgence. Celle-ci fut du moins tempérée à Roanne par le sous-brigadier de la maréchaussée, qui s'offrit pour remplir auprès du bandit les fonctions d'assesseur. Le sous-brigadier remontra donc au contrebandier que la plupart de ces gens, qu'il voulait rendre libres, étaient des voleurs et des assassins. Mandrin après réflexion :

« Brigadier, vous avez raison. »

Dans le préau commun, les prisonniers rassemblés attendaient avec anxiété que le chef des margandiers eût prononcé sa sentence. Enfin deux des compagnons de Mandrin apparurent et appelèrent à voix haute : « Antoine Sauvageau, dit Lebon » et « Jacques Audonie ». Eux seuls, en fin de compte, étaient jugés, par Mandrin, dignes de clémence. Ils étaient détenus pour rébellion contre la maréchaussée. « Audonie et Lebon se présentèrent et se jetèrent parmi les contrebandiers. »

Joli tableau d'ancien régime : dans cette prison, pleine de sacripants confiés à la garde d'une jeune femme, un contrebandier, chargé lui-même d'une condamnation capitale, siège, interroge et juge avec la gravité d'un magistrat; le brigadier de la gendarmerie lui sert d'assesseur; les prisonniers, réunis dans la cour,

se soumettent à cette autorité nouvelle, et, finalement, le procureur du roi, dressant de ces faits un procès-verbal officiel, s'exprime ainsi :

« Comme ces sortes d'incursions attaquent plutôt l'intérêt des Fermes que le bien public, nos concitoyens, en gens raisonnables, — M. le procureur au parquet de Roanne écrit bien « en gens raisonnables », — ont paru indifférents à leur arrivée. »

Du 5 octobre au 17 décembre 1754, Terrier de Cléron compte dix villes, Bourg, Roanne, Thiers, Le Puy, Montbrison, Cluny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour, Orgelet et Seurre, où Mandrin affranchit de cette façon les prisonniers pour contrebande, pour faux-saunage, pour désertion ou délits analogues.

A Roanne, Mandrin eut la satisfaction de se voir apprécié, non seulement par M. le procureur du roi, mais par le receveur des gabelles lui-même, M. Hue, qui s'entretint avec lui très cordialement. Mandrin offrit de lui donner les noms de tous les gens de sa troupe, car, lui disait-il, « nous agissons à visage découvert ».

Les compagnons quittèrent Roanne, le 9 octobre, à six heures du soir.

Le lendemain, 10 octobre, arrivèrent, sous le commandement de M. de Coutan, les 120 dragons envoyés par l'intendant de Lyon pour la protection de la ville. M. de Coutan et ses dragons exprimèrent leur étonnement de ce que les contrebandiers fussent déjà partis.

Passant à Saint-Just-en-Chevalet, Mandrin et ses hommes s'arrêtèrent dans l'espoir d'y dénicher les gâpians de la brigade de Saint-Priest-la-Prugne qui y résidaient. « Il recherchait les employés comme un chasseur va à la quête du gibier », dit très bien l'abbé Régley. Lesdits gâpians avaient pris la fuite. Enfin on en trouva quelques-uns, un sous-brigadier, Antoine Rolland, qui fut assommé, un garde qui fut grièvement blessé. Dans le logis, qui fut pillé, les compagnons butinèrent armes et effets.

Les Mandrins entrèrent ce même jour, 10 octobre, dans Thiers, où les scènes connues se renouvelèrent.

Le 12, ils arrivent à Ambert, où ils se logent par groupes de six, dix, quinze, chez les divers aubergistes. Ils demandaient pour eux à déjeuner, pour leurs chevaux, du foin et de l'avoine. Ils n'admettaient pas qu'on leur répondît : « L'auberge est pleine. » Au reste ils payaient exactement.

Les consuls d'Ambert ayant voulu faire sonner le tocsin, conformément aux ordonnances royales, quelques contrebandiers s'emparèrent des serviteurs de l'église en leur conseillant de se tenir tranquilles, s'ils ne voulaient être pendus à la pointe du clocher; et, en toute sécurité, commença la tournée habituelle chez les receveurs des Fermes et chez les entreposeurs. Mme Michel Artaud, débitante, doit verser 1 500 livres contre un reçu et des balles de tabac. Place Grenette, les Mandrins ont, pour une fois,

la bonne fortune de trouver chez lui l'entreposeur, M. Lussigny. Ils lui prennent dans sa caisse pour mille écus d'or, aux conditions coutumières.

Comme M. Lussigny sortait, il fut entouré de quelques autres contrebandiers. L'un d'eux parlait haut, et se donnait également comme chef. Il appliqua à l'entreposeur le canon de son fusil sur la figure en réclamant encore 20 000 livres, sinon « il le couperait en deux ». Le pauvre entreposeur avait beau lui remontrer qu'il venait de compter mille écus à ses compagnons, le chef contrebandier répondait qu'il s'en moquait, — il employait même une expression plus énergique; — si bien que M. Lussigny dut entrer chez M. Nicolon de Blanval pour lui emprunter 1 800 livres, puis chez Mayet et Cays, négociants associés, qui lui remirent un sac de 200 écus. Comme il revenait à son logis, avec ce sac — car les 1 800 livres de M. Nicolon de Blanval avaient été encaissées sur-le-champ par le chef contrebandier, — il y trouva une troisième bande qui forçait sa femme à prendre d'autres balles de tabac, après lui avoir fait acheter au prix de 56 écus, vingt-six mouchoirs de toile peinte.

Ici se passe encore une scène qui caractérise notre jeune contrebandier. Comme on était occupé à la rédaction de l'acte, Mme Lussigny se plaignit du prix élevé auquel était monté son lot de mouchoirs, 56 écus!

« Au fait, dit Mandrin, c'est un prix de fermier général! »

« Voyant que la quittance portait 56 écus pour si peu de marchandises, il fit chercher le contrebandier qui était campé vis-à-vis de notre porte avec ses camarades et, après lui avoir donné une sérieuse réprimande, il lui fit rendre vingt-six écus, en disant que les mouchoirs en valaient bien trente. »

Mme Lussigny, surprise et charmée, et sans trop s'arrêter au mauvais vouloir de son mari, offrit à l'honnête bandit un verre de vin vieux. Au commencement du siècle, on conservait encore dans la maison — relique précieuse — le gobelet d'argent où Mandrin avait bu.

D'autres bandes, de dix ou douze hommes chacune, prélevaient pendant ce temps diverses sommes chez les débitants de tabac.

Vers midi, le maréchal-ferrant avait dû ferrer à neuf pour nos compagnons un certain nombre de leurs chevaux, travail pour lequel il fut payé cinq livres sept sols. Enfin, les contrebandiers visitèrent, selon leur coutume, la prison de la ville, qui leur fut ouverte par la geôlière — ici encore le mari était absent. La prison était vide — heureux pays — en sorte que les contrebandiers se retirèrent « sans autrement se mal comporter ».

Il était cinq heures quand la bande quitta Ambert, prenant la route de Marsac.

Dans l'église d'Arlanc, capitale de la baronnie de ce nom, se célébrait la grand-messe, le dimanche 13 octobre, quand les Mandrins arrivèrent « comme des lions enragés ». On a la déposition

des « notables », où se traduit en termes pittoresques l'effet que produisit cette bande farouche dans la petite ville. Les Mandrins étaient au nombre de cent quinze.

Ils avaient « la figure la plus affreuse ».

Ils conduisaient soixante chevaux, dont chacun était chargé de deux ballots en sautoir, enveloppés de serpillières de toile et noués de grosses cordes. Le service divin en fut interrompu. C'étaient « des brigands, hérissés d'armes à feu ». Ils commencèrent par s'emparer de la place de la Halle pour y faire manger les chevaux, ainsi que de toutes les « avesnes » de la ville. Ils occupèrent les cabarets, où il fallut les servir à leur fantaisie. Ils déclaraient qu'ils étaient venus avec la résolution de massacrer ceux qui ne leur obéiraient pas. Les scènes connues se répètent : descentes chez les buralistes et les entreposeurs, obligation d'acheter du tabac de contrebande, promenade des malheureux débitants par la ville, de maison en maison, sous bonne escorte, afin de leur faire emprunter les sommes exigées. Quand les nommés Mayet, Coppat et Douvreleur, marchands de tabac, représentèrent « que leur débit était très médiocre, qu'ils n'avaient point chacun trois louis à leur disposition », ce furent des juréments : on allait leur brûler la cervelle et incendier leurs maisons. Les contrebandiers enfoncèrent les portes de leurs armoires, mirent sens dessus dessous leurs garde-robes, fouillèrent jusque dans leurs poches. Ils tirèrent dans l'inté-

rieur de leurs demeures des coups de fusil dont vitres et meubles furent brisés. Chez Douvreleur, ils répandirent six livres de poudre sur la paillasse du lit, faisant le geste d'en approcher une mèche allumée; chez Mayet, ils portèrent du chanvre et de la braise, avertissant d'ailleurs les habitants d'Arlanc que s'ils s'avisaient de soutenir leurs débitants de tabac ou de sonner le tocsin, ils mettraient le feu à la ville. Puis, de maison en maison, la promenade des malheureux entreposeurs recommença.

Les contrebandiers les bourraient de la crosse de leurs fusils, leur disant :

« Marchez, J... F..., pour nous fournir d'argent. Allons partout où il s'en trouvera; car s'il en fallait pour nous faire prendre, vous en trouveriez d'abord. »

Enfin, en les traînant et en les maltraitant comme des criminels, ils firent ramasser aux sieurs Mayet père et fils 760 livres, à Douvreleur 1 000 livres et 1 500 livres aux deux Couppat. Dans les boutiques, ils prirent les marchandises qui leur convenaient, « à prix de contrebandier ». Les débitants recevaient des ballots de tabac et des reçus signés cette fois « Monsieur Mandrin »; car le jeune capitaine les fit écrire par l'un de ses hommes. Ils ne sont pas de son écriture.

Les Mandrins quittèrent Arlanc à six heures du soir, pour atteindre le même jour encore la Chaise-Dieu, où ils régnèrent en maîtres, depuis leur arrivée, le 13 octobre sur les neuf heures

du soir, jusqu'au lendemain, deux heures après-midi, qu'ils partirent, prenant la route du Velay.

Sur la route du Puy, entre Fix et Saint-Geneix, Mandrin fut attaqué par un détachement des hussards de Lenoncourt. Les hussards de Lenoncourt furent mis en déroute et nos compagnons entrèrent en bon ordre dans la pittoresque capitale du Velay.

Ils s'y présentèrent le 16 octobre, sur les midi, devant la porte des Farges.

Les Mandrins longèrent les vieux murs de l'enceinte, à créneaux et à mâchicoulis, avec leurs tours d'angle, lourdes, ventruées, coiffées de toitures en champignons pointus. « Ils avaient fait annoncer qu'ils ne feraient aucun mal aux habitants paisibles, mais que, sur leur parcours, on se gardât de mettre la tête derrière les volets entrebâillés, qu'ils prendraient cette posture pour un danger ou une menace.... Cependant, derrière les vitres, beaucoup de personnes regardaient le défilé. »

Le capitaine général des Fermes, M. Le Juge, avait fait garnir d'hommes et de munitions la maison de l'entreposeur; il y avait installé tout un arsenal, fusils et munitions; il avait fait monter des grosses pierres aux étages supérieurs, pour en accabler les assaillants; les grilles des fenêtres et les barres des portes avaient été visitées et renforcées; vingt commis « y couchaient et y montaient la garde nuit et jour ».

Tandis que la majeure partie des contrebandiers se répandaient dans la ville en quête de

logis, vingt ou trente d'entre eux gravissaient l'étroite ruelle montante où se trouvait l'entrepôt de M. Dupin.

Au moment où Mandrin et ses hommes arrivèrent en face de la maison, dont les portes aux fortes serrures et les lourds volets de bois étaient fermés, une fusillade, qui s'échappa d'ouvertures habilement ménagées, tua l'un d'entre eux, et en blessa plusieurs autres. L'un de ces coups de feu cassa le bras gauche à Mandrin lui-même.

Les contrebandiers font face à l'ennemi. Le gros de la bande, qui était dispersé en ville, accourt au bruit de la fusillade; mais c'est en vain que les compagnons déchargent leurs armes. Les balles s'aplatissent aux murs et à peine parviennent-elles à percer les contrevents de bois plein.

On s'était procuré un lourd marteau de maréchal-ferrant avec lequel, à grands coups, on cherchait d'enfoncer la porte, inutilement. Ce fut alors que l'un des lieutenants contrebandiers nommé Binbarade, eut l'idée de grimper sur la toiture d'une maison voisine, suivi d'une quinzaine d'hommes, d'où il s'efforça, en démolissant une muraille de peu de résistance, de pénétrer dans l'entrepôt.

La fusillade continuait entre gâpians et Mandrins. Le faite des maisons voisines était garni de contrebandiers : on les voyait debout ou accroupis dans les gouttières. Leurs chapeaux à larges bords se découpaient en noir sur la

clarté du ciel. Dans ce moment Binbarade fut blessé d'un coup de feu à la bouche, dont il eut une partie des dents fracassées; un de ses camarades, Bernard, dit la Tendresse ou le Grand Grenadier, eut également, tandis qu'il était sur le toit, la main gauche déchirée d'un coup de fusil tiré par les employés; mais la résistance des employés, pris entre deux feux, ne tarda pas à faiblir. Une blessure reçue par leur chef, le capitaine général, fut le signal de la débandade. Douze gâpians lâchèrent pied; peu après M. Le Juge, avec les six employés qui étaient demeurés auprès de lui, s'échappa de toit en toit, par les immeubles voisins. Quelques-uns des employés avaient été blessés. A peine Mme Dupin, la femme de l'entreposeur, parvint-elle à échapper en se sauvant de maison en maison.

On imagine la fureur des margandiers. Ils ne parlaient de rien moins que de promener les têtes du capitaine général des Fermes, de l'entreposeur et de sa femme, au bout de piques, dans les rues de la cité.

La maison fut saccagée, du grenier à la cave.

Dans la cave, les compagnons trouvèrent du bon vin de Tavelle; douze bouteilles de ratafia, quatre bouteilles de vin d'Alicante, dix bouteilles de vin de Xérès, vingt-cinq bouteilles de vin de muscat, cinquante bouteilles de vin de Bourgogne, et quatre bouteilles d'eau de la Côte, la fameuse liqueur de la Côte-Saint-André, du pays de Mandrin, et pour laquelle celui-ci avait une prédilection particulière; dans le cellier, du

lard et des jambons et des saucisses : quel régal !

Quant au mobilier, dans le premier moment d'exaspération, on pensa à le mettre en pièces. Il parut plus pratique de le mettre à l'encan. Devant une table, dans la rue, l'un des Mandrins s'est improvisé commissaire-priseur. La foule des acheteurs a été attirée au roulement du tambour. La gendarmerie même est arrivée pour veiller par sa présence à la bonne tenue de la vente. Au reste, durant tout le cours de cette épopée, la maréchaussée ne cessa de se montrer, vis-à-vis de nos contrebandiers, d'une correction parfaite.

Et se dispersent « au vent des enchères » : le grand lit de Damas à la duchesse et le beau lit à la turque en satin bleu avec ses couvertures de laine de Ségovie et ses courtpointes en dentelle du Puy; et le lit à niche de drap écarlate, et le lit à tombeau de cadis vert; d'autres lits encore sont vendus au plus offrant : la belle tapisserie en point de Hongrie et les tapisseries Bergame, les tableaux et les miroirs, les bahuts, les crédences, les chiffonniers et les guéridons; tous les livres de la bibliothèque.

On croit voir la scène dans la ruelle étroite : les chevaux qui hennissent, les ballots empilés contre les murs, l'agitation affairée des contrebandiers, aux larges chapeaux de feutre noir, vendant à la criée les meubles et les hardes de M. l'entreposeur des Fermes, aux gens du pays, en sarraux bleus et chapeaux ronds, les femmes

en bonnets blancs noués de rubans de couleur, en grosses jupes à plis droits; tous se pressent autour des vendeurs; — et les gendarmes, impassibles, veillent à ce que la vente se fasse régulièrement.

Dans les greniers on trouva un important dépôt de blé. Mandrin voulait l'enlever, quand on lui fit observer qu'il n'appartenait pas à l'entreposeur, mais à un bourgeois de la ville qui l'y avait mis en dépôt. Le bonhomme était là, suppliant qu'on lui laissât son bien. Mandrin y consentit; mais il lui fit payer une amende de six cents livres, pour lui apprendre à se commettre avec les suppôts des Fermes.

Ce qui ne fut pas vendu fut brisé, mis en lambeaux. Les armoires furent éventrées, les portes enfoncées, les serrures fracassées, les faïences précieuses brisées sur le parquet. Il ne resta d'intact que quatre tonneaux dans la cave, encore deux d'entre eux avaient-ils été vidés, les deux autres furent laissés à moitié pleins, après qu'une partie du vin en eut été répandue sur le sol.

Enfin, pour combler leur vengeance, les Mandrins voulurent incendier la maison, et déjà ils avaient fait démeubler un logis y attendant, qui courait le risque de brûler aussi; déjà, et à quatre reprises, ils avaient allumé la chandelle, mais chaque fois ils avaient renoncé à leur dessein sur les prières d'une religieuse, une sœur de Saint-Charles, qui les suppliait, mains jointes, de ne pas créer de nouveaux malheurs.

Les Mandrins couronnèrent leur journée en se rendant comme de coutume, aux prisons, afin d'en faire sortir les détenus pour désertion ou pour contrebande. Ils espéraient y trouver un des leurs, nommé Rochette, qui y avait été enfermé trois semaines auparavant; mais on leur avait brûlé la politesse en transférant le prisonnier en lieu sûr et qui ne put être découvert.

Les contrebandiers sortirent du Puy durant la nuit du 16 octobre, pour arriver le lendemain à Pradelles, où ils obtinrent 2 000 livres de l'entreposeur, pour prix de quatre balles de tabac. Des sommes diverses furent aussi extorquées des entreposeurs de Langogne, de Tence-en-Vivaraïs, de Saint-Didier-la-Séauve et de Bonnet-le-Château.

Les contrebandiers entrèrent dans Montbrison le 23 octobre, à onze heures du matin. Ils étaient 150 compagnons.

Mandrin allait trouver à Montbrison un receveur des Fermes, M. Baillard du Pinet, qui devait enfin être homme à l'attendre et à lui tenir tête. M. du Pinet sut comprendre Mandrin et lui parler, aussi lui devons-nous l'une des pages qui nous font le mieux connaître l'esprit du célèbre contrebandier.

Les Mandrins mirent donc pied à terre devant la maison de M. Pierre Baillard du Pinet, receveur du grenier à sel. Celui-ci, prévenu, s'était renfermé chez lui. Comme les contrebandiers se mettaient à heurter violemment à la porte

et à menacer de tout briser, du Pinet leur dit de la fenêtre qu'il leur ouvrirait, s'ils lui promettaient de ne pas le tuer et de n'entrer qu'en petit nombre. Mandrin s'avança et lui répondit que, sur les deux points, il pouvait être rassuré.

La portes'ouvrit et Mandrin entra, lui dixième. Il demandait au receveur 20 000 livres en échange du tabac qu'il allait lui livrer. Le receveur accueillit le bandit avec fermeté, mais avec politesse. Il l'introduisit avec ses compagnons dans son salon, où ils les présenta à sa femme, à sa sœur et à sa mère, nullement effrayées, et qui ne tardèrent pas à se mêler à une conversation commune. Celle-ci glissait d'un sujet à l'autre. Mandrin, qui avait le bras en écharpe, racontait comment il avait été blessé au Puy. Il souffrait beaucoup et demanda incidemment s'il ne serait pas possible de faire venir un chirurgien pour le panser. M. du Pinet se leva et donna ordre à un domestique d'aller quérir un chirurgien.

Dans ce moment, Mandrin était très las. Il était affaibli par le sang qui coulait de sa blessure. Mme du Pinet lui offrit de lui faire préparer un bouillon. Il accepta et gracieusement la dame se rendit à la cuisine pour y recommander à la cuisinière de préparer ce bouillon avec soin.

Cependant le domestique, envoyé à la recherche d'un chirurgien, revenait tout penaud. Il ne se trouvait pas de praticien dans tout Montbrison qui consentit à venir soigner Mandrin.

Alors Mme du Pinet, qui décidément s'était prise de sympathie pour le « brigand », offrit d'aller elle-même se mettre en quête. L'un des contrebandiers, nommé « Chevalier », voulut l'accompagner, avec ses armes. « A la vue de mes armes, disait-il, le chirurgien se décidera »; et il sortit avec Mme du Pinet. Ce Chevalier n'était autre que le frère de Mandrin, Claude, qui avait alors vingt-trois ans.

Tandis qu'on était à la recherche du chirurgien, Mandrin, sensible à la sympathie qui venait à lui, se laissait aller à confier le fond de ses pensées à M. du Pinet. « C'est un homme grand, froid dans la conversation, écrira le receveur du grenier à sel. Il convient qu'il fait un mauvais métier. » Mandrin s'excusait de l'avoir entrepris à force ouverte, sur les pertes que les Fermiers lui avaient fait subir dans son entreprise de Montpellier (l'affaire des mules). Comme M. du Pinet lui représentait que sa blessure avait besoin de repos, il répondait qu'il ne pouvait en prendre en France, mais qu'il serait bientôt en pays étranger, et que là il se reposerait.

Celui-ci pria alors Mandrin d'entrer seul avec lui dans son bureau. Il lui montra ses livres, lui justifia que sa recette ne s'élevait mensuellement qu'à 7 000 livres, qu'il payait dès que le mois était expiré. Dans le moment, il n'avait que 5 002 francs en caisse. Mandrin, qui entendait raison, lui dit alors qu'il le tiendrait quitte pour 6 000 livres, mais en le suppliant de lui garder le secret de cette concession, à cause de sa

troupe, dont il ne faisait pas ce qu'il voulait. Comme il manquait 1 000 livres à M. du Pinet pour parfaire la somme, Mandrin lui dit qu'il les lui ferait prêter par le receveur des tailles, et il désigna quatre de ses compagnons qui accompagnèrent M. du Pinet chez M. Lecomte, le receveur. Le chirurgien étant enfin arrivé avec Mme du Pinet, Mandrin fut pansé.

Quand les quatre contrebandiers, qui, sur l'ordre de Mandrin, avaient accompagné M. du Pinet, virent que celui-ci ne rapportait que mille livres, ils voulurent le forcer à rebrousser chemin. Mais le receveur leur dit que c'était le chiffre fixé par leur chef, et ils se calmèrent. L'argent sur la table, Mandrin voulut qu'on dressât de la transaction un procès-verbal régulier. On eut peine à trouver des officiers de justice, aucun notaire ne voulant se mêler de cette aventure; enfin, le procureur du roi répondit à l'appel et rédigea un procès-verbal en présence de deux conseillers au présidial.

En se retirant, Saint-Pierre et Chevalier querellèrent leur chef de ce qu'il s'était contenté de si peu d'argent; Mandrin répliqua qu'il savait ce qu'il faisait et qu'ils n'avaient qu'à se taire.

Durant ces opérations, une poignée de contrebandiers s'étaient rendus à la prison dont ils avaient enfoncé les portes à coups de hache. Ils en tirèrent dix-neuf détenus qui s'agrégèrent à la bande.

Les Mandrins entrèrent ce même jour, mercredi 23 octobre, à Boën-sur-Lignon, vers les

sept heures du soir. Dans la nuit du 23 au 24 octobre, à Villemontais, ils se séparèrent en deux corps, dont le principal, deux cents contrebandiers commandés par le chef, traversa Roanne, au grand galop, le fusil haut, dans cette nuit du 23 au 24 octobre. Ils se dirigeaient sur Cluny. Les Mandrins entrèrent dans la ville, le 25 octobre, par les quinconces de tilleuls. A Cluny, Bernard dit la Tendresse ou le Grand Grenadier, qui avait été atteint d'un coup de feu au Puy, sur le toit de la rue du Consulat, s'arrêta, épuisé par sa blessure. Le malheureux y fut pris, le 28. On lui fit son procès et il fut rompu vif.

Sur la route de Pont-de-Vaux, les Mandrins s'avançaient en bon ordre quand vient à leur rencontre un postillon de grande maison. A leur vue, épouvanté, il tourne bride.

Le baron d'Espagnac, mestre de camp dans les armées du roi, avait pris une part importante à la victoire de Fontenoy, comme aide de camp du maréchal de Saxe. Il venait d'être nommé, le 16 octobre 1754, gouverneur militaire de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex. Le siège de son état-major était à Bourg, d'où il devait diriger les corps de troupes placées dans le pays pour combattre les contrebandiers. En compagnie de son chef, le comte de Tavanès, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, Espagnac parcourait, en chaise de poste, le pays où il allait avoir à exercer son commandement. A sa grande surprise, il vit revenir le postillon —

qui, selon l'usage, précédait sa voiture — dans un état d'effarement qui lui laissait à peine l'usage de la parole.

« Mandrin! »

Au fait, voilà que, au tournant de la route, débouchent une centaine d'hommes, sous les ordres du célèbre contrebandier.

Force fut au baron d'Espagnac de faire arrêter la voiture, de décliner ses nom et qualités. Mandrin connaissait les hauts faits de Maurice de Saxe et considérait comme un honneur de pouvoir entrer en contact avec un officier qui avait été l'un de ses principaux auxiliaires. Et il avait une faveur à lui demander.

« Une faveur!

— Je vous serais très reconnaissant, monsieur le mestre de camp, de vouloir bien passer mes gens en revue et de les faire manœuvrer pendant quelques minutes. »

Il ne s'agissait pas de refuser. Mandrin céda au baron d'Espagnac son propre cheval et il le suivit modestement sur la monture d'un de ses hommes.

La revue se passa selon les règles militaires et l'aide de camp du maréchal de Saxe se déclara émerveillé de l'exactitude et de la rapidité qu'il avait constatées dans les mouvements de cette troupe d'élite. Sans doute il exagérait.

Peu après, à Bourg-en-Bresse, Mme d'Espagnac recevait en un rouleau de carton, une étoffe des Indes de l'impression la plus fine, dont M. le mestre de camp n'eut pas de peine à deviner la provenance.

Les Mandrins arrivèrent le 26 octobre à Pont-de-Vaux.

Après avoir mis en liberté un déserteur retenu dans les prisons de la ville, les contrebandiers se répandirent dans les cabarets, burent à leur coutume, payèrent de même et se gîtèrent pour la nuit.

Par Saint-Trivier-de-Courtes, les Mandrins arrivent à Saint-Amour-en-Comté, le 27 octobre, avant le jour. Le jeune capitaine y fait panser sa blessure. Les contrebandiers y dînent et en repartent, après avoir rendu libres les prisonniers incarcérés pour dettes dans les geôles du roi.

Saint-Amour est sur les confins de la Franche-Comté, que nos compagnons vont traverser au galop de leurs montures pour regagner la Suisse.

A Saint-Laurent, ils tuent encore un gâpian. C'était pour Mandrin comme un point final par lequel il croyait devoir clore chacune de ses campagnes.

Durant cette cinquième campagne, qui vient de se dérouler en trois semaines, du 4 au 28 octobre 1754, le jeune capitaine — que Voltaire, son voisin, va appeler « le plus magnanime des contrebandiers », — franchit avec sa troupe plus de deux cent cinquante lieues. Quelle fougue! quelle activité! quelle énergie et quelle présence d'esprit! Il a le don de tout prévoir et de tout organiser.

« Ce Mandrin a des ailes, écrit encore Voltaire,

il a la vitesse de la lumière. Toutes les caisses des receveurs des domaines sont réfugiées à Strasbourg. Mandrin fait trembler les suppôts du fisc. C'est un torrent, c'est une grêle qui ravage les moissons dorées de la Ferme. »

« Le peuple aime ce Mandrin à la fureur, ajoute Voltaire. Il s'intéresse pour celui qui mange les mangeurs de gens.... »

#### UN MOIS DE REPOS.

(*Novembre 1754.*)

A peine nos compagnons furent-ils rentrés en Suisse et en Savoie, que le gouvernement français réclama l'extradition de Mandrin et de son ami Bélissard, « coupables de crimes atroces ». Comme l'écrivait le contrôleur général, Moreau de Séchelles, au ministre des Affaires étrangères, Rouillé : « Il serait à souhaiter que l'on fit un exemple de cet homme (Mandrin) dont le nom n'est déjà que trop célèbre. »

Il n'était bruit que de lui. Déjà naissaient à son sujet mille et une légendes qui sont venues jusqu'à nous. Arrivait-il qu'on arrêtât quelqu'un : c'était Mandrin; parlait-on d'un audacieux coup de main : il était l'œuvre de Mandrin. On avait vu Mandrin partout, il avait été partout. De là cette infinité de gobelets dans lesquels il a bu, de bottes qu'il a chaussées, de fers dont sa jument a été ferrée, de pièces d'indiennes dont il a fait présent à des dames de château, et

de pistolets et d'épées dont il a exterminé les « suppôts » de la Ferme, reliques conservées en cent lieux divers. « La mode est venue, écrit encore l'abbé d'Aurelle, de faire sortir les Mandrins comme des champignons du sein de la terre. »

Les portraits, que les graveurs de Paris et de Lyon avaient tirés de sa figure, « le mettaient dans le rang des personnages célèbres ». Il s'en débitait beaucoup plus d'exemplaires que de celui du feu maréchal de Saxe, le vainqueur de Fontenoy. « Les Savoyards les vendaient en montrant la marmotte. » La police dut intervenir.

Mandrin arriva à Carouge avec Binbarade. Ils y restèrent à soigner leurs blessures, du 2 au 9 novembre 1754.

Le jeune contrebandier avait envoyé quérir à Genève l'un des meilleurs chirurgiens de la ville, en disant « que si on était assez hardi pour arrêter son homme, il mettrait le feu aux maisons de campagne des Genevois et qu'il trouverait bien le moyen de prendre un magistrat dont la vie lui répondrait de celle de son homme ». Notre bandit ne fit d'ailleurs pas bon ménage avec ce chirurgien, car comme son bras continuait d'enfler il le soupçonna de chercher à l'empoisonner. « Ses emportements engagèrent son hôte à faire avertir le chirurgien de ne plus revenir le panser. »

Mandrin et ses hommes étaient très bien vus en Savoie. L'ambassadeur français à Turin en

écrivit au chevalier Ossorio : « La dépense qu'ils font dans les villages et l'exactitude avec laquelle ils paient à haut prix les denrées qu'ils consomment leur rendent les paysans favorables. »

Le séjour des contrebandiers à Carouge était devenu une des curiosités du pays. Les touristes « poussaient jusque-là » afin de les y voir.

Le 16 novembre 1754, Mandrin était revenu à Carouge. « Mandrin et sa troupe, écrit M. de Montperoux, occupent cinq à six lieues où ils se répandent. Ils y dépensent dans les plaisirs de la bonne chère l'argent qu'ils ont rapporté. »

La ville de Chambéry était toute bondée de contrebandiers. En Novalaise, ils constituaient la partie la plus importante de la population active. Montperoux l'écrivit à son ministre : « Il est certain que toute la Savoie est pour les contrebandiers. » Quand, d'aventure, les troupes du roi de Sardaigne arrêtaient quelques-uns de nos compagnons, le Sénat de Savoie s'opposait à leur extradition et, au besoin, les faisait évader.

Dans les estaminets du Pont-de-Beauvoisin, dragons sardes et Mandrins trinquaient en francs camarades. Mandrin se montrait partout ouvertement. Le 22 novembre 1754, il fut aux noces d'un des hommes de sa bande qui se célébrèrent publiquement à Yenne, avec fifres, tambourins et violons. Il venait souvent à Groisy-en-Bornes, où il avait un dépôt de marchandises. Il y était reçu en bienfaiteur du pays. « Les meilleurs mets lui étaient réservés, le meilleur fourrage était pour ses chevaux; chaque maison faisait avec

joie des préparatifs pour loger quelqu'un des siens. »

Et comme Rouillé, ministre des Affaires étrangères, s'en plaignait auprès du comte de Sartirane, ambassadeur sarde à la Cour de France, l'Italien répondait finement :

« Je puis assurer à Votre Excellence que le roi, mon maître, a envoyé en Savoie les ordres les plus précis afin que l'on fasse tout son possible pour arrêter ce chef de contrebandiers; malgré cela, il n'est pas étonnant que Mandrin se montre en Savoie, puisque de temps en temps il fait de semblables apparitions dans les villes de France. »

Mandrin était aimé des Dauphinois comme il l'était des Savoyards. « Les habitants du Dauphiné, écrit La Morlière, favorisent les contrebandiers. Les gens de naissance eux-mêmes et ceux qui sont en charge leur donnent des avis pour les garantir des mesures que les troupes du roi prennent contre eux. »

Mandrin profitait de son séjour en Suisse et en Savoie pour préciser et pour compléter l'organisation de sa bande. Il faisait des recrues auxquelles il donnait 300 livres d'engagement et une solde d'un écu par jour. Les bénéfices des expéditions étaient régulièrement répartis entre les chefs, c'est-à-dire entre ceux qui partaient avec chevaux, valets et marchandises. Il arrivait parfois qu'un chef engageât dans une expédition des chevaux, des valets et des marchandises, sans y prendre part lui-même. Il n'en touchait pas moins un « dividende », proportion-

nnellement moindre, il est vrai. Enfin il se trouvait des négociants pour placer leurs fonds dans les expéditions contrebandières, qui devenaient, par leur régularité, de véritables opérations commerciales.

Le ministre de la Guerre écrit à cette époque que les chefs contrebandiers ont adopté un costume vert, un costume semblable à celui que portaient les capitaines commandant les brigades de gâpians aux ordres des fermiers généraux. Mais Mandrin, à qui répugne toute dissimulation, continue de se vêtir d'un costume voyant; c'est son habit gris perle à boutons de cuivre brillants, sa veste de panne rouge, son grand manteau écarlate et son chapeau de feutre noir festonné d'or. Il se montrait ainsi en Savoie, toujours escorté « comme le roi ou la reine des guêpes », d'un détachement de six gardes, que l'on nommait ses canonnières.

Nos compagnons mettaient une attention extrême à être toujours exactement informés des mesures prises contre eux en France.

De son côté, le gouvernement français cherchait à être tenu au courant des faits et gestes, et surtout des projets de nos compagnons. Il insiste auprès de son résident à Genève pour qu'il tienne la main à l'organisation de ce service.

Montperoux écrit encore :

Un officier suisse, M. de Georgy, « capitaine dans Fischer », c'est-à-dire dans le régiment commandé par M. de Fischer, consentit à se

rendre en Suisse et en Savoie, aux gages du gouvernement français, « pour éclairer les manœuvres des contrebandiers ».

Du premier jour, Georgy fit preuve d'un grand zèle. « Il me paraît, écrit Montperoux, que l'officier de Fischer se conduit avec beaucoup d'adresse. Il a introduit parmi les contrebandiers un homme dont il est sûr, qui risquera même d'entrer dans leurs troupes. Cet officier veut hasarder d'avoir une entrevue avec Mandrin et même de faire quelques marches avec sa troupe. Je crains qu'il ne risque trop avec des gens qui se vengent au premier soupçon. »

Georgy arriva à ses fins. « Il a arrangé un rendez-vous avec Mandrin, par le moyen du gentilhomme savoyard qui s'est attaché à ce malheureux. » Le 1<sup>er</sup> décembre, Mandrin arriva à Carouge avec deux ou trois de ses hommes. Il en fit prévenir Georgy qui s'y rendit sur-le-champ.

Notre capitaine dans Fischer reproduit fidèlement la conversation qu'il eut avec le chef des contrebandiers, et Montperoux la manda à son ministre. Le bandit lui fit très bon accueil. Georgy avait l'accent étranger et feignit d'être au service de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse; il fit espérer à son interlocuteur qu'il parviendrait, en utilisant ses relations, à le faire entrer dans l'armée autrichienne. Devenir un soldat était le rêve de Mandrin, qui goûta cette proposition et offrit tout l'argent nécessaire à mener ce projet à bonne fin. Georgy demanda trois

semaines pour la réponse, « comptant profiter de ce temps pour s'immiscer dans la confiance du contrebandier ».

Cependant Mandrin eût préféré prendre service dans l'armée française. Il fit lire à Georgy une lettre que lui aurait écrite le comte d'Argenson, ministre de la Guerre. « Après lui avoir fait voir la fin honteuse qui l'attendait, cette lettre lui promettait sa grâce. » Néanmoins, ajouta Mandrin, je n'ai pas trouvé assez de sécurité dans ces assurances. Il avait raison; c'était un piège qui lui était tendu pour le faire tomber dans un guet-apens.

« J'aime ma patrie, dit-il encore, et je ne crois pas avoir manqué au roi en m'en prenant aux fermiers généraux. »

Puis il lui conta comment les Fermes lui avaient fait perdre 40 000 livres au temps où il avait son entreprise de mulets dans l'armée d'Italie.

« Je serais prêt à quitter le métier que je fais si je pouvais espérer que le roi me fit grâce. »

Mandrin laissa à Georgy son adresse, à Planles-Ouattes.

Quand le comte d'Argenson apprit l'espoir dont le jeune contrebandier s'était bercé, d'obtenir peut-être son pardon, il protesta vivement. Il travaillait dans ce moment avec Bouret d'Érigny à le réduire par d'autres moyens.

La Morlière est toujours au Pont-de-Beauvoisin, à la tête de ses argoulets. Depuis le 16 octobre 1754, d'Espagnac est installé

à Bourg-en-Bresse, muni d'ordres semblables.

On plaça les « Fischer » à Cuiseaux, petite ville de Bourgogne, sur la route de Bourg à Lons-le-Saulnier, et dominant la région. De là, soit que Mandrin rentrât en France par les Rousses et le pays de Gex, soit qu'il y rentrât par le Bugey, il devait être atteint, à l'issue des gorges ou au passage de la Loire. Fischer avait ordre « de poursuivre sans relâche et d'attaquer les contrebandiers partout où il les rencontrerait ».

Un épisode raconté par le chevalier d'Arceville indique la panique dont Mandrin avait rempli tous les esprits. En ce mois de novembre 1754, un gentilhomme de la frontière se maria. Les paysans du lieu, selon la coutume, accompagnèrent en signe de réjouissance la cérémonie de joyeuses mousquetades. Au bruit, la plus vive alarme gagne, dans le pays environnant, les postes de gâpians, alarme qui se répand en s'exagérant encore. Tous les corps de troupes sont mis sur pied. Le duc de Randan, gouverneur de la Franche-Comté, croit tout perdu; des escadrons de dragons arrivent en toute hâte. Ils trouvent des paysans qui chantaient et buvaient à la santé des jeunes époux.

Le 7 décembre, M. de Montperoux reçoit avis que Mandrin se dispose à marcher, qu'il a quitté le voisinage de l'Écluse « et qu'il a pris son fusil à deux coups ». Pour cette campagne d'hiver, un grand nombre de curés savoyards, en dépit des admonestations épiscopales, ont mis à sa disposition les chevaux qu'ils possédaient.

Mandrin est à Nyon le 9 décembre avec dix-huit hommes. Il compose sa troupe de 90 compagnons d'élite, sans compter les valets.

## SIXIÈME CAMPAGNE.

(15 décembre-26 décembre 1754.)

Mandrin pénètre en Franche-Comté dans la nuit du 14 au 15 décembre. Par un brusque crochet vers le Nord, il s'engage dans la vallée de Joux.

Une fois de plus, par la hardiesse et par la rapidité de ses mouvements, le jeune contrebandier surprend et dérouté ses adversaires. Le duc de Randan, lieutenant général en Franche-Comté, en écrit à son collègue de Bourgogne, le comte de Tavanès :

« Les contrebandiers n'ont point passé aux Rousses; mais leur entreprise n'en est pas moins surprenante. Ils ont fait un crochet pour éviter les postes, ont percé dans un endroit, où, faute de troupes, il n'y a point de chaîne, et, ce qui est incroyable, ils ont arrivés jusqu'aux portes de Besançon, sans que le directeur des Fermes ait eu un seul avis. »

Randan fit mettre en campagne 150 dragons de Beaufremont, 120 cavaliers d'Harcourt, 50 cavaliers de Fumel, 60 cavaliers de Moutiers, 100 carabiniers et deux compagnies de grenadiers de Courten. « Les bandits, disait-il, seront enveloppés. » Le commandement supérieur de

ces troupes fut attribué au marquis d'Espinchal. De son côté, le gouverneur de Lyon mobilisait un détachement des volontaires de Flandre et un corps de dragons établi à Saint-Étienne; en outre, il donnait ordre à Fischer, cantonné à Pont-de-Vaux, de se lancer avec ses chasseurs dans une poursuite sans relâche, jusqu'à ce qu'il eût exterminé le dernier des Mandrins. Enfin, du Sud, partait un fort détachement de volontaires de Flandre, sous le commandement d'un officier basque, le capitaine Pierre Diturbide-Larre, pour prendre les margandiers à revers.

De Besançon, après avoir fait un brusque crochet par Arbois, Mandrin arriva avec sa troupe, dans la soirée du 16, à Mont-sous-Vaudrey, à quatre lieues de Dôle, où les compagnons s'arrêtèrent pour prendre nourriture dans une grosse ferme. Passent les cavaliers d'Harcourt. Ils ont mis l'épée au clair; les Mandrins, avertis par leur sentinelle, ont pris leur carabine. Une première décharge met à terre l'un des hommes du roi, en blesse deux autres et les cavaliers d'Harcourt de prendre la fuite, en abandonnant le corps de leur camarade, que les contrebandiers dépouillent de ses armes, de son habit, de son chapeau et de son manteau. Jusqu'à ce jour Mandrin avait évité de s'attaquer aux soldats du roi, pour ne s'en prendre qu'aux gâpians, c'est-à-dire aux gens de la Ferme; mais du moment où l'armée réglée était mobilisée contre lui, force lui était, pour se défendre, de se tourner aussi contre elle.

Les Mandrins entrèrent à Seurre sur la Saône, « petite ville du duché de Bourgogne », le 17 décembre, vers les cinq heures du soir. Le contrôleur, M. Raudas, dénombre leur troupe : une centaine d'hommes bien montés. Chacun d'eux a son fusil à deux coups, deux pistolets à la ceinture « et un autre dans l'aile du chapeau ». Mandrin commença par faire publier une proclamation aux habitants pour leur dire « de ne point interrompre leurs travaux ». « Loin que le peuple fût l'objet de ses expéditions, il prenait ses intérêts. » Aussi bien, bourgeois et artisans, « en gens raisonnables », pour reprendre l'expression de M. le procureur au parquet de Roanne, n'eurent garde de se mêler de ce qui ne les regardait pas. Suivant son habitude, Mandrin commença par se rendre chez l'entreposeur des tabacs. Il tira de lui 2 000 livres en échange de quelques bennes et d'un reçu signé « le capitaine Mandrin ».

Cet entreposeur avait l'air d'un brave homme.

On a vu précédemment comment Mandrin, pour répondre aux fermiers généraux, qui faisaient interdire au public de lui acheter ses marchandises, les avait obligés eux-mêmes, eux, les fermiers généraux, par l'intermédiaire de leurs entreposeurs et de leurs buralistes, à se faire ses principaux clients; — le voici, avec ses compagnons, marchands à cheval qui traînent derrière eux une quantité énorme de tabac et d'étoffes, poursuivis bride abattue par les cavaliers du roi. A ce danger nouveau, Mandrin pare par une combinaison nouvelle.

De même qu'il avait récemment mis en dépôt ses fusils chez les gendarmes de Rodez, pourquoi ne placerait-il pas ses marchandises de contrebande dans les magasins mêmes des fermiers généraux? L'entreposeur de Seurre lui inspire confiance : il va donc abandonner à sa garde toute sa contrebande, 146 ballots. L'allure de sa troupe, traquée par les « royaux », en sera allégée, et, dans les villes où il passera, au lieu de livrer directement ses marchandises aux représentants de la Ferme, il leur donnera désormais, en échange de leur argent, des bons à valoir sur le tabac et sur les étoffes laissés entre les mains de l'entreposeur de Seurre.

Puis les contrebandiers se rendirent chez le receveur du grenier à sel. Celui-ci avait fermé sa porte, mais les Mandrins l'enfoncèrent et entrèrent en tumulte. Ils réclamaient 100 000 livres. Le receveur en offrit 1 000.

« J'ai envoyé le restant de mon argent à Chalon.

— J... F..., voilà un cheval tout sellé. Tu n'as qu'à mettre tes bottes, nous t'emmènerons avec nous! »

Le receveur expliqua qu'il avait un ami en ville qui pourrait lui prêter 3 000 livres, lesquelles, avec les 1 000 livres qu'il possédait, feraient une somme de 4 000 (60 000 fr. d'aujourd'hui). Mandrin était pressé : dragons et fusiliers étaient à ses trousses; il céda.

Après avoir touché ces quatre mille livres, en échange de plusieurs ballots de marchan-

dises et d'un nouveau reçu signé « le capitaine Mandrin », on crut devoir rendre visite au capitaine général des Fermes. Celui-ci, il ne s'agissait de rien moins que de le tuer. Fort heureusement, demeura-t-il invisible. « Ils enfoncèrent armoires, bahuts, commodes, cabinets; ils lui volèrent tout ce qu'ils trouvèrent. » Enfin, la visite obligée à la prison. Le geôlier est contraint de faire comparaître les détenus devant Mandrin, l'un après l'autre :

« Pourquoi es-tu en prison?

— Monsieur, pour sel.

— Sors. Et toi?

— Monsieur, pour dettes.

— Sors! »

Tous les prisonniers furent ainsi élargis, « en sorte que la prison est demeurée vide ».

Les Mandrins quittèrent Seurre entre minuit et une heure, et furent coucher à Corberon, où ils passèrent la nuit du 17 au 18 décembre. Ils marchaient sur Beaune.

Les Beaunois avaient beaucoup ri de la peur manifestée par M. de Tavanès, gouverneur de Bourgogne, quand il leur avait fait passer l'avis de se tenir sur leurs gardes contre une attaque possible des margandiers. « Ils regardaient la crainte de M. de Tavanès comme une frayeur panique, ne pouvant pas s'imaginer qu'une poignée de contrebandiers pût faire contribuer des villes. »

L'alarme fut donnée à Beaune par des « bonnes femmes » de Corberon venues au marché. Beaune

était défendu par des fortifications imposantes, dans le grand style du xviii<sup>e</sup> siècle. Le Conseil de ville se réunit sous la présidence du maire. Il fut décidé que l'on fermerait les portes « en ne tenant que le guichet ouvert », que les remparts seraient garnis de milices et que les Beaunois étonneraient la France par l'énergie de leur résistance.

Le 18 décembre, entre onze heures et midi, par le chemin de Corberon, les Mandrins arrivent, sur la route durcie par la gelée, au galop sonore de leurs chevaux. Déjà ils aperçoivent la ville, entourée de son croissant de collines, blanches de neige sous le ciel bas.

Au faubourg de la Madeleine, la garde de la barrière avait été confiée à l'adjoint Terrant, homme d'esprit qui s'était beaucoup amusé, non seulement de la « frayeur panique » de M. le gouverneur de Bourgogne, mais aussi de la terreur des bonnes femmes de Corberon accourues pour raconter, dans un état d'agitation extrême, « la couchée des bandits ». A la barrière de la Madeleine, il rangea ses hommes; puis s'occupa à déjeuner dans une maison du faubourg avec ses amis, qui avaient été auprès de lui rires de la peur qu'on avait des Mandrins.

Les convives se sont levés. Du haut du beffroi communal, le tocsin répand l'effroi. Les éclaireurs, que le maire a envoyés dans la direction de Seurre, sont revenus, hors d'haleine, pour dire que les brigands se trouvaient à Chalanges, hameau de Beaune.

Des armes brillent au loin, sur la route. En hâte les hommes, que l'adjoint Terrant a placés en une si belle ordonnance, abandonnent la barrière qu'ils laissent ouverte. Ils ne songent qu'à se replier sur la ville. « L'homme le plus intrépide, écrit un abbé qui se trouvait à Beaune, eût frémi, je ne dis pas de crainte, mais d'horreur en les voyant arriver. Ils traversèrent le faubourg de la Madeleine à grande course de cheval, fusils hauts et criant unanimement :

« Tuel tuel mettons le feu à la ville ! »

Le bon abbé note que « le chevalier Mandrin » rendit toute précaution inutile par son arrivée précipitée.

Comme c'était jour de marché, il y avait beaucoup de voitures aux abords de la porte de la Madeleine, où les Mandrins se présentèrent. Le pont était encombré de charrettes entoilées. Les contrebandiers y arrivent pêle-mêle avec la garde montante de l'échevin Terrant.

Celle-ci veut défendre l'accès du pont rempli de carrioles à limousine grise. Une fusillade s'engage. Parmi les défenseurs de la place, le tailleur Sébastien Bonvoux et un nommé François, huissier, « qui avait servi longtemps » et qui poussaient la porte de la ville pour la fermer — sont tués. Un soldat du régiment d'Auvergne, Jacques Gattand, en semestre chez son père, marchand mercier, se montre au haut des remparts. Il tombe dans les fossés, frappé d'une balle. Un autre bourgeois, un vitrier, nommé Manière, est grièvement blessé. Le reste se met en déban-

dade. Fini de rire. Ces contrebandiers vous avaient des fusils qui tuaient les gens, ce qui n'était pas une plaisanterie.

Dans les rues de Beaune, les contrebandiers font éclater des salves de coups de fusil. Les habitants fuient, ils se terrent. Les Mandrins sont maîtres de la ville. Il est midi.

Les Mandrins sont 66 ou 67 hommes. « La plus grande partie, notent les chanoines du chapitre, étaient en « habits de Savoyard ». Ils ont bien l'air de bandits : paquets de haillons où brille l'acier des armes. Ils ont de petits chevaux vifs et nerveux, mais qui semblent harassés de fatigue. Au milieu d'eux, Mandrin, leur capitaine, est resplendissant, avec son habit gris à boutons jaunes, sa veste de panne rouge à carreaux, un mouchoir de soie autour du cou, et son grand chapeau de feutre noir, festonné d'or, d'où s'échappent des cheveux en queue. A sa large ceinture sont fixés un couteau de chasse et deux pistolets. « Il avait le visage basané et pipé, un peu gravé de petite vérole. »

Les Mandrins se comportaient civilement dans les villes qu'ils occupaient et n'y rudoyaient que les gens de la Ferme; mais ils n'admettaient pas qu'on leur fit l'injure de les recevoir au son du tocsin, en leur fermant la porte au nez.

La prudence leur commandait en outre, dans une ville qui paraissait hostile, de ne permettre à aucun habitant de demeurer dans la rue. Ils tiraient indistinctement sur quiconque montrait un coin de son visage, de manière à rendre les

rues désertes et à faire clore les volets. Telle était au reste invariablement leur tactique dans les localités où l'opinion publique ne se déclarait pas ouvertement pour eux.

Mandrin était, comme de coutume, parfaitement instruit de tout ce qui concernait la localité. Il en avait donné la preuve en choisissant exactement pour l'attaque le point faible des remparts.

Il descendit au « logis » de « la Petite-Notre-Dame », faubourg de la Madeleine, l'auberge la plus voisine des remparts, à l'intérieur desquels il ne voulait pas pénétrer, se sachant poursuivi par les soldats du roi. Il plaça des sentinelles à la porte du « logis », et, après avoir mis ses pistolets sur le lit de la chambre où il s'installa, il commença à donner ses ordres. Il plaça des hommes à la tête du pont de la ville, d'autres à la porte et d'autres sur les remparts; puis il fit entrer dans Beaune trente de ses compagnons, distribués en trois corps de dix hommes chacun, qui se suivaient à cent pas de distance.

Les trente Mandrins longèrent Saint-Pierre et s'engagèrent dans la grand-rue. Tout passant ou tout curieux qui mettait le visage à la fenêtre recevait un coup de fusil. Ils arrivèrent ainsi au corps de garde, dont ils s'emparèrent. Quelques balles logées dans l'horloge communale firent cesser le tocsin. « Ils donnèrent tant d'épouvante et causèrent tant d'alarme qu'on ne savait que devenir. »

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le restant des

contrebandiers se rangèrent militairement. On ne voyait plus forme humaine dans les rues, où quelques chiens vaguaient à la recherche de leurs maîtres.

Mandrin avait tout réglé d'une manière précise et ses ordres étaient exécutés ponctuellement.

A la prison de la ville, quelques compagnons exigèrent du geôlier le livre d'écrou. Ils rendirent la liberté aux détenus pour contrebande ou pour dettes.

Cependant, au faubourg de la Madeleine, Mandrin déjeunait avec son état-major. Le prix du déjeuner monta à 52 écus. Il donna la pièce à la servante. Au logis de la Petite-Notre-Dame, pour reprendre l'expression dont se sert un des ecclésiastiques qui nous renseignent si précisément, Mandrin « tenait sa cour ». Il avait mandé devant lui le maire de Beaune, M. Pierre Gillet; mais celui-ci avait jugé prudent de se cacher. Les Mandrins trouvèrent le précepteur de ses enfants, Claude Monnot, et le menacèrent d'un coup de pistolet s'il n'amenait pas le maire sur-le-champ. Et le maire de Beaune fut conduit entre deux Mandrins, comme un prisonnier de guerre, au logis de la Petite-Notre-Dame, dans le faubourg de la Madeleine.

Mandrin lui annonça que, pour punir ses concitoyens de la manière dont ils s'avisèrent d'accueillir les étrangers, il frappait la ville d'une contribution de 25 000 francs. Gillet se récria. Il aurait voulu négocier. Il cherchait à faire

agréer des excuses; mais le contrebandier était pressé, il répliquait d'un ton cassant :

« Vous n'avez pas 25 000 livres? adressez-vous aux employés de la Ferme.

— Emmenons le maire à défaut, insinuaient Bertier d'un ton goguenard.

— Tu entends, Gillet, les camarades veulent t'emmener? » appuyait Mandrin.

Et comme le maire hésitait encore :

« Gillet, tu as entendu? »

On se mit finalement d'accord à 20 000 livres. Suivant le conseil de Mandrin, le maire les envoya quérir chez M. de Saint-Félix, receveur du grenier à sel, et chez l'entreposeur des tabacs.

Tandis qu'on attendait que l'argent fût apporté, Mandrin se plaignit auprès de M. le maire de ce qu'on lui avait fait boire à son auberge un vin qui avait mal défendu la réputation des fameux crus de Beaune.

« J'en ai du bon dans ma cave, répondit M. Gillet, et je vous en offrirais de grand cœur, si nous étions chez moi.

— Il faut l'aller chercher. »

Ce qu'on fit par douze bouteilles.

Le vin arriva promptement. Le maire dut vider son verre le premier, après avoir trinqué avec le bandit. Mandrin ne but d'ailleurs que très peu, crainte de se griser.

Apprenant que tout dans Beaune était tranquille, Mandrin dispersa ses hommes, à l'exception de sept ou huit sentinelles qui restèrent postées de distance en distance, l'œil au guet.

Le restant des contrebandiers se répandirent dans les cabarets pour boire, ou chez les armuriers pour faire réparer fusils et pistolets.

Au logis de la Petite-Notre-Dame, Mandrin, rassuré sur les dispositions des habitants, laissait entrer qui voulait. C'était une cohue. Il n'avait gardé auprès de lui que quatre ou cinq de ses hommes, entre autres un contrebandier qu'on nommait « le Brutal ». Et tant de monde s'engouffra dans la chambre où il se trouvait que celle-ci en fut « pleine comme un œuf ». Que si l'on eût voulu s'emparer de lui dans ce moment, notent les chanoines du chapitre, rien n'eût été plus aisé, car ils étaient serrés dans cette chambre au point que nul des contrebandiers n'eût pu faire usage de ses armes. Mais, ajoutent les chanoines, personne ne se souciait de tenter quelque chose en faveur des fermiers généraux.

Cependant l'argent n'arrivait pas. Les receveurs des Fermes, qui n'avaient pas la somme chez eux, faisaient la quête en ville. De temps à autre, celui des Mandrins qu'on nommait « le Brutal » sortait de la pièce, pour s'en aller dans la rue voir si rien ne venait, puis il rentrait pour répéter avec insistance que, décidément, il fallait partir en emmenant le maire comme otage. Gillet s'ingéniait à imaginer de bonnes paroles pour faire prendre patience.

« Mandrin, lui, au moindre bruit, prêtait l'oreille, étant toujours en crainte des régiments mis à sa poursuite. » Enfin, sur les deux heures et demie, Estienne, entreposeur des tabacs et

Saint-Félix, receveur du grenier à sel, arrivèrent avec les 20 000 francs (300 000 fr. d'aujourd'hui).

Comme le maire voulait faire compter et peser l'argent :

« Il n'est pas besoin, dit Mandrin, vous êtes d'honnêtes gens. Je m'en rapporte à votre droiture. Vous ne voudriez pas me tromper. »

Il mit une partie de l'or dans sa ceinture, le reste dans son gousset. Il confia les sacs d'écus à l'un de ses lieutenants. Puis, demandant du papier et une plume :

« Je dois vous faire une quittance. Les fermiers généraux ne tiendraient pas compte aux receveurs, si je ne donnais un reçu. »

Et, « mettant un genou en terre », il donna quittance de l'argent qu'on lui avait remis.

Il donna en outre un bon sur les ballots de tabac qu'il avait laissés chez l'entreposeur de Seurre.

Cependant les contrebandiers, qui s'étaient répandus dans la ville, n'avaient pas laissé d'y commettre quelques excès. Une bonne vieille vint dire au capitaine que ses hommes lui avaient pillé des effets. Et Mandrin de lui remettre cent vingt livres, que la pauvre femme prit en lui baisant la main avec des larmes de reconnaissance. L'horloger Midot, qui tenait un magasin de poudre à feu, se plaignit, lui aussi, d'avoir été « butiné ». Mandrin le fit rentrer en possession de ce qu'on lui avait pris. Il fit payer largement tous les cabaretiers qui avaient « traité » sa troupe.

A quatre heures moins le quart, le chef donna le signal du départ. Rendu à sa belle humeur par le vin de M. le maire, Mandrin, en se mettant en selle, le salua de son chapeau, et ceux qui se tenaient auprès de lui :

« Messieurs, à vous revoir au Carnaval ! »

La troupe des margandiers se rangea militairement puis prit la route de Chagny.

Peu avant d'y arriver, c'est-à-dire au village de Corpeau, les Mandrins changèrent de direction pour égarer la poursuite.

Ils passèrent à La Rochepot la nuit du 18 au 19 décembre et en repartirent le matin à l'aube. Le contrôleur de Nolay s'attendait à ce qu'ils tombassent chez lui, n'y ayant pas d'autre bureau dans la ville. Mais ils passèrent « comme un foudre », à huit heures et demie du matin, sans s'arrêter.

Fischer, qui avait quitté Besançon avec ses chasseurs, le mardi, 16 décembre, sur les huit heures du matin, était arrivé à Beaune sur les minuit, une heure après les soldats de M. d'Espinchal qu'il y joignit. Il avait avec lui une compagnie de hussards et deux de grenadiers. Il demanda au chevalier d'Espinchal un de ses détachements de dragons pour en renforcer son détachement, résolu qu'il était de prendre les devants avec ses troupes rapides et légères. Le détachement de dragons, qui se joignit aux « Fischer », fut placé sous les ordres du chevalier d'Arceville, à qui nous devons une précieuse relation de ces événements. Ventre à terre, avec

ses hussards, ses grenadiers et ses dragons, Fischer se mit à la poursuite des Mandrins. Ceux-ci approchaient d'Autun.

Le maire de Beaune s'était empressé de mander à M. Roux, maire d'Autun, les événements du 18 décembre. Ce dernier avait aussitôt fait fermer les portes de la ville et donné ordre à M. de Montaigu, qui commandait la milice bourgeoise, de rassembler ses troupes et de se préparer à une vigoureuse résistance.

Mandrin venait de quitter Creuzefond et il approchait de l'antique capitale des Éduens, quand il aperçut, sur la route, longeant les rives de l'Arroux, que jalonnaient des aunes dénudés, une file de cavaliers vêtus de longs manteaux aux couleurs diverses, bleus, noirs, rouges ou gris.

Au premier moment, Mandrin crut à une attaque, car ces hommes venaient à lui. Singulier uniforme, à vrai dire, et singulier ordre de bataille. Cependant, par prudence, il fit ranger ses contrebandiers. La troupe approcha : elle se composait de jeunes séminaristes, trente-sept exactement, appartenant aux meilleures familles d'Autun, qui, en l'absence de leur évêque, se rendaient à Chalon pour y recevoir les ordres.

La pieuse théorie était conduite par le supérieur du séminaire, l'abbé Hamard. Mandrin l'aborda et, après s'être fait connaître, il lui expliqua que lui et ses jeunes élèves avaient mieux à faire qu'à se fatiguer en se rendant jus- qu'à Chalon. Ils allaient lui servir d'otages.

Et il emmena les jeunes ouailles en leurs manteaux de couleur jusqu'au faubourg Saint-Jean, où il les consigna dans le couvent des bénédictines de Saint-Jean-le-Grand.

Après avoir rangé ses hommes dans la cour du couvent, il dépêcha des parlementaires aux Autunois, pour les prier de lui ouvrir leurs portes et de lui verser vingt-cinq mille livres, afin de ne pas le mettre dans l'obligation d'incendier les faubourgs et de massacrer les séminaristes. Il était une heure de l'après-midi. M. de Montaigu, major de la milice bourgeoise, fut chargé par les Autunois de la négociation. Il trouva les Mandrins dans le couvent Saint-Jean, occupés à faire des préparatifs de cordes, d'échelles et de claies pour escalader les murs. M. de Montaigu revint très ému. La ville capitula. Par la porte, Mandrin entra seul, sans autre escorte que deux de ses hommes, l'air bon enfant et martial, tenant en main son fusil armé d'une baïonnette. Les deux hommes qui l'accompagnaient étaient en haillons, mais ils avaient de grand manteaux de gros drap bleu, à parements et doublure écarlates. Les représentants des Fermes, qui savaient les troupes du roi à la poursuite des contrebandiers, cherchaient à traîner les négociations en longueur. Mandrin les pressait. Enfin il transigea pour une somme de neuf mille livres, pour laquelle il donna des reçus et des bons sur les marchandises laissées au bureau de Seurre. Tout se fit d'ailleurs avec bonne grâce comme à Beaune, et Mandrin ne crut pas devoir refuser

la prise de tabac que M. Duchemain eut l'honnêteté de lui offrir.

Comme celui-ci lui demandait de quel droit il levait ainsi des contributions sur les Fermes :

« Du droit, répondit Mandrin, qu'Alexandre avait sur les Perses, et César sur les Gaules. »

A la prison, six détenus furent élargis par notre jeune conquérant qui s'y présenta sans autre escorte que ses deux camarades : un septième prisonnier refusa la grâce qui lui était offerte.

Mandrin eut encore le temps d'enrôler à Autun sept colporteurs. Le voyant marcher seul dans la ville, suivi de ses deux gardes du corps, les gens se présentaient à lui comme à un souverain. Quelques bourgeois lui proposèrent spontanément leurs services comme correspondants et entreposeurs pour l'écoulement de ses marchandises. L'entreprise se développait et s'affermissait.

Les Mandrins quittèrent Autun à six heures du soir. A peine furent-ils partis que le propriétaire de la maison où leur chef était descendu, au faubourg Saint-Jean, le rejoignit au galop de son cheval. Il avait tenu à lui rapporter lui-même une épée que l'un de ses hommes avait oubliée dans une mangeoire.

Fischer arriva à Autun, avec ses chasseurs et ses dragons, à onze heures de la nuit. Il avait gagné trois heures sur les bandits. Un cavalier de la maréchaussée vint annoncer que ceux-ci étaient campés à une lieue et demie, aux environs d'un village nommé Brion. Dès le lende-

main, vendredi 20 décembre 1754, à quatre heures du matin, comme il faisait encore nuit noire, Fischer se mit en route avec sa petite armée. On se hâte. Les chevaux sont pressés à coups de canne et d'éperon; mais à Brion on ne trouve pas l'ombre d'un brigand.

Personne dans le pays ne consentait à servir de guide contre Mandrin. Fischer en était réduit à suivre la trace laissée par les chevaux des contrebandiers sur la route trempée de neige, qu'il faisait éclairer avec des brandons. « Cette trace, écrit l'officier, me mena d'abord sur le chemin de Montigny, et ensuite me jeta, par la traverse, dans des bois presque inaccessibles, d'où j'arrivai à une montagne, sur la croupe de laquelle est situé le village de Gueunand. »

Gueunand (se prononçait *Gunan*) s'élève à mi-côte d'une montagne couverte d'une épaisse forêt de chênes mêlés de hêtres, et dont la crête arrondie trempe dans les nuages par les temps couverts. C'est le mont de Gueunand; à ses pieds la plaine où l'Arroux trace son cours sinueux.

« Après avoir marché tout le reste de la nuit avec beaucoup de précaution, par la crainte de nous égarer, écrit le chevalier d'Arceville, nous parvînmes sur la crête d'une colline fort escarpée, d'où nous découvrîmes dans le bas plusieurs maisons éclairées et entendîmes une grande rumeur : c'était le village de Gueunand, presque entouré de montagnes. Au centre de ce village était une grosse ferme à laquelle conduisaient

deux rues, une de chaque côté : par l'une on venait d'Autun, et par l'autre on allait dans des bois et différents villages du Morvan.

« C'était dans cette ferme que Mandrin avait passé la nuit avec une partie de ses gens, et le reste s'était dispersé dans plusieurs autres maisons, où ils ne pensaient guère que nous dussions les troubler. Ils y étaient dans une entière sécurité et se disposaient au départ, lorsque, à la pointe du jour, un des contrebandiers de la ferme en était sorti, leva les yeux par hasard et nous aperçut presque sur sa tête. »

On vit Mandrin qui circulait sans veste devant la maison, appartenant à un certain Moley, où il avait passé la nuit. Sur-le-champ, Fischer disposa ses hommes pour l'attaque. Celle-ci présentait de grandes difficultés. Les Mandrins occupaient les maisons du village, et le lieu avait été habilement choisi pour une défense armée. La droite en était inabordable, protégée qu'elle était par un bastion que fournissait la nature, un mamelon gazonné. Fischer, qui le vit couvert de neige, écrit que c'est un rocher. La gauche, où s'étaient plusieurs fermes, était coupée de courtils clos de palissades, entourés de haies d'épine et de mûriers, et des chemins creux bordés de buissons. Enfin chaque maison, basse, aux murs épais, sans autre ouverture qu'une porte étroite flanquée d'une unique fenêtre, était d'une facile défense. Pour entrer dans le village, une seule route, dont nos compagnons étaient les maîtres. Mandrin l'avait rapidement

hérissée de barricades, formées de chariots et de charrettes entremêlés de brassées de branches d'épine, et il y avait mis sur affût ses arquebuses à crocs. Outre ses chasseurs, Fischer avait sous ses ordres les quarante dragons du régiment de Beaufremont, pris à Beaune et deux compagnies de grenadiers suisses.

Fischer commença par envoyer ses chasseurs soutenus par les dragons de Beaufremont, pour couper la retraite aux contrebandiers. Les trompettes et tambours précédaient les troupes, sonnait et battant la charge avec vigueur, « car il entraînait dans notre plan, écrit d'Arceville, d'intimider les contrebandiers par ce bruit de guerre », mais déjà Mandrin, avec une hardiesse inouïe, avait commencé l'attaque. Jamais sa valeur guerrière ne parut avec plus d'éclat que dans cette affaire de Gueunand. Il avait immédiatement reconnu l'impossibilité de triompher de ces troupes nombreuses, disposant de meilleures armes, commandées par un chef expérimenté. Il n'avait avec lui que quatre-vingt-dix hommes, parmi lesquels il en choisit dix-huit, des plus résolus. A la tête de cette poignée de braves, il tint tête aux soldats de Fischer, tandis que les autres battaient en retraite, à travers les vignes, les halliers et les chemins creux. Dans le débraillé de la surprise matinale, sans chapeaux ni vestes, en bras de chemise, tout en se retirant, ils ne cessaient de faire feu sur leurs adversaires, « pareils à des sangliers furieux qui font respecter leurs défenses aux chasseurs dont

ils sont poursuivis ». Du haut des maisons qu'ils occupaient et où ils avaient pratiqué des canardières, les dix-huit compagnons, qui avaient assumé la tâche de couvrir la retraite de leurs camarades, faisaient pleuvoir des balles meurtrières sur les chasseurs de Fischer qui s'efforçaient de dissimuler, derrière les haies vives ou dans le creux des chemins, leurs pelisses rouges et les cocardes blanches de leurs bonnets. L'un des Mandrins, Antoine Chalcat, du lieu de Serre, en Dauphiné, eut dans ce moment la main gauche emportée, son fusil lui ayant éclaté entre les doigts.

Fischer sentait ses troupes fléchir. Enfin il parvint à mettre le feu dans une ferme où Mandrin avait posté neuf de ses compagnons. Dans la grange s'entassaient jusqu'au faite les bottes de foin sec. Les nappes de flammes, battues par le vent, montaient dans les airs. Les neuf contrebandiers se laissèrent brûler vifs plutôt que de se rendre, fidèles à la consigne du chef, de tenir jusqu'au bout pour assurer la retraite du gros de la bande; — et, de leurs mains calcinées, ils tiraient encore des coups de fusil.

Fischer perdit sept grenadiers, cinq hussards, deux officiers et un maréchal des logis. Il eut cinquante-sept blessés. Les contrebandiers perdirent leurs neuf compagnons brûlés; cinq autres furent faits prisonniers, parmi lesquels il y en avait deux qui étaient blessés assez grièvement. On les transporta à Autun où ils passèrent

à travers une foule de peuple qui emplissait les rues; les fenêtres de toutes les maisons étaient garnies de curieux, depuis le bas jusques en haut.

Mandrin avait perdu son fameux chapeau galonné d'or; il avait été atteint de deux coups de fusil.

Les mémoires justificatifs qui furent rédigés, d'une part par le colonel Fischer, de l'autre par le chevalier d'Arceville qui tient la plume au nom des officiers, ses camarades, présentent le combat de Gueunand sous un jour qui leur est favorable. Le marquis d'Argenson, bien renseigné sur ces faits, écrit au contraire : « Fischer a été battu à plate couture. » C'est une exagération; mais la relation de M. Duchemain, l'entreposeur d'Autun, donne bien l'impression de l'échec éprouvé par les royaux. L'entreposeur accuse Fischer d'avoir compromis le succès de la campagne « par sa trop grande ambition », dans la crainte de devoir partager le mérite d'une victoire sur Mandrin avec les renforts qu'il savait faire diligence pour le rejoindre; d'Arceville l'accuse au contraire d'avoir volontairement laissé échapper Mandrin, afin de voir traîner en longueur des hostilités où il trouvait son compte.

Fischer ne put se procurer personne, après le combat de Gueunand, qui consentit à lui servir de guide pour la poursuite des « brigands ». Il se mit cependant à cheval, avec ceux de ses hommes qui étaient assez dispos pour continuer

la campagne; mais ses chasseurs, pour lestes qu'ils fussent, n'étaient pas hommes à gagner les Mandrins de vitesse.

Chacun dut rendre hommage à la valeur que les contrebandiers avaient déployée dans ce combat contre des troupes d'élite, commandées par un officier éprouvé et qui leur étaient trois ou quatre fois supérieures en nombre. « Au cours de l'action, disait-on, les contrebandiers n'étaient ni des hommes ni des soldats, c'étaient des diables. »

Et Fischer lui-même dut proclamer « que Mandrin s'était battu en brave homme et entendait très bien le métier de la guerre ».

En se retirant devant les troupes nombreuses, qui le poursuivaient et auxquelles arrivaient d'heure en heure des renforts, Mandrin fit dix-sept lieues dans la seule journée qui suivit le combat de Gueunand. Dans cette course folle, il emportait ses compagnons blessés, chargés comme des ballots sur des chevaux de bât. Lui-même était blessé. On aurait pu le suivre à la trace, « le chemin par lequel il s'est retiré étant marqué de sang ». On se fera une idée de la rapidité de sa marche en songeant que, dans le même temps, les chasseurs de Fischer, qui le poursuivaient, ne firent que quatre lieues. Mandrin, atteint de deux balles, était harcelé, poursuivi par des troupes légères, et de toute part arrivaient contre lui des renforts frais et dispos. D'autre part, depuis le 18 décembre, les volontaires de Flandre, placés sous les ordres du

capitaine Diturbide-Larre, avaient quitté leurs quartiers d'hiver dans le Dauphiné et se dirigeaient vers le Forez, pour couper la retraite aux contrebandiers, ainsi qu'il a été dit.

Mandrin divisa à nouveau ses forces en deux tronçons. Il se jeta lui-même dans le Forez, car il ignorait la marche des troupes commandées par Diturbide, destinées à lui couper la retraite. L'autre colonne remonta la Loire. Il revenait en Auvergne pour la troisième fois. Des mouvements populaires, occasionnés par la cherté des vivres, agitaient le pays. La relation que Fischer a laissée de l'affaire de Gueunand signale deux ou trois cents « vauriens » qui, dans le Forez, attendaient le moment de se joindre à Mandrin. Nous savons que celui-ci, à son départ de Suisse, comptait trouver en Auvergne un renfort d'hommes résolus.

Après l'affaire de Gueunand et le dédoublement de sa troupe, les forces commandées directement par Mandrin se trouvent réduites à une cinquantaine d'hommes. Il est lui-même blessé. Il n'en continue pas moins à répandre la terreur. Ceux qui ont la mission de le poursuivre s'affolent. Le chevalier d'Arceville écrit que les autorités tremblaient que Mandrin ne vint reprendre de force, dans Autun, les camarades faits prisonniers à Gueunand. Au point, écrit d'Arceville, « que le chevalier d'Espinchal, pour rompre les desseins prétendus des Mandrins, m'enjoignit, dans une de ses lettres, de faire pendre, sans forme de procès, ceux que j'avais

entre les mains, afin qu'étant débarrassé de leur garde, j'eusse plus de moyens pour défendre la ville et m'opposer à leurs autres entreprises ». « Mais, ajoute notre officier, mon obéissance, toute passive qu'elle était, ne le fut pas assez pour déférer à un pareil ordre et me persuader qu'il y eût aucune circonstance qui pût autoriser qui que ce fût dans le royaume à s'arroger le droit de vie et de mort sur aucun des sujets, quelque coupable qu'il parût. Ce fait paraîtrait peut-être incroyable, si je n'avais entre les mains l'original de cette lettre, ainsi que de plusieurs autres qui attestent la vérité de ce que j'ai rapporté. »

A Autun, un soldat du régiment de Bourbonnais est tué dans un cabaret par des chasseurs de Fischer qui le prennent pour un contrebandier. Aux yeux des gardes qui scrutent l'horizon du haut des remparts aux portes closes, les troupeaux de moutons au tournant de la route deviennent des contrebandiers. A Dijon, que défendent 8 000 soldats, l'alarme est si vive qu'on ne laisse ouverte qu'une seule des portes de la ville, encore y place-t-on un corps de garde nombreux.

En Bourbonnais, en Beaujolais, en Lyonnais, en Auvergne et en Forez, on bouche les brèches des vieux murs, les portes sont réparées, les enceintes sont refaites et des coulevrines y sont installées.

Et puis il arrive que de mauvais plaisants s'amuse à faire « des peurs » aux gens. Ils

accourent sur la place hors d'haleine : « Les Mandrins ! » Le tocsin retentit, les magasins se ferment, des femmes se trouvent mal. Le sub-délégué à Roche-Savine fit mettre en prison un de ces gais farceurs, « pour l'exemple », écrit-il à l'intendant.

Mandrin arriva au port Saint-Aubin le 21 décembre à quatre heures du matin. Ici, pour la seconde fois, il divisa en deux tronçons ce qui lui restait de troupes, conservant la direction du premier, avec Joseph Bertier pour lieutenant, et donnant le commandement du second à un contrebandier du nom de Jacques Michard, dit le Camus, fils d'un serrurier du Pont-de-Beauvoisin.

Le 22, Mandrin et sa bande, au nombre de 35 hommes, arrivaient au Breuil, près de La Palisse. Ils se proposaient de « passer debout », quand ils entendirent une femme qui criait :

« Voici les contrebandiers, il faut aller chercher la brigade de Vichy qui est chez Arpajal » (cabaretier du village).

Au fait, les contrebandiers allèrent chercher la brigade, dont ils massacrèrent deux gâpians qui buvaient au cabaret, et tuèrent deux autres dans un champ voisin. Le capitaine de la brigade grièvement blessé par eux mourut peu après. Le texte du jugement prononcé dans la suite contre Mandrin porte que plusieurs de ces « employés » lui demandaient à genoux de leur laisser la vie.

Nos compagnons avaient les « royaux » sur leurs talons. Fischer venait d'être renforcé par

un détachement que lui avait amené M. de Clamoux. A Toulon-sur-Aroux, il fut rejoint par d'Espinchal, qui, de Nolay, était arrivé ventre à terre avec de nouveaux renforts.

Les Mandrins étaient serrés de près. A Châtel-Montagne et à Noirétable, Clamoux ne les manqua que de quelques heures. Néanmoins, avec une rapidité qui continuait de faire l'étonnement des hommes de guerre, Mandrin gagnait les royaux de vitesse.

Le même jour encore, 22 décembre, à Saint-Clément, les contrebandiers assassinèrent un sabotier, Jean Driffort, qui refusait de leur indiquer les maisons où ils croyaient devoir se trouver des employés des Fermes, et aussi de leur servir de guide jusqu'à Saint-Priest-la-Prugne, où ils arrivèrent le même jour. Mandrin, épuisé par ses blessures, se tenait avec peine sur son cheval. Durant les journées qui suivirent Gueunand, c'est Bertier qui eut, en réalité, la direction de l'expédition. Ainsi s'expliquent ces excès.

Les Mandrins couchèrent dans la nuit du 23 au 24 décembre à la Paterie, commune de Marat, un relais de diligences. Quand ils en repartirent à l'aube, ils emmenèrent deux filles de l'auberge.

Dans cette course, qui pouvait paraître une fuite, les Mandrins ne laissaient pas de faire des recrues, principalement en colporteurs, tant était fort le mouvement d'opinion qu'ils avaient déterminé.

Les Mandrins arrivèrent, le 24 décembre, sur les dix heures du matin, en vue d'Ambert. Hommes et chevaux étaient très fatigués; ils se reposèrent environ deux heures sur le chemin de Marsac, où Mandrin entra peu après à la tête de sa bande, monté sur un cheval gris pommelé. Il était drapé dans son manteau écarlate. Les brigands obligèrent un riche industriel de la ville, M. Dupuy de la Grand'Rive, fabricant de papier, à leur fournir de l'avoine pour leurs chevaux. Précipitamment, ils firent manger cette avoine à leurs montures, après l'avoir répandue sur leurs manteaux de gros drap bleu, qu'ils déployèrent à terre. Puis, sans rien réclamer d'autre, sur les trois heures de l'après-midi, ils prirent la route d'Arlanc, à l'exception de Mandrin lui-même, qui resta à Marsac avec deux camarades, sans doute pour s'enquérir de la marche des chasseurs de Fischer qui le poursuivaient ventre à terre. A Marsac on fut frappé de la tristesse de Mandrin, faisant contraste avec la gaieté qu'il avait montrée au cours de sa précédente expédition. Gueunand lui a été un rude coup; il commence à douter de son œuvre.

La bande, qui avait continué sa route, traversa Arlanc sur les quatre heures du soir, au galop, d'un trait.

Un poissonnier d'Arlanc envoie ses observations au subdélégué d'Issoire. Il compta 42 hommes et 46 chevaux. Les contrebandiers étaient vêtus misérablement à l'exception des

trois chefs qui marchaient en tête. Plusieurs des hommes avaient le bras en écharpe, enveloppés dans des linges sanglants. Hommes et chevaux paraissaient las. Plusieurs des chevaux étaient blessés. Les chefs pressaient continuellement leurs compagnons de hâter leur allure. Les Fischer les serraient de près. Un corps de cent vingt hussards et dragons arriva à Ambert, sur les huit heures du soir, le jour même où les Mandrins y avaient passé; ils en repartirent le lendemain à quatre heures du matin. Fischer et ses hommes étaient, eux aussi, exténués, mais ils activaient la poursuite.

Interrompant leur course, les Mandrins firent une halte à la Chaise-Dieu où ils passaient pour la seconde fois; puis, après quelques heures de repos, guidés à travers les fourrés profonds du Bois-Noir par un homme du pays, un certain Laudau, les margandiers arrivèrent à Fix-Saint-Genex, où ils descendirent chez la veuve Fontaine, cabaretière, en cette veillée de Noël, au moment même où l'on sortait de la première messe de minuit.

Les chasseurs de Fischer, qui arrivaient ventre à terre, au nombre de cent cinquante à deux cents, ne les manquèrent à la Chaise-Dieu que de trois heures. Les royaux ne s'arrêtèrent que pour obliger les consuls de la ville à leur fournir des guides et des chevaux, et repartirent dans la direction que les Mandrins avaient prise.

Et, à ce moment même, arrivaient dans le pays, sous le commandement du capitaine Ditur-

bide-Larre, les dragons de La Morlière dont il a été question. Le capitaine Diturbide venait d'atteindre Le Puy et se dirigeait, lui aussi, dans la direction où les Mandrins venaient de lui être signalés. Du Nord et du Sud les contrebandiers étaient menacés : ils allaient être pris comme dans un étau.

Bien qu'il fût pressé et qu'il connût le danger si instant, Mandrin voulut s'arrêter une heure, en cette nuit de Noël, sur ces hauteurs couvertes de neige, pour entrer, à Fix-Saint-Genex, dans l'église pleine de lumières et y entendre les chants en l'honneur du Dieu des pauvres gens. Il assista avec ses bandits à la seconde messe de la nuit. Quelles furent, dans ce moment, ses pensées? Quelles émotions s'agitèrent en lui, durant cette heure de recueillement? Que ne donnerait-on pas pour avoir une peinture vivante de ces bandits en haillons et en armes, entassés parmi des paysans tranquilles, parmi les femmes inclinées sous leurs coiffes blanches, entre les murs nus de cette petite église perdue sur les hauteurs, lumineuse dans la nuit, dans la vague clarté de la neige, entre les masses de sapins noirs, — et toute bourdonnante de vieux noëls?

La messe entendue, les Mandrins firent joyeux réveillon; et ce fut ainsi que, malgré les ennemis qui les talonnaient, nos compagnons restèrent à Fix-Saint-Genex jusqu'à onze heures du matin. Conduits par plusieurs guides, ils arrivèrent jusqu'à Beyssac, petit village sur la paroisse Saint-Jean-de-Nay, où ils s'arrêtèrent

encore à se « rafraîchir ». Jour de Noël, joyeuse fête. De Beyssac, ils montèrent vers La Sauvetat, village écarté, dominant les hauteurs, sur la route de Pradelles. Deux chemins y conduisaient. Les contrebandiers prirent le plus mauvais, sans doute pour dérouter les soldats attachés à leur poursuite, et ils atteignirent La Sauvetat, sur les cinq heures du matin.

Leur jeune capitaine s'est ressaisi; sa blessure le fait moins souffrir. De ce moment, nous allons le retrouver, tel que nous l'avons connu, présidant avec fermeté à la destinée de sa bande.

Les Mandrins arrivèrent donc à La Sauvetat-en-Velay, le jeudi 26 décembre, sur les cinq heures du matin; or le capitaine Diturbide-Larre, avec les cavaliers de La Morlière, y était depuis une heure.

Au moment même où les Mandrins avaient quitté Beyssac, Diturbide y était arrivé avec ses cavaliers. Il y avait pris ses informations, et un paysan lui avait dit que les contrebandiers s'étaient engagés dans les sentes qui conduisaient à La Sauvetat. Il y avait tout aussitôt poussé sa troupe, faisant presser les chevaux à coups d'éperons et de plat de sabre. Des deux chemins, il prenait naturellement le plus court, ignorant que les bandits avaient pris le plus long. Le capitaine Diturbide comptait donc trouver Mandrin à La Sauvetat, mais il avait fait si grande diligence qu'il y était arrivé avant lui, à trois heures et demie du matin. L'obscurité était complète. Immédiatement, le capitaine

Diturbide avait fait fouiller le village et, n'y trouvant aucun de ceux qu'il cherchait, il s'était imaginé les avoir manqués et que Mandrin était déjà reparti. Il avait alors fait entrer les chevaux dans les écuries, pour leur faire donner de l'avoine et du foin, et avait permis à ses hommes de se répandre pour boire dans les cabarets et dans les maisons de ceux des paysans qui consentiraient à les recevoir.

Les maisons de La Sauvetat sont construites en blocs de lave fauve, et les rues sont semées de sable roux, où, par endroits, la roche volcanique paraît à fleur de terre. Chaque maison est isolée de la voisine, comme en une farouche défiance, basse, massive, regardant d'un air louche, de sa petite fenêtre unique sur le flanc de la porte étroite.

Voilà donc les Mandrins qui arrivent sur les cinq heures du matin à La Sauvetat. Ils étaient trente-six. Le village est tout bondé des cavaliers de La Morlière — cent cinquante environ — et nul des Mandrins ne s'en doute. Il fait nuit noire et le froid est d'une rigueur affreuse. Trois contrebandiers sur leurs chevaux se présentent à la porte d'une écurie. Une sentinelle crie :

« Qui vive ! »

Le premier des trois contrebandiers, sans répondre, tire son pistolet, presse sur la gâchette, mais le coup rate. La sentinelle riposte et le contrebandier tombe de cheval, frappé à la cuisse. C'était l'un des principaux de la bande, Louis Levasseur, dit le Normand. Au bruit, les

La Morlière, qui faisaient manger de l'avoine à leurs chevaux ou buvaient dans les auberges, brident au plus vite, ils se précipitent sur leurs armes. Dans la nuit. Mandrins et volontaires de Flandre se fusillent à bout portant. Un maréchal des logis de La Morlière, Dominique Pinaty, qui était demeuré dans la maison d'un paysan, nommé Belut, fut dans ce moment tué d'un coup de fusil qu'un Mandrin lui tira par la fenêtre. Il était assis tranquillement près d'une table où brûlait une chandelle. Protégé par l'obscurité de la rue, le contrebandier le tira à bout portant.

Épuisés, réduits à une poignée d'hommes, les Mandrins ne pouvaient que battre en retraite. Ils s'échappèrent par petits groupes dans des directions différentes. Leur chef emmena quelques compagnons dévoués. Il ne laissait entre les mains du capitaine Diturbide que deux chevaux. Outre le maréchal des logis, de qui il vient d'être question et qui fut tué, les volontaires de Flandre avaient eu un cavalier de blessé.

Les Mandrins se sauvèrent d'autant plus aisément que les soldats de La Morlière, craignant d'être fusillés dans l'obscurité, qui était complète, s'étaient empressés de rentrer dans les maisons, dès après que l'alarme eut été donnée.

Les contrebandiers trouvèrent un premier asile dans les forêts épaisses et profondes des environs. La plupart d'entre eux avaient abandonné leurs armes apparentes : quelques-uns

les avaient même jetées dans un étang voisin. Partout le peuple favorisa leur fuite.

Après l'affaire de La Sauvetat, on vit de divers côtés plusieurs petits groupes de contrebandiers qui fuyaient et cherchaient à se dérober, surtout on crut en voir. Car s'il nous fallait additionner ici tous les Mandrins qui, dans les jours suivants, furent signalés sur différents points de la France, il leur faudrait attribuer de formidables effectifs. Il n'était pas de vagabond, ni surtout de faux-saunier, qui, dans l'imagination des braves gens, ne se transformât en un Mandrin, et, le plus souvent, en Mandrin lui-même.

Durant son passage à Bourg, Mandrin disait à un ecclésiastique que « s'il pouvait gagner sûrement le Vivarais, il n'avait plus rien à craindre, qu'il en connaissait les montagnes et que le pays était pour lui ».

Les relations entre les contrebandiers et les protestants du Vivarais étaient anciennes.

Ce fut en effet de ce côté que Mandrin chercha refuge après la tempête. Du Vivarais, il passa en Provence, après avoir franchi le Rhône; par le comté de Nice et le col de Tende il se rendit en Piémont et, par la route de Turin, il revint en Savoie, d'où il regagna la frontière suisse, son point de départ. Le 24 janvier 1755, il était de retour à Carouge, au Lion-d'Argent, chez son fidèle ami Gauthier. Il y devait trouver le repos comme à la suite de sa dernière campagne, quand il était revenu blessé au bras après le combat livré dans la rue du Consulat, au Puy.

Cette sixième campagne avait mis le comble à la renommée de Mandrin. Ses adversaires eux-mêmes parlaient de lui avec étonnement. Durant les six derniers jours qui avaient précédé l'affaire de La Sauvetat, il avait franchi avec ses compagnons plus de cent lieues, en plein hiver, dans des pays de montagnes aux sentiers perdus sous les neiges, souvent dans l'obscurité de la nuit, dans le froid de la saison la plus rigoureuse qu'on eût jamais vue, un hiver plus rude que le fameux hiver de 1709 lui-même, et sans se laisser arrêter par les blessures cruelles reçues au combat de Gueunand.

#### LE RETOUR EN SAVOIE.

(Janvier-avril 1755.)

Mandrin est de retour sur les bords du lac Léman. Voltaire se trouvait à Prangins, d'où il écrit à la duchesse de Saxe-Gotha :

« Il y a trois mois, Mandrin n'était qu'un voleur, c'est à présent un conquérant. Il fait contribuer les villes du roi de France et donne de son butin une paie plus forte à ses soldats que le roi n'en donne aux siens. Les peuples sont pour lui, parce qu'ils sont las du repos et des fermiers généraux. Ce brigandage peut devenir illustre... »

On vit le jeune « capitaine » circuler avec ses hommes à Saint-Genix, à Yenne, au Pont-de-Beauvoisin, au château de Rochefort-en-Nova-

laise, près de Sainte-Marie-d'Alvey, appartenant à M. de Thoury, fils d'un premier président au Parlement de Grenoble.

« Les habitants de Savoie ne cessent de se déclarer ouvertement pour les contrebandiers », écrit le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, au moment même où Mandrin revenait de sa sixième campagne. Le résident de France à Genève en donne la raison : « Toute la Savoie est pour eux (les Mandrins); ils y répandent beaucoup d'argent, car ils le dépensent plus facilement encore qu'ils ne le gagnent. »

Ils étaient la providence des aubergistes. Les hobereaux, les cultivateurs du pays, tous les curés louaient leurs chevaux aux compagnons, généralement à raison de 36 livres pour une campagne en France. « Le curé de Seyssel en a cinq ou six, depuis dix ans, qu'il loue de même, malgré les réprimandes de l'évêque de Grenoble de qui il dépend. »

Nombre de nos compagnons étaient devenus riches au métier qu'ils faisaient. Mandrin lui-même, à l'époque où nous sommes parvenus, possédait une fortune personnelle de cent mille livres — un million et demi, valeur actuelle. Il les avait mises en dépôt chez le marquis de Chaulmont, qui avait pour gendre un président au Parlement de Grenoble, et chez le marquis de Saint-Séverin, à qui appartenait un des plus beaux châteaux du pays.

Les fermiers du pays choisissent Mandrin pour parrain à leurs enfants. Ce leur est un honneur.

Mandrin va danser aux noces de village et aux noces de château. Le 29 mars 1755, un dîner est organisé pour lui au château de Naveisy, en Savoie, à cinq lieues de Genève, sur la route de Lyon. Les invités sont des négociants de Lyon et de Genève. Le château appartient à une dame qui s'associe à ces marchands et à ces contrebandiers pour une nouvelle campagne en France, dont on espère de fructueux bénéfices. A la fin d'avril, Mandrin passe plusieurs jours avec son major, au château d'un gentilhomme savoyard, à trois lieues de Châtillon-de-Michaille.

Le docteur Passerat de la Chapelle, qui fréquentait en Savoie, écrit au ministre de la Guerre : « Les contrebandiers sont favorisés des Savoyards, je veux dire qu'on en fait l'apologie dans de très bonnes maisons. On y vante les actions de Mandrin et on les met au niveau des traits du plus grand héroïsme. J'en ai été plus d'une fois témoin. »

M. de Piolenc de Thoury, président au Parlement du Dauphiné, — fils du premier président qui avait naguère, le 21 juillet 1753, condamné Mandrin à être roué vif, — aimait à lui faire les honneurs de sa table. Les magistrats de Chambéry l'estimaient et l'entouraient d'égards, non moins que leurs confrères de Grenoble.

Mandrin causait d'une manière brillante, avec gaieté et entrain. Nous laissons à penser s'il avait des anecdotes à raconter. A table on se taisait pour les entendre.

Familièrement, dans les guinguettes, les Man-

drins buvaient avec les dragons piémontais. L'agent Marsin, qui s'était affilié aux contrebandiers, raconte que, étant à Hermance avec les Mandrins, « les gardes du roi de Sardaigne nous mirent nos armes en état, par ordre de leur capitaine général qui vint nous voir ». Dans les conflits où les contrebandiers pouvaient être mêlés, les juges du duché de Savoie avaient ordre de prendre leur parti.

Si bien qu'on imagine l'accueil fait par la cour de Sardaigne, dont relevait la Savoie, au chevalier de Chauvelin, quand il venait réclamer, au nom de la cour de France, l'arrestation des « bandits ».

#### LES ESPIONS.

Contre une poignée de contrebandiers groupés sur la frontière, les fermiers généraux avaient obtenu qu'on mît sur pied toute une armée. Les officiers, qui la conduisaient, menaient leur campagne militairement, oubliant qu'ils étaient sous les ordres d'une compagnie de financiers. Le contrôleur général en écrit au baron d'Espagne : « M. de Fischer me propose une augmentation de chevaux pour sa troupe, mais je lui ai dit que ce n'était pas à force d'hommes et de chevaux qu'on terminerait cette affaire, mais par le moyen de bons espions qui donneraient des nouvelles; que je préférerais donner de bonnes et grandes gratifications à ceux qui feront des captures importantes, telle que celle de Mandrin,

à la dépense d'une augmentation dans la compagnie. »

Vilain son de cloche et qui ne cessera de tinter désormais.

En janvier 1755, Fischer se rendit à Genève pour y organiser, d'accord avec M. de Montperoux, résident de France, un système de renseignements. Plusieurs de ses hommes consentirent à lui servir d'espions auprès des Mandrins. Nous avons le rapport que l'un d'entre eux, nommé Marsin, rédigea en avril 1755. Il était parvenu à se glisser dans la confiance de Mandrin, au point que celui-ci lui donnait la direction des petits détachements, qui passaient et repassaient le lac de Genève, pour tirer de Suisse les marchandises que sa troupe y avait en dépôt.

Marsin arriva en Savoie au commencement de janvier 1755. A Yenne, où de nombreux contrebandiers faisaient leur résidence, il parvint à se lier avec un cabaretier du nom de Bayer, très aimé des compagnons et qui lui facilita ses débuts. Au Pont-de-Beauvoisin, où il se rendit ensuite, il fut présenté à un marchand du nom de Lasnet, ami de Mandrin, et il eut le courage de s'y loger chez Mistrallet, à l'*Image de Notre-Dame*. Il entra par là de plain-pied dans le milieu où il voulait pénétrer. Cependant Marsin était impatient de s'aboucher avec Mandrin lui-même. Il prit le parti de se rendre du côté de Genève, où le célèbre contrebandier se trouvait à ce moment. Un mot d'introduction de Lasnet lui valut, dès le premier jour, la confiance de

deux chefs contrebandiers, Le Camus et Dauphiné. Ils l'accompagnèrent même pour passer la montagne. Arrivé à Carouge, Marsin descendit au *Lion-d'Argent*, une des retraites préférées de Mandrin. Gauthier, l'aubergiste, fit au premier abord des difficultés pour le recevoir, mais une lettre de Lasnet les aplanit encore.

« Êtes-vous donc de la bande? lui demanda Gauthier.

— Je viens pour m'y incorporer.

« Dès ce moment, dit Marsin, je fus le bienvenu. »

Gauthier lui donna le mot de passe « Thoury », le nom du propriétaire du château de Rochefort.

Le lendemain, — Marsin ne précise malheureusement jamais ses dates, — il se rendit avec Gauthier à Genève où il vit deux commerçants, Divernois et Bérard, qui, sur une troisième lettre de Lasnet, lui offrirent de l'aboucher avec le chef des contrebandiers.

Ce qui fut fait. Mais deux jours après, quelques Genevois ayant donné à Mandrin de la défiance sur le compte du nouveau venu, « il ordonna à quelques contrebandiers qu'il avait avec lui d'intimider Marsin et de lui conseiller de se sauver ». Celui-ci tint ferme, et comme Gauthier fournissait de lui bon témoignage, Mandrin, le visage épanoui, s'avança vers Marsin les bras ouverts, et l'embrassa.

De ce moment, il le considéra et le traita comme l'un des siens.

Mandrin et Marsin demeurèrent ensemble

à Genève une douzaine de jours. L'espion raconte comme il vit Mandrin retirer plus de 1 400 louis d'or qu'il avait en dépôt chez Divernois et Bérard, et 9 000 livres qu'il avait confiées à Gauthier. Le jour de son départ, Mandrin donna à dîner à une douzaine de Genevois, chez Rochard, restaurateur à Plan-les-Ouattes, paroisse Saint-Julien.

L'espion de Fischer projetait d'enlever Mandrin.

Il s'était associé, à cet effet, deux déserteurs qu'il posta, à plusieurs reprises, en différents endroits où le contrebandier devait passer, mais l'occasion ne fut jamais favorable. « Pour me la procurer, écrit l'agent de Fischer, j'imaginai un jour de parier avec Mandrin que mon cheval galoperait mieux que le sien, ce que Mandrin accepta; mais comme, en galopant, je conduisais Mandrin près de l'endroit où j'avais posté mon monde, tout auprès du village nommé Le Bachet-de-Pesay, nous trouvâmes sur notre chemin les nommés Carnaval, Bertier et Canonnier — trois chefs de la troupe de Mandrin — qui venaient de Rumilly, pour joindre Mandrin à Carouge, et qui, nous ayant abordés, nous dirent sur notre pari que nous étions des fols et qu'il fallait garder nos chevaux pour une meilleure occasion, sur quoi ils nous ramenèrent en carrosse avec eux. »

Mandrin dit à Marsin qu'il se faisait toujours suivre de contrebandiers résolus, ses gardes du corps, au sujet desquels on le plaisantait souvent, mais qu'il savait par ses agents en France qu'on cherchait à l'empoisonner, ou à l'assassiner, ou à l'enlever.

Marsin était payé pour le savoir. Sur ces entrefaites, Mandrin tomba malade et se retira, pour se rétablir, au château de Rochefort. Durant son absence, c'est Marsin qui, d'accord avec les chefs de la bande, s'occupe des intérêts communs. Ils préparent des approvisionnements de tabac et en font passer en France par des porte-cols sans armes.

Un soir d'avril, Marsin était à Hermance avec Bélissard. La veille, ils s'étaient rendus à Coppet, pour y acheter du tabac chez un certain Bonnet, qui en tenait un important dépôt destiné à la contrebande. Tous deux, l'espion et le margandier, logeaient dans la même auberge, porte à porte. Sur le soir, six contrebandiers apportèrent une lettre à Bélissard. Celui-ci, qui était dans son lit, se la fit lire à haute voix par son valet, nommé Lejeune. Le domestique de Marsin, qui écoutait à la porte, entendit Bélissard qui disait :

« Comment ce coquin nous trahit ! »

Il s'agissait sans doute de son maître, qu'il vint avertir. Marsin lui dit :

« Fais sortir secrètement les chevaux de l'écurie. »

Il lui jeta son porte-manteau et s'échappa lui-même par la fenêtre. « Dès que je fus à cheval, écrit l'agent de Fischer, je suivis le premier chemin, mais, après une demi-lieue, je fis réflexion que si ces gens-là couraient après moi, ils m'attraperaient, de sorte que je quittai le chemin et me mis derrière un rocher. A peine y étais-je, que je vis passer les contrebandiers qui couraient après moi. » Sur la route de Saint-

Albin, Marsin rencontra deux autres compagnons, Charles et La Violette, qui lui demandèrent où il allait :

« Je vais rejoindre Mandrin à Salleneuve  
— Nous y allons aussi. »

Force fut ainsi à Marsin de continuer sa route botte à botte avec eux. A un moment donné, il aurait voulu se débarrasser de ses deux conducteurs. Ceux-ci, qui se méfiaient peut-être de lui, tenaient absolument à le mener jusqu'à Salleneuve. « Mais, ayant trouvé un paysan à qui je demandai le chemin de Clermont, ces deux contrebandiers voulurent sauter sur moi pour m'arrêter. Je les tuai l'un après l'autre. » Après quoi, ayant marché toute la nuit, Marsin arriva à Seyssel, vers sept heures du matin. Le 22 avril, il était à Bourg-en-Bresse, où il rendait compte à d'Espagnac de sa mission et rédigeait son mémoire qui fit sensation dans les bureaux du ministère de la Guerre; puis il rejoignit son chef, le colonel Fischer, à Pont-de-Vaux.

L'espion avait été découvert parce que les Mandrins avaient arrêté l'homme qui allait chercher ses lettres à Chambéry.

#### SUR LES BERGES DU GUIERS VIF.

A la hauteur des Échelles, le Guiers, affluent du Rhône, se sépare en deux bras qui enserrant le massif de la Chartreuse : le Guiers vif, au cours rapide, et le Guiers mort, immobile par endroits

comme un lac. Le Guiers vif marquait la frontière entre la France et la Savoie.

Sur les berges escarpées de la rivière, côté France, avaient été établis, sous le commandement de La Morlière, les postes des volontaires de Flandre et de Dauphiné, les fameux argoulets. Et, sur l'autre bord du cours d'eau, les contrebandiers faisaient leur principal séjour. On imagine les rapports entre Mandrins et argoulets, séparés par une étroite rivière et que, en de nombreux endroits, on pouvait passer « en chemin », c'est-à-dire à gué.

Le Pont-de-Beauvoisin surtout, était en perpétuelle ébullition. La ville, construite sur les deux bords du fleuve, relevait du roi de Sardaigne sur la rive droite, et du roi de France sur la rive gauche.

Sur la place du Pont-de-Beauvoisin, partie Savoie, et sur celle de Saint-Genix-d'Aoste, les Mandrins « faisaient leur carillon ». Ils y faisaient l'exercice au son des fifres et des tambours; ils y avaient installé des tirs à la carabine, où les compagnons se rendaient habiles à « démonter » le gâpian; ils y faisaient publiquement leurs enrôlements, à la manière des sergents recruteurs en France pour les armées du roi. Pour mettre fin à ces « indécences », comme disait M. de la Tour-Gouvernet, le chevalier de Chauvelin, ambassadeur à Turin, avait obtenu que l'on installât des dragons piémontais au Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie. Mandrins et dragons devinrent frères et amis. Dans les mai-

sons de bouteille, au bord de l'eau, on les voyait vider chopine en un joyeux concert. Ils ne se disputaient que sur la manière dont ils faisaient respectivement l'exercice, par orgueil de corps.

Les Mandrins sont de jeunes gars, de beaux gars, des boute-en-train. Ils plaisent aux filles de Savoie. Ils font des chansons sur les argoulets, sur les soldats de La Morlière et sur les filles des villages, part de France, que ces lascars ont pu charmer. Chacun y est nommé par son nom. Sur les rives du Guiers vif, gars et filles de Savoie viennent chanter les chansons des Mandrins, en vue des corps de garde où les argoulets se mêlent aux gâpians. Ceux-ci en prennent ombrage. Le dimanche, 5 mai 1755, plusieurs des chansonniers sont allés entendre la messe à Saint-Christophe, part de France, car il n'y avait pas de service à Saint-Christophe, Savoie. Les argoulets les ont reconnus. Ils tombent sur eux à coups de crosse et de plat de sabre. Les jeunes filles ont leurs robes déchirées, elles sont frappées à coups de poing.

Mandrin a son quartier général au château de Rochefort-en-Novalaise, à une petite lieue de Saint-Genix-d'Aoste. Il a installé une vingtaine d'hommes dans le village. Lui-même, dans le château, avec Broc, son lieutenant, et Saint-Pierre, son major, un secrétaire et deux ordonnances, en vrai chef d'état-major, dirige l'ensemble de ses troupes, répandues dans le pays.

Et quand il arrivait que la cour de France faisait des représentations à celle de Turin, celle-ci

ne répondait qu'en exprimant la plus grande surprise, car ces contrebandiers se tenaient tranquilles en vérité, au point qu'on ne savait même s'ils existaient.

Cette vie animée, bigarrée, marquée d'attentats et de pilleries réciproques, est peinte avec de vifs et pittoresques détails dans les dépêches échangées entre les cours de France et de Sardaigne.

Le dimanche 22 novembre 1754, sur les deux heures après-midi, au moment où les vêpres sonnaient à Saint-Christophe, part de France, le capitaine de l'Isle, qui y commandait le poste des volontaires de Flandre, s'avança avec quelques hommes sur le devant du château de Bonnesté, où il logeait, pour observer un groupe de contrebandiers à cheval, arrêtés sur la rive opposée. Au moment où il s'approchait, l'un de ceux-ci lui cria :

« J... F...! c'est toi que je cherche! »

Et deux balles sifflèrent aux oreilles du capitaine.

Les deux hommes à cheval, qui avaient fait feu, étaient « le neveu du Camus » et Pélegrin, « deux fameux contrebandiers ». La cour de France réclama leur extradition, qui fut refusée.

Peu après, on tira sur le capitaine de l'Isle une seconde fois. « Il n'est pas de jour, écrit cet officier, où mon poste ne soit insulté par ces gens. »

Il est vrai que le capitaine de l'Isle était particulièrement détesté des Mandrins et des Savoyards.

Mais l'homme que les Mandrins considéraient comme leur plus redoutable adversaire était le contrôleur des Fermes et subdélégué au Pont-de-Beauvoisin, le Roux de La Motte, le bras droit de Bouret d'Érigny; il était « la cheville ouvrière » de tous les projets ourdis contre eux. « Il serait à désirer, écrivait le comte de l'Hospital, que les contrebandiers se décidassent à pénétrer, parce que, par les avis soigneux, intelligents et infatigables de M. Le Roux de La Motte, on pourrait n'être que sûr, en les suivant à propos, de leur anéantissement. »

A cette époque même, Le Roux de La Motte avait conçu l'« espérance et le projet d'attirer et de gagner, à quelque prix que ce fût, quelqu'un des chefs des contrebandiers, pour agir et manœuvrer sûrement, selon les circonstances, et procéder à une destruction générale et efficace d'une bande considérable ».

Son choix tomba sur Piémontais : un jeune Italien, d'Alexandrie en Piémont, d'où son surnom.

Le Roux de La Motte fut mis en rapport avec lui par les époux Perrin, du Pont-de-Beauvoisin, où le mari était tanneur.

« M. de La Motte me donna un louis d'or, dit la femme, en m'engageant à le mettre en communication avec Piémontais. »

Celui-ci avait eu vent de ces projets. Perrin raconte qu'étant allé à Saint-Genix en Savoie, le jour de la fête Notre-Dame de mars (Annonciation), il rencontra sur le pont Piémontais, qui lui dit :

« Vous savez qu'une fois je vous ai donné du tabac pour fumer une demi-douzaine de pipes; je veux encore vous en donner d'une espèce qui est meilleure que celui du bureau. Vous connaissez M. Le Roux de La Motte, dites-lui que s'il pouvait me faire avoir ma grâce en France, comme il l'a fait avoir à Ballet (un contrebandier qui s'appelait de son vrai nom Pierre Drevet), lequel Ballet est un coquin, il verrait la manœuvre que je ferais : sauf quatre de mes camarades, je lui ferais prendre toute la bande. »

Quand Perrin fut revenu au Pont-de-Beauvoisin, Le Roux de La Motte lui renouvela l'assurance que les plus grandes récompenses seraient données à ceux qui feraient prendre Mandrin.

Une entrevue fut projetée sur le Guiers vif, au pré Saint-Martin, entre Lamotte, les époux Martin et Piémontais : un guet-apens.

Quand Perrin vit arriver le contrôleur des Fermes, il vint jusqu'au bord de l'eau. Il « filait tout bas » et, de temps à autre, il appelait Louis Piémontais :

« Viens vite! voilà ma femme avec le monsieur! Louis Piémontais, viens! allons! »

Enfin Piémontais répondit en patois :

« Êtes-vous itié?

— Oui.

— Il me semble que j'entends des personnes qui parlent?

— Nenni, il n'y a que ma femme et lui » (Le Roux de La Motte).

A ce moment la femme Perrin dit à La Motte, qui restait appuyé contre un arbre :

« Venez donc! »

Trois coups de feu retentissent coup sur coup. Le contrôleur des Fermes s'écrie : « Je suis mort! » Deux hommes passent dans les broussailles, se jettent dans la rivière et reparaissent sur l'autre bord. Dans la nuit noire, ils ont bien visé. Le Roux de La Motte est atteint au bras et à la cuisse, et il a le bas-ventre percé de part en part. La femme Perrin se précipite sur lui, le prend dans ses bras, lui prodigue les premiers soins; elle pleure, elle est désespérée, elle lui fait boire le vin de la bouteille que Piémontais avait exigé qu'on apportât. Étendu dans l'herbe, au pied d'un grand chêne, Le Roux de La Motte, d'une voix éteinte, demande à être transporté chez La Morlière. La femme Perrin, après avoir été changer ses vêtements couverts de sang par les soins qu'elle avait donnés au blessé, revint chez M. de La Morlière, où « elle s'entretint de cette trahison avec la cuisinière ».

Le Roux de La Motte expira le surlendemain. Les heureuses saignées que le capitaine Diturbide s'était fait faire dans la journée lui avaient sauvé la vie, car il aurait dû, lui aussi, se trouver au rendez-vous. Que si les Mandrins avaient pu le tuer, en même temps que le contrôleur général, ils eussent détruit d'un coup les deux hommes qui tenaient en main les fils de tous les projets formés contre eux. Quant à leurs adversaires, la mort du contrôleur des Fermes les laissait désarmés.

Piémontais « se fit trophée en Savoie de cette action ». Le baron d'Espagnac écrit que, pour le récompenser, Mandrin lui aurait donné quarante louis d'or.

La cour de France réclama auprès du roi de Sardaigne, avec la dernière énergie, l'extradition du coupable.

Qu'advint-il? Les dragons sardes du Pont-de-Beauvoisin arrêtèrent peu après Didier le cadet, qui avait été l'un des deux hommes postés par Piémontais derrière les haies du pré Saint-Martin, et connu pour tel : mais, dès le lendemain, on le remit en liberté.

#### DERNIERS PRÉPARATIFS.

« Ces gens-là se fortifient tous les jours, écrivait Marsin dans son rapport sur les contrebandiers, et il leur arrive journellement du monde de toutes sortes de nations. »

Le baron d'Espagnac signale le nombre grandissant des recrues que Mandrin fait ouvertement. Celui-ci veut constituer sous ses ordres un corps d'un caractère de plus en plus militaire. Sa renommée lui attire des compagnons de toute l'Europe. Passerat de la Chapelle estime que l'effectif des Mandrins s'est accru jusqu'au chiffre de 2 000 hommes. Et que ne devaient pas pouvoir entreprendre 2 000 hommes de cette trempe, sous les ordres d'un tel chef?

A les organiser, Mandrin consacrait l'argent

rapporté de sa dernière campagne, et le jeune contrebandier, rendu à sa bonne humeur, « plaisantait beaucoup sur ce que le roi de France lui avait donné le moyen de lever une compagnie franche avec laquelle il se proposait de grands projets ». Il s'était approvisionné en armes toutes neuves, dont il avait établi des dépôts sur la frontière de Savoie, proche du Dauphiné. Et il avait formé, à portée, des magasins à poudre. Il avait des bateaux tout prêts « sur les rivières qui tombent dans le Rhône ».

Les agents du gouvernement français, en Suisse et en Savoie, ne cachaient pas les difficultés qui attendaient les troupes destinées à poursuivre les Mandrins lors de la campagne prochaine. « On les battra difficilement », écrit Marsin.

Dès la fin du mois de mars 1755 les Mandrins font passer de Suisse en Savoie les marchandises qu'ils y avaient accumulées. Dans la seule localité de Coppet, au pays de Vaud, ils avaient un magasin de trois cents quintaux de tabac. On les voyait ainsi, par bandes de dix ou douze, traverser le lac de Genève sur des barques où s'empilaient les bennes de tabac, les rouleaux d'indiennes et les caisses de montres et d'articles de Genève, puis tirer vers Saint-Jean-de-Maurienne.

Les gouverneurs militaires des provinces du Sud-Est, le comte de Saulx-Tavannes en Bourgogne et Bresse, le comte de Marcieu en Dauphiné et le duc de Villars en Provence redou-

blaient d'activité pour faire face à l'incursion nouvelle qu'ils n'envisageaient pas sans inquiétude. Au dernier moment prévalut l'opinion que les Mandrins allaient se jeter en Provence. Mais le baron d'Espagnac estime que leur projet est de pénétrer en France par petites troupes et par de nombreux côtés à la fois, de manière à échapper aux poursuites, en se donnant rendez-vous dans l'intérieur du royaume.

Pour leur barrer la route, Espagnac et les officiers placés sous ses ordres étaient au guet.

Les brigades des employés de la Ferme avaient été doublées et mises sous le commandement « d'officiers d'une bravoure reconnue ». On les multipliait le long des frontières où elles étaient postées à tous les passages.

Les gouverneurs des provinces renouvelaient leurs instructions aux officiers municipaux. Comme on savait la sympathie des populations pour les contrebandiers, le ministre de la Guerre faisait interdire, dans les provinces frontalières, le port des armes à tous ceux qui n'y étaient pas formellement autorisés. Interdiction, également, de s'assembler en armes pour les processions, noces, baptêmes, fêtes et autres occasions.

Le comte Jacques-Raymond de l'Hospital avait été envoyé, le 27 janvier 1755, en qualité de maréchal de camp, pour servir spécialement contre les contrebandiers, sous les ordres du comte de Marciou, en Dauphiné, comme le baron d'Espagnac servait en Bourgogne et

Bresse sous les ordres du comte de Tavanès. Il établit son quartier général à Voiron. Il avait à cette date trente-cinq ans. Dès son arrivée, le comte de l'Hospital déploya le plus grand zèle contre les « bandits ». Il réclamait des exécutions exemplaires et publiques. « Je pense encore, écrit-il le 8 avril 1755 au ministre de la Guerre, qu'il serait de la plus grande importance de faire exécuter sur la frontière les contrebandiers pris, comme aux Échelles, au Pont-de-Beauvoisin et à Aoste, et de les y laisser exposés bien en vue : ces lieux sont pleins, en deçà et en delà, de contrebandiers et d'esprits mutins ; la punition ne fait impression aux hommes, qu'autant qu'elle est évidente, et je crois que c'est le moment de la rendre rigoureuse et authentique. »

Ce comte de l'Hospital avait pris pour femme la fille aînée de M. de Boullongue, intendant des Finances. Sa belle-sœur avait épousé le fils du fermier général Caze. Entré dans une famille de financiers, ce gentilhomme en avait adopté les idées et les mœurs.

M. le comte de l'Hospital va s'associer avec La Morlière. L'un et l'autre s'entendront avec le fermier général Bouret d'Érigny ; ils s'assureront la complicité de M. de Fumeron, premier commis au ministère de la Guerre ; hauts faits qui vont occuper la fin de ce récit.

## LA MORT DU CONTREBANDIER

ROCHEFORT-EN-NOVALAISE.

*(11 mai 1755.)*

**E**N date du 9 avril 1755, le contrôleur général des Finances avait écrit au baron d'Espagnac : « Nous préférons (aux dépenses pour les troupes) donner de bonnes et grandes gratifications à ceux qui feraient des captures importantes telle que celle de Mandrin.... »

Le lendemain, il y revenait encore. Il n'était plus d'humeur à solder les mémoires de Fischer pour l'accroissement de sa compagnie. Il voulait des captures importantes sans épargner les « récompenses ».

L'Hospital et La Morlière se mirent à réfléchir sur les moyens de gagner les « récompenses ». Vers la fin d'avril, ils crurent avoir trouvé; mais une incursion de contrebandiers, qui avaient franchi l'Isère, le 20 de ce mois, força l'Hospital à se dégarnir et retarda l'exécution des « projets médités ».

On n'avait pas cru devoir mettre d'Espagnac

## LA MORT DU CONTREBANDIER 187

dans la confiance. Il avait servi comme aide de camp sous les ordres du maréchal de Saxe et l'on craignait qu'il n'eût des préjugés militaires. Le marquis de Ganay, gouverneur d'Autun, se fût montré plus raisonnable. En ce mois d'avril 1755, il offrait au ministre de la Guerre d'aller surprendre Mandrin, en Savoie, « dans son asile ». M. de Ganay, qui était colonel, proposait d'employer à cette expédition une partie de son régiment. Le succès est d'autant plus assuré, écrivait cet homme de guerre, que ces « coquins (il s'agit des contrebandiers) se croyant en sûreté dans les États de Savoie, n'y sont pas sur leurs gardes ». « Soyez persuadé, monseigneur, ajoutait le gouverneur d'Autun en s'adressant au ministre de la Guerre, qu'on ne parviendra jamais à battre ni à saisir Mandrin en France. » Après ce beau fait d'armes, M. de Ganay espérait être nommé maréchal de camp.

Depuis les derniers jours d'avril, on a vu Mandrin s'occuper activement à terminer les préparatifs nécessaires à sa prochaine incursion en France. Le 4 mai il était à Carouge, où il recevait livraison de vingt-cinq chevaux. Le 8 mai, à la foire de Saint-Félix, il remarquait huit personnes qui le suivaient et l'observaient : des espions de La Morlière, pensa-t-il. Le 9 mai, sur les quatre heures après-midi, par une pluie battante, Mandrin et Saint-Pierre le cadet revenaient à leur logis habituel, le château de Rochefort-en-Novalaise, situé à une petite lieue

de la frontière française que traçait le Guiers vif. Mandrin boitait, son cheval lui étant tombé sur la jambe.

La Morlière fut instruit de l'arrivée de Mandrin au château de Rochefort par une dénonciation émanant d'un ecclésiastique, de qui le nom est demeuré inconnu. On tient directement le détail de La Morlière, qui en écrit au ministre de la Guerre. Il lui transcrit même une phrase de la lettre que l'ecclésiastique lui a adressée :

« Prenez garde à ce point : la femme fermière du château est l'amie de Mandrin et doit avoir son argent. Surtout, ne laissez sortir personne : les domestiques vous instruiront de tout. »

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1755, sur les onze heures, une troupe composée de cinq cents hommes environ, pour la plupart des argoulets de La Morlière et pour une partie des « employés » des Fermes, se rassemblèrent sur la rive française du Guiers vif.

La Morlière dirigea le passage; mais il crut prudent de ne pas s'aventurer au-delà du cours d'eau, jusqu'en Savoie.

Il abandonna la conduite de la troupe au capitaine Diturbide-Larre qui avait commandé l'expédition de La Sauvetat.

Dans cette nuit du samedi 10 au dimanche 11 avril 1755, le ciel est resté couvert.

Les soldats se sont arrêtés et, sur un signe des chefs, la plupart d'entre eux ont retiré leurs vestes écarlates, les vestes rouges des La Morlière, bien connues dans le pays. En un tas, ils

ont jeté leurs bonnets noirs, bordés de laine blanche.

Les effets sont cachés dans les vergnes, au bord de l'eau.

Deux paysans du bourg de Romagnieu, Trafil père et fils, que les argoulets ont rencontrés, sont contraints à leur montrer exactement le gué et à traverser la rivière devant eux.

Dans l'obscurité, les cinq cents hommes conduits par le capitaine Diturbide passent la rivière, en désordre, troupe bariolée, sombre, silencieuse. Sur la rive de Savoie, la frontière n'est gardée que par l'écu de la maison de Sardaigne. Les argoulets vont devant eux, à travers champs, marchant sur le château de Rochefort. Le lendemain, on suivait leurs traces au ravage fait dans les blés qu'ils avaient couchés sous leurs pas.

Les argoulets marchent en ligne droite sur le château de Rochefort, dressé sur le coteau, parmi les vignes, où se mêlent des plants de tabac.

Ils arrivèrent au château sur les trois heures du matin, passèrent par la grande allée de noyers et remplirent la cour extérieure. Ils firent un terrible vacarme à la porte grillée et aux fenêtres qui la flanquaient à droite et à gauche et dont les volets de bois plein furent enfoncés par eux. Le jeune jardinier, Joseph Veyret, accourut pour ouvrir. Et la masse des argoulets s'engouffra sous la voûte.

Veyret est bousculé; d'un grand coup de sabre

sur la tête il est jeté à terre, couvert de sang, et la bande furieuse se répand avec des cris dans la cour intérieure. Au bout de leurs fusils, les argoulets ont leurs baïonnettes. On a relevé le jeune jardinier et rudement on le secoue. Un autre domestique, qui est accouru au bruit, est houspillé de même. Il s'agit de dire où est Mandrin.

« Il est parti », déclarent les domestiques. Des coups de poing, des coups de plat de sabre, des coups de pied leur redressent la mémoire. « Il a fallu sérieusement les caresser », écrit La Morlière. L'un de ces malheureux en eut le bras cassé. Enfin, ils indiquent dans le coin de la cour à droite le degré de pierre.

Éveillé par le bruit, Mandrin n'a vu les argoulets qu'au moment où ils pénétraient dans la cour intérieure. Il n'a auprès de lui qu'un seul de ses compagnons, Saint-Pierre le cadet, qui couche avec lui dans la chambre de la tour du coin.

Sur l'indication des domestiques, une bande d'argoulets s'est élancée vers le degré de pierre. Les deux portes du palier sont enfoncées à coups de crosse : les uns se précipitent dans l'appartement où se trouve Mandrin; les autres dans celui où couchent le fermier Perrety et sa femme.

La chambre qui était occupée par Mandrin et Saint-Pierre est conservée telle qu'elle était en 1755.

Mandrin et Saint-Pierre sont saisis avant qu'ils aient pu se retourner. On les garrotte et, sans qu'on leur permette même de se vêtir, de passer

leurs culottes, on les transporte sur des charrettes tenues prêtes à cet effet.

Argoulets de La Morlière et commis des Fermes se conduisirent au château de Rochefort comme des sauvages. Ils se précipitent dans la chambre du fermier Perrety qu'ils accablent de coups; ils le frappent sur la tête avec un bâton; ils lui bourrent la poitrine et les reins à coups de crosse, lui pochent l'œil et lui mettent la figure en sang. C'est à peine si sa femme, Jeanne-Marguerite, a eu le temps de passer un jupon. Elle paraît, n'ayant sur la poitrine que sa chemise, les bras nus, les cheveux défaits. L'un des argoulets lui arrache du cou une petite croix et sa chaîne en or; elle en a la nuque marquée d'une ligne sanglante. Un autre lui passe les mains sous son jupon pour lui ôter ses jarretières « neuves, du prix de vingt-quatre sols ». Un troisième lui enlève des pieds ses chaussures à boucles d'argent et un autre lui retire de la gorge son mouchoir d'indienne. Un gâpian prend à Jeanne-Marguerite, dans la poche de son jupon, deux écus de France. La dame est mise au net. Elle proteste, crie, se débat. Les soldats, en manière de caresses lui appliquent rudement leurs mains sur les épaules, sur la gorge nue, sur la figure. Dans la chambre, on lui prend tout l'argent qu'elle possède, une centaine de louis d'or qu'elle avait mis sous son prie-Dieu de bois-noyer. On prend au fermier l'argent qu'il avait en réserve pour deux termes de son bail, quarante-sept louis d'or au dernier coin de France et un petit sac

à procès rempli de doubles louis neufs que Mandrin lui avait confié. Sur place, le capitaine Diturbide-Larre répartit cet argent entre ses hommes. Et comme le malheureux Perrety protestait, Diturbide commande de lui tirer un coup de fusil qui le manque heureusement, mais du moins la frayeur le fera-t-elle tenir tranquille.

La servante, Anne Demeure, n'est pas épargnée non plus que sa maîtresse. On la lutine avec des plaisanteries de goujat. On lui prend neuf livres, sur elle, dans sa poche.

Argoulets et gâpians enlèvent du château tout ce qu'ils peuvent. Ce qui ne peut être emporté est saccagé et détruit. Toutes les armoires sont enfoncées, les coffres fracassés, les bahuts brisés, les huches éventrées. On faisait sauter les serrures à coups de talons de crosse.

Au fermier, soldats et commis prirent tous ses effets, justaucorps, culottes de drap, et culottes de finette, culottes doublées de peau, guêtres, bas de coton, souliers, chapeaux, manteau; ils lui prirent ses armes, ses selles; à la servante, Anne Demeure, ils volèrent ses chemises, ses mouchoirs de soie rouge et bleue, ses mouchoirs d'indienne, et son jupon d'une petite étoffe, dite raze; au pauvre jardinier, qu'ils ont à moitié assommé, les gâpians prennent son couteau et la serpette dont il se servait pour tailler les arbres. Ils enfoncent les coffres de bois de sapin où les valets d'écurie, François Berthet et Claude Planche, avaient rangé leurs effets.

Les vestes de ratine brune et de ratine cannelle y sont butinées, ainsi que le linge et l'argent qui s'y trouvent : maigres économies que les deux domestiques avaient réalisées sur leurs gages. Claude Planche, pour avoir fait la mauvaise tête, est garrotté et jeté sur la charrette avec Mandrin et Saint-Pierre. Et la charrette part pour la frontière de France, escortée d'une partie seulement de nos conquérants, car le reste demeure à parfaire le pillage du château et à vider la cave.

Quel régal! Le président de Thoury en écrit au commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie pour le roi de Sardaigne :

« L'excellence de la cave m'avait engagé à y faire porter de Grenoble mes meilleurs et plus anciens vins, et j'y en envoyais prendre, à mesure que j'en avais besoin. Ces vins sont sans doute un objet que je regrette, car je les destinai à être bus par d'honnêtes gens. »

Une partie des argoulets et des gâpians ne s'étaient pas rendus tout d'abord au château de Rochefort, mais chez le curé du lieu, « révérend Antoine de Galifet », que l'on savait ami de Mandrin. Ils étaient arrivés, eux aussi, en forcenés et avaient trouvé le curé dans sa cour, où, levé avant l'aube, il disait son bréviaire. Ces furieux réclamaient Mandrin. Ils se précipitèrent dans les chambres en demandant « du clair » pour aller fouiller partout.

Plusieurs des argoulets poussèrent ainsi leurs recherches jusque dans l'église, où ils cherchèrent

sous tous les bancs; d'autres dans la grange qui était remplie de foin; et comme le curé les y avait suivis, craignant qu'ils n'y missent le feu avec leurs chandelles, le chef de la bande lui répondit rondement :

« Je me f... de toi et je m'embarrasse peu que ton presbytère soit brûlé. »

Enfin, un certain nombre cherchèrent Mandrin dans la cave où ils ne le trouvèrent pas davantage, mais du vin dont ils se consolèrent. Puis, ils rejoignirent leurs camarades au château, sur la hauteur, où on les entendait tirer des coups de fusil dans l'obscurité.

Aux premières lueurs de l'aurore, les pointes des Alpes blanchissaient, quand nos héros, avec leur proie et leur butin, reprirent le chemin de France. Ils redescendirent dans la vallée du Paluel, et arrivèrent à Avressieux.

Il était six heures du matin. Le maître d'école, Daniel Bernard, Dauphinois d'origine, était dans sa cour, quand il vit arriver, à travers prés, cette bande aux costumes étranges et divers, les visages noircis ou couverts de gaze, les épaules chargées de paquets, presque tous armés de fusils, la baïonnette au canon. Les argoulets se dirigèrent droit vers sa maison, où une quinzaine d'entre eux pénétrèrent et se mirent à fouiller partout. Ils y découvrirent une carotte de tabac pesant environ deux livres. On n'était pas en France et les Fermes n'avaient rien à y voir. Cette carotte ne lui en fut pas

moins imputée à crime, ce qui fut un motif à piller sa maison. On prit au maître d'école ses habits, ses vestes, ses chapeaux; lui-même on le lia et on l'emmena de force. De gais lurons, qui allaient derrière lui, de temps à autre lui donnaient des coups de pied, pour rire et pour le faire marcher plus vite. Après qu'on eut fait quatre cents pas de cette façon, l'un de ceux qui commandaient demanda :

« N'est-ce pas le maître d'école Bernard? »

Et, sur la réponse affirmative :

« Pourquoi ne l'avez-vous pas tué? »

Rien de plus facile.

Et trois ou quatre argoulets de larder le malheureux de leurs baïonnettes, après quoi la bande continua sa route en le laissant pour mort. Le maître d'école resta étendu sur le milieu du chemin, où son sang coulait par dix blessures.

Poursuivant leur route, en descendant par Sainte-Colombe et Joudain, vers Saint-Genix-d'Aoste, nos braves virent quelques paysans réunis devant une grange. Ils leur tirèrent des coups de fusil dont le fermier du comte de Mellarède, seigneur d'Avressieux, fut grièvement blessé.

Ils approchent ainsi de Saint-Genix-d'Aoste. Mandrin, Saint-Pierre et le domestique Claude Planche sont toujours sur leur charrette, Mandrin les jambes nues, n'ayant pour tout vêtement que sa chemise et sa veste. Ils sont tous trois ficelés comme des saucisses, « liés dans toute la longueur du corps », ce qui fait que, la

voiture allant cahin caha, ils peuvent à peine se tenir debout.

En passant, les argoulets mettent en joue tous les paysans qu'ils aperçoivent, afin de leur faire prendre la fuite.

La troupe arrive à Saint-Genix-d'Aoste, part de Savoie. En un clin d'œil, tout le bourg est en rumeur, d'autant que c'est le moment, dimanche matin, sur les sept heures, où les gens sortent de la première messe.

Les La Morlière passent brillamment en tirant des coups de fusil à droite et à gauche, tuant ou blessant n'importe qui. Ils criaient : « Tue! tue! tue! » une manœuvre empruntée aux Mandrins, mais les Mandrins, eux, n'avaient en pareille circonstance jamais tué ni blessé personne. Jean-Baptiste Berthier a la jambe gauche fracassée. Quelques jours après, on dut lui en faire l'amputation. L'aubergiste Antoine Sales, dit Salomon, est assassiné dans la rue, près de sa maison. Le malheureux tomba « le ventre contre terre ». Claude Chevalier, maréchal à Saint-Genix, se précipita pour lui porter secours, et l'entendit murmurer encore :

« Ah! mon Dieu, je suis mort! »

Et Sales expira.

Cependant les deux gâpians qui avaient fait le coup, les nommés Regard et Cochet, dansaient autour du cadavre en chantant :

« Dors! dors! dors, mon vieux! »

Plusieurs des témoins entendus par les soins du Sénat de Savoie parlèrent ainsi :

« Sales dit Salomon était un très honnête homme, obligeant tout le monde. »

Nombre de braves gens se réfugièrent dans l'intérieur de l'église, croyant y être en sûreté; mais les soldats s'y précipitèrent avec violence. Ce ne sont que coups de crosse et de plat de sabre, les femmes sont frappées à coups de pied. Plusieurs bourgeois de Saint-Genix furent ainsi blessés dans l'église où ils répandirent beaucoup de sang. Des forcenés abordèrent un certain Ginard dit Favre de la paroisse de Buvin, en Dauphiné, bourrelier de son état. Le bonhomme était appuyé à la table de communion. L'un des gâpians lui cria :

« Sors! bougre, il faut que je te tue! »

Le malheureux fut pris par les cheveux et traîné sur le parvis jusqu'au seuil de l'église, où trois argoulets embusqués le tuèrent à coups de fusil.

Ces derniers faits sont connus par le rapport, après enquête, du Sénat de Savoie, car le curé du lieu ne vit pas grand-chose.

Révérant Joseph Vianney, curé de Saint-Genix-d'Aoste, un grand ami de Mandrin, — qui parlera de lui peu avant sa mort, avec une vive tendresse, — était dans sa sacristie, se préparant à dire la messe, quand il entendit tout ce bruit : « Je regardai, dit-il, par la porte de la sacristie, d'où l'on peut voir par une ouverture qui est au rétable du maître-autel, ce qui se passe dans l'église. » Mais quand il vit ces hommes « armés de fusils » et « tout en fureur » et qu'ils s'avan-

çaient du côté de l'autel, « il jugea à propos de fermer la porte de la sacristie ».

Argoulets et gâpians poursuivaient leur route à travers Saint-Genix, pillant de droite et de gauche les magasins. En passant ils prenaient aux hommes leurs chapeaux de dessus la tête, aux femmes, ils arrachaient les menus bijoux de village, dont elles s'étaient parées pour l'office du dimanche, et les peignes de métal qu'elles portaient dans les cheveux. Ils tiraient aux passants leurs bourses de leurs poches. Dans les boutiques, ils enlevèrent de-ci, de-là, des livres, des fusils, des jambons, des rasoirs. Ils dévalisèrent entièrement le magasin d'un chirurgien.

Marguerite Verd, une fille de vingt-deux ans, raconte comment fut pillée la boutique de son père.

« C'étaient des soldats de La Morlière. Ils s'étaient déguisés, s'étant presque tous noirci le visage afin de n'être pas reconnus, quelques-uns s'étant mis des gazes sur la figure. Après que tout fut volé, l'un de cette troupe, ayant une veste rouge, et un habit gris blanc, bien frisé et poudré, et ayant l'air d'un officier, que je ne connais pas, étant à la porte de cette boutique, dit à ces pillards :

« Est-ce ainsi, bougres! qu'on pille les marchands? »

« Mais nous n'en fûmes pas moins volés »; ajoute la pauvre fille.

Le magasin de la dame Aubert, garni d'étoffes et plus particulièrement d'indiennes, fut entièrement vidé.

L'expédition se fit en un tel tumulte que, le lendemain, on trouva, tant au château de Rochefort que dans les blés où les La Morlière avaient passé, et sur les bords du Guiers vif, quantité de bonnets, de chapeaux, de baïonnettes et de fourreaux, dont ils avaient semé leur route. On eût dit un champ de bataille, mais sans morts ni blessés, abandonné par des soldats en déroute.

La troupe revint donc par le pont de Saint-Genix sur les huit heures du matin. Les premiers rangs entouraient la charrette où Mandrin, Saint-Pierre le cadet, les deux Nîmes et Claude Planche étaient ligotés.

Après avoir traversé le pont, les La Morlière arrivèrent au second bras du Guiers, — car, en cet endroit, la rivière se sépare en deux bras qui se rejoignent un peu plus bas, enserrant une petite île.

Le second bras du Guiers se passait par un bac, que faisaient manœuvrer Joseph et Laurent Péclier père et fils, de Saint-Genix, part de Savoie.

Le fils, Laurent, était à son poste. Il passa un premier groupe de soldats, une quinzaine, armés de leurs fusils, baïonnette au canon, entourant Mandrin, « qui avait son mauvais habit et les jambes nues ». Il était toujours noué avec des cordes. Péclier fit ce premier passage, puis revint sur la rive de Savoie pour en faire un second. Cette fois ce fut Saint-Pierre qu'on transborda de la sorte, également entouré d'une

quinzaine de fusiliers. Puis le batelier passa successivement Claude Planche et les deux Nîmes. Les soldats étaient pour la plupart en veste blanche d'uniforme, ils avaient le visage, les uns noirci au charbon, les autres couvert de gaze, quelques-uns portaient leurs bonnets de petite tenue, d'autres s'étaient noué des mouchoirs rouges ou bleus autour de la tête, d'autres avaient la tête nue; tous avaient les poches, le devant de leurs vestes, leurs havresacs bourrés d'objets pillés, que plusieurs portaient ficelés en ballots. C'étaient particulièrement des pièces d'indienne. « Il y en avait aussi qui portaient du jambon, du lard et des canards qui poussaient des cris en se débattant, et d'autres choses, dit le jeune Péclier, auxquelles je n'ai pas bien pu faire attention. »

Péclier fit ainsi quinze ou vingt passages. Son bateau était fixé par une corde à un anneau qui glissait sur une autre corde tendue d'une rive à l'autre. La dernière traversée comprit vingt-cinq hommes.

Péclier estime qu'il passa ainsi trois cents hommes environ. D'autres, pendant ce temps, guéaient la rivière, ayant de l'eau un peu au-dessus des cuisses.

La Morlière lui-même avait attendu ses hommes sur le bord du fleuve, avec impatience.

Il dévisagea Mandrin qui ne paraissait pas abattu. Au capitaine Diturbide et aux autres officiers, qui ne pouvaient s'empêcher, en soldats, de lui témoigner de la sympathie, et qui

lui disaient : « Eh bien, Mandrin, voilà le fruit de ton imprudence! » il répondait avec entrain et bonne humeur, avec cette bonne humeur qui ne l'avait quitté qu'un moment, quand, après le combat de Gueunand, il avait entrevu l'impossibilité de l'œuvre qu'il avait entreprise.

Ayant terminé sa tâche, qui lui avait pris deux heures, Laurent Péclier demanda à être payé.

« Ayant voulu demander mon paiement, dit le jeune homme, l'un de ces hommes armés m'enjoua avec son fusil, et menaça de me tuer : un autre me frappa sur l'épaule gauche d'un coup de crosse de son fusil. »

De cette monnaie de singe, le batelier dut se contenter.

Durant les jours qui suivirent, on vit les La Morlière vendre sur la frontière de France les habits galonnés d'or, qu'ils avaient pris à Rochefort à M. le président de Thoury, et autres objets qu'ils ne voulaient pas garder pour leur usage personnel.

Le lieutenant-colonel de La Morlière se mit tout aussitôt en route pour Paris, afin d'y voir le ministre et de lui donner personnellement des détails sur ces faits d'armes.

Mandrin dut partir le jour même pour Valence, où l'attendait Levet de Malaval, juge aux gages des fermiers généraux. On le mit avec son ami Saint-Pierre sur une charrette couverte. Les cordes, qui les garrottaient, furent remplacées par des chaînes. Une soixantaine de dragons de La Morlière les escortaient.

Ils couchèrent la nuit du 11 au 12 mai à Voiron. M. de Saint-Mauris, chevalier de Malte, les y vit. « Ce qu'il y a de surprenant, écrit-il au receveur de l'Ordre de Malte, à Lyon, ce qu'il y a de surprenant, l'ayant vu de matin (12 mai) dans sa charrette, c'est qu'il (Mandrin) paraissait d'un aussi grand sang-froid que s'il allait à des noces, la pipe à la bouche, fumant, riant et goguenardant. Son camarade, qui est un jeune homme, n'est pas de même. »

« Ce camarade (Saint-Pierre) pleurait beaucoup », écrit de son côté le président Terrier de Cléron.

« Va, lui disait Mandrin. Il ne vaut pas la peine de s'attrister, un mauvais quart d'heure est bientôt passé. »

La « conduite » arriva à Saint-Marcellin, le 12 mai, sur les midi. On descendit au *Petit-Paris*, où Mandrin et son compagnon dînèrent tous deux.

« J'étais là, présent, écrit l'abbé Morel, curé de Montrigaud. Je vis toute cette conduite. Plusieurs de ses connaissances lui parlèrent. Il leur répondait d'un ton ferme et résolu. Ils furent coucher à Romans », nuit du 12 au 13 mai.

Partout, sur son passage, la foule se pressait pour voir le célèbre contrebandier. Lui-même, par moments, en était surpris et un peu choqué.

« Voilà bien des curieux ! » lui arrivait-il de murmurer.

L'entrée dans Valence se fit le 13 mai sur les huit heures du matin.

Mandrin et Saint-Pierre entrèrent dans la ville précédés d'un bruyant cortège. Les dragons de La Morlière se tenaient raides sur leurs chevaux, sabre au poing. Devant eux, des trompettes sonnaient une marche triomphale. « La curiosité était si grande, note l'annaliste Michel Forest qui demeurait dans la ville, qu'on s'étouffait pour le voir passer. »

Mandrin et Saint-Pierre furent conduits dans les prisons du présidial, où ils furent reçus par Levet de Malaval, président de la Commission de Valence.

#### LA RÉCLAMATION DU COMMANDEUR DE SINSAN.

Immédiatement après son équipée, La Morlière partit donc pour Paris en brûlant des étapes. A peine arrivé, il vit le ministre de la Guerre, sous les yeux duquel il écrivit la lettre suivante, en ayant soin de la dater du Pont-de-Beauvoisin et du 11 mai, jour de son exploit :

« Il court ici, et dans les environs, un bruit, lequel consiste à rendre qu'une quantité de gens inconnus sont allés hier, vers les onze heures du soir, du côté de la Savoie, qu'ils y ont enlevé, sur les deux heures, Mandrin, et quatre autres de ses camarades, qu'ils conduisent actuellement à Valence. L'on rend encore que les mêmes gens inconnus en ont tué une huitaine et blessé plusieurs autres. Si j'apprends, Monseigneur,

quelque chose de plus particulier sur cette nouvelle, j'aurai l'honneur de vous en faire part. J'ai celui, etc.

*Signé : « LA MORLIÈRE. »*

Le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, à qui cette lettre — écrite dans son bureau même, — était adressée, savait par le menu tous les détails de l'aventure. Immédiatement il fit porter ce billet au ministre des Affaires étrangères qui en fit tirer une double copie, dont un exemplaire fut envoyé au comte de Sartirane, ambassadeur sarde auprès de Louis XV, et l'autre au chevalier de Chauvelin, ambassadeur du roi de France auprès de la Cour de Turin. Un troisième exemplaire, agrémenté de mensonges nouveaux, fut adressé par La Morlière au comte de l'Hospital, qui commandait à Voiron et qui avait été l'un des instigateurs du coup de main. A son tour l'Hospital retransmit ces « détails authentiques » au ministre de la Guerre, qui les fit parvenir à son collègue des Affaires étrangères, lequel en instruisit la cour de Sardaigne, laquelle se trouva ainsi posséder des informations provenant de sources diverses, des sources les meilleures, informations concordantes : que si, après cela, elle s'avisait encore de prétendre que des officiers et des soldats du roi de France avaient opéré l'enlèvement des Mandrins et commis les brigandages de Saint-Genix-d'Aoste, c'était que véritablement elle n'était pas de bonne foi.

Le commandeur de Sinsan — la forme ita-

lienne du nom est « Cinzano » — était commandant et lieutenant général en Savoie pour le roi de Sardaigne. Il résidait à Chambéry. Dès le 11 mai il écrivait à son collègue, le comte de Marcieu, gouverneur du Dauphiné pour le roi de France :

« Monsieur,

« L'attentat qui vient d'être commis par les troupes commandées sur la frontière par M. de La Morlière, ce matin (11 mai), sur les terres du Roi mon maître, est d'une trop grande conséquence pour que je puisse me dispenser d'en faire part à la Cour (de Sardaigne), afin que l'on prenne les moyens de remédier à un inconvénient auquel je n'avais pas lieu de m'attendre, par la délicatesse avec laquelle j'ai toujours cherché à entretenir l'intelligence qui est nécessaire entre voisins. Mais comme on a poussé la hardiesse à un point de violer, non seulement les droits de souveraineté, mais encore d'enlever par violence des personnes qui doivent jouir de l'immunité que l'État d'un autre souverain leur procure, lorsque la rémission n'est point convenue, j'ai l'honneur de lui en faire part (à la Cour de France) par M. de la Fournache, mon aide de camp, persuadé qu'en attendant que me viennent les ordres de Sa Majesté, elle voudra bien donner incessamment les siens, pour prévenir toute violence contre les prisonniers qui ont été faits à Saint-Genix et à Rochefort, et les faire jouir du droit qui leur est acquis, comme

ayant été arrêtés dans les États d'un autre souverain, jusqu'à ce qu'il en soit ultérieurement décidé. »

Le comte de Marcieu, un vrai gentilhomme, de qui les auteurs du coup de main se défiaient, n'était au courant de rien. Stupéfait de la réclamation du commandeur de Sinsan, il demanda des éclaircissements au Pont-de-Beauvoisin. En l'absence de La Morlière, parti pour Paris, Diturbide-Larre lui répondit :

« Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai appris que la troupe des contrebandiers, qui habitent ordinairement Saint-Genix, avaient pris dispute ensemble pour le partage des vols qu'ils ont faits dans leurs courses, de façon que les plus forts ont forcé les plus faibles à se jeter en France, et, par événement, m'étant trouvé, avec partie de nos troupes, sur la frontière, j'ai ramassé Mandrin, quatre autres de ses compagnons, et fait fusiller cinq à six qui se sauvaient. Voilà, Monsieur; toutes les circonstances, et c'est un coup du Ciel que le hasard m'ait conduit du côté que ces gens-là fuyaient. Si j'apprends quelque chose de nouveau et d'intéressant, j'aurai l'honneur de vous en faire part. »

On admirera particulièrement « le coup du Ciel ». Diturbide-Larre est fier de son épître; il en envoie copie à La Morlière, qui est à présent très occupé à se faire valoir dans les bureaux de Paris et dans les antichambres de Versailles. Il y ajoute ces mots : « Vous verrez que, par ma réponse ( au comte de Marcieu), je rends l'affaire

telle qu'elle doit être, et, sur toutes choses, soyez tranquille. » Il concluait : « Pourvu que la Cour soit contente, je m'embarrasse fort peu de ce qu'on peut dire. »

Du moins le résultat fut-il bien celui que les deux complices avaient espéré, en laissant le gouverneur du Dauphiné dans l'ignorance de leur entreprise.

En réponse à la réclamation du commandeur de Sinsan, Marcieu ne peut que répondre en toute sincérité :

« De ma connaissance il n'est pas entré de troupes du Roi, mon maître, en Savoie, et, suivant les nouvelles que je reçois du Pont-de-Beauvoisin, c'est une querelle que quelques contrebandiers ont eue entre eux qui a donné lieu à ce qui est arrivé à Saint-Genix et à Rochefort, dont vous vous plaignez. J'ignore qu'on ait enlevé des sujets de Savoie, et qu'on ait commis aucun attentat qui puisse troubler la bonne intelligence qui règne entre nos souverains et que je m'efforce d'entretenir par toute sorte de moyens. Je supplie donc Votre Grandeur de suspendre son jugement et de s'informer plus exactement. »

Bouret d'Érigny et La Morlière gagnaient du temps. C'était l'essentiel. On avait à Valence des magistrats dociles au premier coup de sonnette. Devant que M. le gouverneur de Savoie fût « informé plus exactement », les fermiers généraux devaient avoir réalisé leur vengeance.

## LA COMMISSION DE VALENCE.

M. Levet, « commissaire du Conseil, » qui venait de signer à Valence, en date du 13 mai 1755, l'écrou de Louis Mandrin et de Jean Saint-Pierre, était président d'un tribunal spécial institué à la demande des fermiers généraux et payé par eux, la fameuse « Commission de Valence », nommée aussi « Chambre ardente », tribunal d'exception pour juger les contrebandiers.

Cette Commission se réduisait en réalité à un juge unique, qui siégeait souverainement et prononçait toutes les peines possibles et imaginables, jusqu'aux plus horribles supplices, avec les raffinements de cruauté les plus affreux. Ses sentences, sans appel, étaient exécutoires dans les vingt-quatre heures; le jour même si le juge le trouvait bon.

A vrai dire, ce commissaire se faisait assister par six adjoints, mais ceux-ci étaient choisis par lui, nommés par lui, révoqués à son gré, du jour au lendemain, et il désignait à son désir celui d'entre eux qui devait remplir les fonctions de procureur. « Ce qui rend ce tribunal encore plus redoutable, disent les magistrats du Parlement de Grenoble, c'est le pouvoir énorme attribué au chef de cette Commission; il peut subdéléguer à sa fantaisie et exercer une plénitude de juridiction d'autant plus terrible que, dans un ressort immense, ce chef, ce préposé de

la Ferme, par la préférence qu'il donne aux juges qu'il choisit, les met nécessairement dans la plus grande dépendance, « suivant les vues « du Fermier », et les asservit à toutes ses volontés par la crainte de la révocation ou l'appât des salaires qu'il sera maître de leur prodiguer. »

« Ainsi, concluent les magistrats, s'anéantit cette maxime de mœurs, ce principe du gouvernement français que les juges d'un tribunal doivent être assurés de leur état pour ne dépendre d'aucun homme et n'avoir à suivre et à redouter que la loi. »

Devant la Commission de Valence, les gens de la Ferme avaient toujours raison, leurs adversaires avaient toujours tort. C'est encore le Parlement de Grenoble qui le constate. Et telle était l'autorité que ce tribunal d'exception était arrivé à usurper, que les receveurs des Fermes faisaient conduire dans les prisons du Présidial de Valence, sur lesquelles ce tribunal avait la haute main, les particuliers dont ils croyaient avoir à se plaindre, en dépit de l'inhibition formelle qui leur en était faite par les tribunaux réguliers.

Pour accomplir sa besogne, le chef de la Commission de Valence recevait annuellement douze mille livres, ses adjoints quatre mille, et, en outre, une part dans les bénéfices, et des gratifications pour services bons et loyaux. Chiffres à multiplier par 15 pour obtenir la valeur en francs qu'ils représenteraient de nos jours. L'argent était payé par les fermiers généraux,

et, ce qui semblait justement monstrueux à tous les hommes de ce temps, — alors que le roi ne pouvait se mêler en rien de la façon dont ses magistrats rendaient la justice, au point qu'il lui était interdit d'avoir particulièrement aucun rapport avec le chancelier, — ce commissaire, à la dévotion des fermiers généraux, était placé sous les ordres, non du chancelier, garde des Sceaux, chef de la justice en France, mais sous les ordres du contrôleur général des Finances, l'homme des fermiers généraux qui le gorgeaient de pots-de-vin.

Pour combler la mesure, ces commissaires, qui jugeaient de la vie et du sang de leurs concitoyens, avaient une part dans les amendes, dans les confiscations, dans la dépouille des malheureux qu'ils condamnaient, et leurs témoins, les gâpians, avaient aussi leur part dans les amendes et dans les confiscations. Nul débat contradictoire, pas d'avocats, tout à huis clos et en secret.

On ne connaissait rien du procès que le résultat, quand on voyait les malheureux conduits au lieu de leur supplice où ils étaient pendus, roués ou rompus vifs. Une série de ces jugements sont conservés dans les Archives de la Drôme : 77 particuliers, accusés de contrebande, sont condamnés à être pendus (parmi eux une femme) et 58 à être rompus ou roués vifs; 631 contrebandiers sont envoyés aux galères, — un seul acquittement; jamais de grâce. C'est un record.

« J'ai passé huit fois à Valence, écrit un voyageur, et huit fois j'ai vu, exposés sur les grands

chemins, les cadavres frais des pendus et des roués. » Les habitants de la ville interrogés, se taisaient avec épouvante.

Quand il est question de la Commission de Valence dans les délibérations du Parlement du Dauphiné, elle y est appelée « ce tribunal de sang ». Les États de Provence flétrissaient « les maximes et les formes du sanguinaire tribunal valentinois ». « Ma plume se refuse à nommer ces tribunaux cimentés par le sang », écrit l'avocat Darigrand. Dans *Candide*, Voltaire énumère les fléaux de l'humanité : « La peste, la pierre, la gravelle, les écrouelles, l'inquisition et la Chambre de Valence. »

Mandrin était en bonnes mains.

#### COMÉDIE DIPLOMATIQUE.

On imagine la fureur des contrebandiers quand ils apprirent l'attentat dont leurs camarades avaient été victimes. « La nuit du 11 au 12, il y en avait plus de cent, armés, qui gardaient cette ville (le Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie), écrit La Tour-Gouvernet. Ils menacent ouvertement de vouloir assassiner M. de Larre et M. de La Morlière, comme de mettre le feu dans le pays, surtout au bourg d'Aoste, où l'on a été obligé d'envoyer un renfort de la garnison. »

Aoste était bourg de la frontière française, face à Saint-Genix.

Sur toute l'étendue de la frontière, les Sa-

voyards se sentaient sous la menace de brigandages commandés par des officiers français. Les populations passaient les nuits, éveillées, dans l'alarme. Le gouverneur de Savoie établit des postes militaires dans les différentes localités de la frontière, afin de les protéger, contre les soldats du roi de France, « en cas de fanfaronnade nouvelle ».

Le chevalier de Saint-Juille, en quartier au Pont-de-Beauvoisin, mande au commandeur de Sinsan : « De toutes parts le pays est prêt à résister. Sur les hauteurs, les paysans ont leurs armes prêtes et font des provisions de munitions de guerre. »

A la Cour et dans les États de Sardaigne, éclata une stupéfaction indignée. Le chevalier Ossorio, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, mande dans son cabinet l'ambassadeur de France, le chevalier de Chauvelin. « C'est une entreprise, lui dit-il, dont l'histoire de tous les pays et de tous les temps n'offre pas d'exemple. »

Le Sénat de Savoie reçoit l'ordre de procéder sans retard à une enquête, afin de fournir une base solide aux réclamations à introduire auprès de la Cour de France.

L'ambassadeur de France à Turin, le chevalier de Chauvelin, parle dans ses dépêches de l'émotion produite : « Les particuliers mêmes qui n'ont aucune influence sur l'administration se sont éloignés de moi. » Et, dans une dépêche chiffrée : « Cette entreprise est regardée comme un atten-

tat contre la tranquillité publique et une violation des droits les plus sacrés. »

Les dépêches venues de l'étranger faisaient connaître l'impression produite en Europe. Les Anglais, qui avaient préludé à la guerre imminente, se réjouissaient de l'événement. Les sentiments d'amitié du roi de Sardaigne pour le roi de France, son neveu, en seraient ébranlés. Et peut-être même la Sardaigne, si importante par la situation qu'elle occupait au flanc de la France, allait-elle être jetée dans l'alliance britannique.

Charles-Emmanuel III envoya un courrier extraordinaire au comte de Sartirane, son ministre en France. Il exigeait une réparation immédiate, qui devait consister en trois points : la restitution des contrebandiers enlevés, une indemnité pécuniaire proportionnée aux dommages causés, la punition des chefs qui avaient dirigé l'entreprise.

Ne pouvant maintenir sa première version, la Cour de France en imagina une nouvelle. C'étaient les seuls employés des Fermes qui, par excès de zèle, avaient violé le territoire du roi de Sardaigne. Leurs chefs, au nombre de quatre, allaient être punis, et déjà l'on avait donné des ordres pour leur arrestation.

« Cependant, dit en terminant le comte d'Argenson s'adressant au comte de Marcieu, comme il est important de savoir s'il n'y a pas eu de militaires qui aient eu part à cette violation, il

est nécessaire que vous fassiez à ce sujet les perquisitions les plus exactes et que vous m'en rendiez compte, pour que je prenne les ordres du roi sur ce qui les concerne. »

On continuait de berner le gouverneur du Dauphiné, afin qu'il fût de bonne foi dans les déclarations qu'il ferait à la Cour de Turin : et comme on le savait honnête homme, on se méfiait de lui. Et tandis que Marcieu s'occuperait à ces « perquisitions » tendant à rechercher si des officiers avaient été mêlés à cette aventure, où le ministre de la Guerre lui-même les avait fait agir, Levet de Malaval, à Valence, opérerait rapidement.

Fléchissement des caractères sous le poids de l'argent : le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, obtenait à ce moment 500 000 livres comptant, plus 200 000 livres pour l'aider à acheter la terre de Paulmy.

La nouvelle « combinaison » est exposée par le contrôleur général au comte de Marcieu, qu'il importait de duper jusqu'au bout. Moreau de Séchelles, contrôleur général des Finances et le comte d'Argenson, secrétaire d'État pour la Guerre, sont les deux ministres qui ont combiné, d'accord avec leurs subordonnés, le guet-apens dont se plaint le roi de Sardaigne, et Séchelles s'apprête à en récompenser les auteurs, de la façon qui devait le mieux leur convenir. Il n'en écrit pas moins au gouverneur du Dauphiné :

« Le roi désapprouve la conduite des quatre capitaines des Fermes qui commandaient l'expé-

dition de Rochefort. Il a résolu de les faire conduire par lettre de cachet dans les prisons de Pierre-Encise, à Lyon. »

Il fallait que cette incarcération se fit d'une manière solennelle. « Vous sentirez l'importance que cette conduite soit faite avec une sorte d'éclat, ajoute le contrôleur, afin qu'on soit informé des véritables intentions du roi. »

Les quatre pseudo-victimes, les agents des Fermes, Fournier, Marchand, Moulin et Francheville, furent écroués à Pierre-Encise le 25 mai.

Incarcération sensationnelle, et qui fut mise dans les gazettes pour que nul n'en ignorât.

La Cour de Turin, malheureusement, n'était pas aussi sotte qu'on se l'imaginait à la Cour de France.

Mais les dépêches mettaient pour parvenir de Turin à Versailles et à Marly, quatre ou cinq jours; cependant que, à Valence, Levet de Malaval ne dormait pas.

#### LA MORT DU CONTREBANDIER.

La prison où Mandrin fut écroué à Valence, place du Présidial, était sous la dépendance des fermiers généraux. Les gardiens en étaient des gâpians.

Au fond d'un cachot, Mandrin fut attaché par des chaînes, rivées à ses chevilles et à ses poignets. Il n'était plus question que de lui, dans toute la province. Le président de la Commis-

sion, Levet de Malaval, était assailli de requêtes : chacun voulait voir le héros et l'entretenir. Les curieux étaient introduits par groupes de cinq ou six, après avoir fait queue très longtemps. Ils regardaient le prisonnier et conversaient avec lui, par une porte à claire-voie, grillée. « Il avait beaucoup d'esprit, écrit un habitant de Valence, Michel Forest, la réponse sûre et prompte, la physionomie des plus guerrières et des plus hardies, l'œil vif; enfin la figure montrait qu'il était capable d'entreprendre ce qu'il avait fait. »

Il répondait avec grâce et entrain aux questions qu'on lui posait, quand elles n'étaient pas indiscretes. Sa conversation était pleine de « sentiment »; mais, par moment, il disait rudement leur fait à des malappris qui le traitaient en bête curieuse ou qui « insultaient à son malheur ».

D'ailleurs, « il ne se plaignait de rien, sinon d'avoir été pris en trahison ». Les femmes admiraient sa prestance, sa taille bien tournée, sa jambe « haute » et « qui était des mietux », ses épaules larges, ses cheveux blonds annelés et son air d'audace qui les remplissait d'émotion.

On venait en poste des villes voisines; les voituriers organisaient des coches de plaisir. Quand, fatigué de ces visites, Mandrin demandait à se reposer, les gens attendaient son réveil à la porte grillée. Du jour où les interrogatoires furent commencés et où Mandrin dut traverser la cour pour se rendre, de son cachot, à la « chambre du

secret » où siégeait Levet de Malaval, il voyait les curieux qui s'y entassaient, pressés comme des harengs dans une caque. Le contrebandier en exprima plus d'une fois son dégoût.

Un particulier de Tournon, à qui Mandrin avait sauvé la vie un jour où ses camarades, le prenant pour un gâpian, voulaient le tuer, lui envoya des pigeons et du vin vieux. Dès qu'on sut que Levet de Malaval permettait à son prisonnier ces douceurs, ce furent d'incessantes arrivées de pâtés, de saucisses, de gâteaux à l'eau-de-vie, de bec-figues confits dans de la gelée, de bouteilles de bourgogne et de flacons de liqueur.

Mandrin faisait honneur à ces envois. Chaque jour, le courrier lui apportait une nombreuse correspondance. Les lettres lui étaient remises après avoir été décachetées. L'une d'elles le toucha beaucoup. Elle était écrite par un acteur qui lui demandait pardon « à genoux » de l'avoir joué sous le costume d'Arlequin.

Tous les témoignages recueillis sont unanimes sur l'attitude tranquille, ferme, sans forfanterie, que Louis Mandrin garda durant tout son procès.

Levet de Malaval, à qui Mandrin en avait imposé, le traitait avec égards, il lui donnait du « Monsieur » et le faisait asseoir.

Le juge lui demandait quels étaient les fauteurs de ses crimes : « Ce sont les receveurs et les employés des Fermes », répondit-il; — s'il n'avait pas été soutenu par les subsides de quelque puissance étrangère :

« J'avais assez de ressources en moi-même. »

Et comme on l'interrogeait sur les noms de ses complices :

« Je n'en ai pas meublé ma mémoire pour les livrer aux tribunaux. »

Il fit élargir un garçon perruquier, en déclarant qu'il l'avait forcé, par menaces de mort, à entrer dans sa bande, parce qu'il avait besoin de lui pour lui faire la barbe. Un autre témoin niait avoir reçu quatre louis que Mandrin lui avait donnés :

« Tu fais bien, lui dit-il, de soutenir que tu n'as pas reçu les quatre louis, puisque, après te les avoir présentés vingt fois inutilement, je les laissai sur la table et te forçai ainsi à les prendre. Je t'avais pris pour me servir de guide dans la route que je voulais tenir et, quoique tu protestasses que tu ne la savais pas, je te gardai. »

Et comme quelques-uns de ses camarades, confrontés avec lui, pleuraient sur son sort :

« Que pleurez-vous, tandis que je suis tranquille! Si la mort fait une certaine peine, ne faut-il pas savoir la braver? Ne devez-vous pas avoir appris à le faire pendant que je vous commandais? »

On voulut le confronter avec deux de ses anciens valets, La Pierre, qui lui avait servi de haut-le-pied, et le grand Bertier, arrêtés précédemment. Mandrin refusa de leur répondre. Il ne comprenait pas qu'on prît contre lui les témoignages d'anciens domestiques.

Durant ses conversations avec son juge, Man-

drin lui prouva, en lui citant les dates exactes et les circonstances, qu'à trois reprises différentes, il aurait pu le faire assassiner. Quelques camarades l'y poussaient, mais il répugnait à un guet-apens.

Il reconnut les délits de contrebande armée qui lui étaient imputés; mais il nia avoir eu part aux meurtres commis durant ses expéditions. Souvent même, il avait cherché à les empêcher, ce qui fut reconnu exact.

Étant donnée la manière dont Mandrin avait été arrêté, et en présence des négociations entamées entre les Cours de France et de Sardaigne, devant la protestation et la réclamation formelle de Charles-Emmanuel III, Levet de Malaval avait le devoir de diriger lentement, sinon de suspendre sa procédure. Mais le contrôleur général des Finances lui avait fait tenir des ordres précis.

Le président de la Chambre de Valence mit bouchées doubles. Mandrin dut subir deux interrogatoires par jour, de quatre heures chacun. Les confrontations et les témoignages les plus essentiels furent écartés, parce qu'on n'avait pas les gens sous la main. Il fallait gagner de vitesse les courriers dépêchés par le roi de Sardaigne. Ce match, où un magistrat s'est engagé, avec le supplice d'un homme pour but, produit une impression sinistre. Bref, Malaval fit tant et si bien que le procès immense fut instruit et terminé et le jugement prononcé en douze jours. Les contemporains, qui n'étaient pas au courant

du coup de main de Rochefort-en-Novalaise, en expriment leur étonnement.

Il arrivait parfois, dans la prison du Présidial, que l'on réunît Mandrin et son ami Saint-Pierre. Mandrin songeait aux conditions dans lesquelles il avait été pris. Il ne doutait pas qu'il ne fût réclamé par le roi de Sardaigne. Et il pensa qu'il se trouvait un moyen d'aplanir le conflit sur le point d'éclater. On a vu son vif désir de prendre rang dans les armées du roi. Le capitaine Diturbide avait témoigné des égards au bandit qu'il était allé saisir au château de Rochefort.

A son adresse, Mandrin fit écrire par son ami, Saint-Pierre, le billet suivant :

« Monsieur,

« Celle ycy est pour vous prier de vouloir bien vous resouvenir des bontés que vous avez eu pour moy et de vouloir me les continuer. J'espère que Monsieur ne m'a point abandonné et qui voudra bien me procurer les puissances de M. le colonel de La Mourelière, et luy représenté que sy voulé bien me faire plaisir, que, chez luy, en moy, il pouroit ce flatet d'avoir un soldat ».

Et il signait :

« Tout à vous.

« L. MANDRIN. »

Diturbide-Larre transmit cette lettre au colonel de La Morlière en l'agrémentant de plaisanteries sur le prisonnier de Valence, « ce général

manqué ». La Morlière transmit la lettre de Mandrin au comte d'Argenson, avec d'autres plaisanteries, et qui firent beaucoup rire le comte d'Argenson. Les fonctions de ce dernier à la tête de l'armée française étaient remplies par Mme de Pompadour. Au maréchal de Löwendal, qui était mourant, les novellistes faisaient dire, sur son lit d'agonie, qu'il fallait accorder la vie au jeune chef des contrebandiers, comme à l'unique capitaine capable de le remplacer au moment où menaçait d'éclater la lutte contre la Prusse et l'Angleterre. « Les vieux généraux ont quitté, écrit le marquis d'Argenson; les jeunes se pourent; ce sont des femmes auxquelles il ne manque que des cornettes »; — le chemin de Rosbach.

Les seules visites que Mandrin ne supportait qu'avec impatience étaient celles des prêtres. Malaval lui avait d'abord envoyé, comme confesseur, un gros dominicain. Le contrebandier le reçut en lui jetant un verre de vin à la figure. Puis, quand il revit le juge :

« Cet homme, qui s'est présenté de votre part, était bien gras pour venir me parler de pénitence. »

Un récollet n'eut pas meilleur succès. Mandrin l'accabla d'injures :

« Si j'étais en liberté et que j'eusse mon sabre, je te hacherais en morceaux. Et s'il m'était possible de te tenir, je te ferais passer à travers ces barreaux! Sors d'ici, gâeux! »

Les adieux que lui firent, les 15 et 16 mai, ses deux anciens valets, La Pierre et le grand Bertier, qui allaient au supplice, l'avaient cependant ébranlé un moment. La Pierre parla à Mandrin en termes émus et très forts; mais celui-ci ne tarda pas à trouver l'oubli de ces idées noires dans le fond d'un flacon de liqueur. Cependant Mandrin exprima le désir de voir son cher curé de Saint-Genix-d'Aoste. On lui répondit qu'il n'était plus temps de le faire venir.

Plusieurs « dames de charité » le visitaient : âmes pieuses qui se donnaient pour mission la conversion des pécheurs. L'une d'elles lui parlait du Ciel, Mandrin l'interrompit :

« Dites-moi plutôt, madame, combien il y a de logis (auberges) d'ici en paradis, car il ne me reste que six livres à dépenser sur la route. »

Et comme il remarqua que cette plaisanterie trop brusque avait fait de la peine, il présenta ses excuses. La « dame de charité » profita de l'avantage qu'elle avait dans l'instant pour devenir plus pressante; Mandrin en fut touché.

Levet de Malaval, qui s'était fait porter dans la prison, étant repris d'un de ses accès de goutte, intervint dans ce moment. Bien qu'il n'eût pas le cœur tendre, note Mme de Bressac, il se mit à pleurer de son côté. Les natures les plus cruelles ont de ces sensibleries. Comme la dame nommait à Mandrin le Père Gasparini, jésuite italien, « homme de mérite et de la maison (collège) de Tournon », il parut fléchir.

Malaval insistait : « Je ne viens point en qualité

de juge, lui disait-il, mais plutôt en qualité d'ami et de frère. Je ne vous annonce rien de sinistre. Il ne faut cependant pas vous flatter; mes fonctions sont remplies. Mettez ordre, à tout événement, aux affaires de votre conscience. Je vous en offre les moyens. Vous trouverez ici de grands directeurs qui méritent votre confiance. »

Mandrin céda. Il vit le Père Gasparini, le jour même, 24 mai. Le prisonnier aurait voulu remettre sa confession au lendemain; mais le Jésuite savait qu'il devait être exécuté le 26, et il l'engagea à commencer sa confession sur-le-champ.

Cette confession dura deux jours, les 24 et 25 mai. Puis le contrebandier rédigea son testament. Il couvrit de son écriture quatre pages qu'il remit à Gasparini. Sa sœur Marianne était instituée légatrice universelle de tous les biens qu'il possédait en Savoie, des sommes qui étaient déposées chez les marquis de Saint-Severin et de Chaumont. Plusieurs hôteliers et plusieurs curés savoyards étaient dépositaires de sommes moins importantes. Les biens qu'il pouvait avoir en France devaient être, par le jugement à intervenir, confisqués au roi, mille livres y étant prises au préalable en amende à M. Bocquillon, concessionnaire des Fermes.

Le 26 au matin, Léorier, greffier de la Commission, donna lecture à Mandrin du jugement qui avait été rendu l'avant-veille par Levet, assisté de ses six comparses. Le contrebandier était condamné au supplice le plus épouvantable : à la torture, à la roue, et les débris de son corps

à être exposés aux fourches patibulaires. « Il en a ouï la lecture avec toute la tranquillité possible, écrit au ministre de la Guerre, l'intendant du Dauphiné. On m'ajoute qu'on n'a jamais vu un criminel si doux sur la sellette ».

La lecture terminée, il se contenta de dire aux juges :

« Je vous prie de m'envoyer le Père Gasparini, pour achever ma confession avant de me faire mettre dans les tourments. »

En entrant, le Jésuite lui dit qu'il lui apportait les compliments de l'« employé » trouvé naguère dans le coche du Rhône à Romanèche, auquel lui, Mandrin, avait sauvé la vie, quand ses camarades le voulaient tuer.

« Tiens! dit Mandrin, je ne m'en souviens pas! » Il ajouta en souriant : « J'oublie mes bienfaits. »

La confession, à la fin de laquelle le Jésuite lui donna l'absolution, dura de huit heures jusqu'à dix. Puis on lui appliqua les instruments du supplice, les brodequins qui devaient horriblement lui comprimer les jambes. Désirant signer son interrogatoire à la question, il prit une chaise et s'assit. La douleur n'avait pas altéré son visage et sa main ne trembla pas. Les bourreaux n'avaient d'ailleurs pu tirer de lui le nom d'aucun de ses complices et camarades, ni aucune accusation, aucune indication de nature à leur nuire.

Les sentences prononcées par la Commission de Valence sont conservées par centaines, ainsi

que les dates où elles furent exécutées. On constate invariablement un intervalle de quatre ou cinq jours entre la condamnation et l'exécution des contrebandiers envoyés au supplice. Il en est notamment ainsi des arrêts rendus par Levet de Malaval. En l'occurrence, on aurait eu une raison pour différer davantage encore, puisque la réclamation du roi de Sardaigne était instante. « Cette restitution attire la curiosité de tout Paris, note l'ambassadeur sarde. On est persuadé que l'exécution de Mandrin étant le but principal des fermiers généraux, ils feront dépendre de là leur triomphe. » Le président de la Commission de Valence comprit qu'il importait de tuer le jeune contrebandier immédiatement. Il n'avait pu le faire dès le samedi soir, l'arrêt ayant été prononcé trop tard; le lendemain était un dimanche. Malaval fixa donc au lundi, 26 mai, l'exécution de l'arrêt prononcé le 24. Les fermiers généraux ne pouvaient demander mieux. Quant à Jean Saint-Pierre, le camarade de Mandrin, qui avait été saisi avec lui à Rochefort, et qui était réclamé, lui aussi, par la Cour de Sardaigne, il fut supplicié le 27 mai, le jour même où il fut condamné. On pense à sœur Anne qui, penchée sur le haut des tours, attend avec une cruelle inquiétude les cavaliers libérateurs. Malaval est au guet avec une égale anxiété; mais ce qu'il craint, c'est que les cavaliers n'arrivent à temps.

Aussi bien, l'opinion publique, dès cette époque, ne s'y trompa pas, et la plume de

Michel Forest, qui rédige les Annales de Valence, s'en exprime clairement.

Le jour de l'exécution, 26 mai, la ville fut envahie par une foule d'étrangers venus de quinze lieues à la ronde. On en compta jusqu'à six mille. Si l'on avait pu prévoir la rapidité que les juges mirent à faire périr Mandrin, il en serait venu bien davantage.

« Mandrin sortit de sa prison avec une constance et une fermeté sans pareilles », écrit Michel Forest. Il était pieds nus, en chemise, avec une torche dans les mains, les poignets et les bras liés, la corde au col, et un écriteau derrière le dos, où étaient ces mots :

CHEF DE CONTREBANDIERS  
ASSASSIN, CRIMINEL DE LÈSE-MAJESTÉ, FAUX-  
MONNAYEUR, PERTURBATEUR DU REPOS PUBLIC.

Au moment de quitter la prison, Mandrin embrassa une dernière fois son camarade Saint-Pierre, et, comme celui-ci pleurait, il lui fit courage.

Entre les rangs pressés d'une foule compacte, Mandrin traversa en biais la place du Présidial, où se trouvait la prison, pour se rendre à l'entrée du vieux cloître, à celle des trois portes de la cathédrale que l'on nommait la porte du Pendentif.

Mandrin se mit à genoux, au seuil de la porte, et lut d'une voix tranquille la formule de

l'amende honorable qui débutait par ces mots :

« Je demande pardon à Dieu, au Roi et à la Justice. » Suivait l'énumération des délits qui lui étaient reprochés. Il fit cette amende honorable, note Michel Forest, « avec un air fier et aussi martial que celui qu'il devait avoir lorsqu'il se battait, ce qui étonna tous les assistants ».

De la porte du Pendentif, Mandrin, traversant le grand Mazel, vint à la place des Clercs qui servait aussi de place d'Armes, où l'échafaud avait été dressé.

Les pilastres romans, dont est ornée l'abside de Saint-Apollinaire, retenaient des grappes humaines. Les toitures de quelques vieilles baraques en appentis faillirent crouler. Comme pour un spectacle, des entrepreneurs avaient dressé des échafaudages où la place coûtait douze sols.

De Tournon et de Saint-Vallier, on avait fait venir des brigades de maréchaussée qui accompagnèrent Mandrin au supplice.

Mandrin était pieds nus, mais cela ne l'empêcha pas — et bien qu'il fût à peine tiré de la torture aux brodequins — de marcher avec assurance. Arrivé devant l'échafaud, le condamné s'arrêta quelques instants pour en examiner la construction. Sa contenance comme son allure étaient des plus simples. Sa figure, à l'expression ouverte et aux traits sympathiques, prévenait en sa faveur. Il s'assit sur la croix de Saint-André, où il devait être roué, et dit tout haut :

« Jeunesse, prenez exemple sur moi. »

Conformément à l'usage du temps, on avait fait placer, en effet, au premier rang les enfants des écoles, pour les édifier par le spectacle du crime puni.

A ce moment, écrit un témoin oculaire, ses yeux commencèrent à paraître un peu égarés.

Quant au Jésuite, qui assistait Mandrin, il avait plus besoin d'être soutenu que le condamné, car il pleurait comme une femme. Mandrin ayant demandé de l'eau de la Côte, — la fameuse liqueur sucrée et aromatique que l'on fabriquait à la Côte-Saint-André, pour laquelle, depuis son enfance, il avait une prédilection, — lui et le confesseur en prirent tous deux; ce qui n'empêcha d'ailleurs pas le Père Gasparini de s'évanouir. Comme le bourreau voulait retrousser au condamné les manches de sa chemise :

« Laissez-moi faire, mon ami », lui dit Mandrin.

Il défit lui-même ses boutons, releva ses manchettes et retroussa sa culotte.

Enfin il s'étendit sur la croix. Il fit signe au bourreau qu'il était inutile de lui couvrir le visage.

« Fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras. »

Le supplice de la roue avait été importé d'Allemagne au xvi<sup>e</sup> siècle. Le condamné était attaché, les bras étendus et les jambes écartées, sur deux morceaux de bois, disposés en croix de Saint-André, c'est-à-dire en forme d'X. Sur

chaque traverse on avait pratiqué des entailles profondes, particulièrement à l'endroit où devaient se trouver les genoux et les coudes du patient. Après que celui-ci y avait été solidement fixé, le bourreau frappait à l'aide d'une lourde barre de fer, à tours de bras, de manière à briser les os des jambes, des bras et du bassin. Le supplicé ayant été rendu de la sorte suffisamment souple, on l'attachait, en repliant les bras et les jambes, sur une petite roue de carrosse, le dos posé à plat sur l'une des faces de la roue, qui était ensuite hissée avec son fardeau pantelant, au haut d'un poteau élevé, de manière que le condamné y agonisât lentement, la face tournée vers le ciel, à regarder les vols de corbeaux guettant son dernier soupir.

Le Père Gasparini, revenu à lui, exhortait le contrebandier. Il disait tout haut :

« Voilà un homme qui va mourir en bon chrétien. »

Et le bourreau lui fracassa les membres de sa barre de fer, lui assenant à toute volée les huit coups réglementaires sur les bras, les jambes et les reins : horrible margouillis d'os brisés et de chairs déchirées. Mandrin ne poussa pas un cri. Après avoir été laissé huit minutes les membres broyés (ce court délai représentait un adoucissement de peine), il fut étranglé. C'était une faveur du juge — accordée à la demande de l'évêque de Valence — afin que le misérable ne restât pas à expirer lentement sur la roue. Les débris de son cadavre furent exposés aux

fourches patibulaires. La sentence, qui l'avait condamné à mort, et le procès-verbal de son exécution furent affichés dans les lieux où il avait passé.

La tranquillité, la simplicité et la vraie grandeur dont Mandrin fit preuve jusqu'au dernier moment, frappèrent tout le monde. Les témoignages en sont nombreux et unanimes.

Aux fourches patibulaires, où ses débris furent exposés, ce fut durant trois jours un ardent pèlerinage. « On y afficha des vers de tout étage et des épitaphes en lettres de sang. »

« Qu'est-ce que c'est que ce criminel, observe le chevalier de Goudar, dont toute la France parle? qu'un chacun plaint, que tout le monde regrette, et à qui une infinité de gens voudraient racheter la vie de leur propre sang? »

#### LES EXCUSES DU ROI DE FRANCE.

On a dit l'émotion produite en Italie par l'équipée de Rochefort. Le chevalier de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, est submergé sous des flots de protestations, de représentations, de récriminations. Pour diplomate qu'il soit, il en perd son assurance.

En France, dès qu'il eut connaissance de l'événement, c'est-à-dire le 19 mai 1755, le comte de Sartirane (en italien Sartirana), ambassadeur de Charles-Emmanuel III auprès de Louis XV, fit tenir à Rouillé, secrétaire d'État pour les

Affaires étrangères, une protestation contre cette « violation énorme » des droits de souveraineté attachés à la couronne de son maître. Il en demandait une réparation éclatante et, avant tout, la restitution des contrebandiers arrêtés.

La cour de Versailles avait prévu l'orage, sans croire qu'il se déchaînerait avec un tel fracas.

Elle crut habile de laisser aussi longtemps que possible son ambassadeur auprès du roi de Sardaigne dans l'ignorance des faits réels, en ne lui transmettant que les versions « ostensibles », ainsi qu'elle avait fait à l'égard de Marcieu, commandant en Dauphiné; afin de ne pas priver Chauvelin, dans la défense de la cause dont il était chargé, d'une ardeur et d'un air de conviction qui lui auraient sans doute fait défaut s'il eût connu la vérité.

En Dauphiné, Marcieu, qui poursuivait ses recherches sur les auteurs de l'équipée, ne tarda pas à découvrir la part qu'y avait prise La Morlière; mais le ministre de la Guerre lui répond rudement : « Il importe, lui écrit-il, que vous ne témoigniez pas de mécontentement public contre cet officier (La Morlière) *quand même il aurait fait quelque chose sans vos ordres* (barré), parce que ce serait l'accuser d'un fait, *que l'intention du Roi est de désavouer* (barré), qui doit au moins rester dans l'incertitude, s'il n'est pas possible d'en détruire absolument le fondement. »

Bien que la puissance du roi de Sardaigne ne pût être mise en ligne avec celle du roi de France,

les conditions où se trouvait l'Europe imposaient à la Cour de Louis XV la plus grande circonspection. L'Angleterre était résolue à la guerre. Sous peu, ses escadres s'empareraient en pleine paix de l'*Alcide* et du *Lys*.

L'affaire Mandrin arrivait on ne peut plus mal à propos. Le secrétaire d'État de Charles-Emmanuel III pour les Affaires étrangères, le chevalier Ossorio, était un esprit très fin, cultivé, habile à percer les intrigues. Les grosses malices que les fermiers généraux inspiraient à notre ministre des Affaires étrangères ne le trouvèrent pas dupe un seul instant.

Ossorio exigeait, en une entrevue avec le ministre de France :

1° La punition effective des coupables; 2° le dédommagement des pillages, la restitution des effets volés, une indemnité aux veuves et aux enfants des victimes; 3° enfin, et surtout, la remise de Mandrin et de ses compagnons.

Le lendemain de cette entrevue, c'est-à-dire le dimanche 25 mai, il y eut comme d'habitude réception au palais de la Venerie, dans les environs de Turin, où Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, faisait sa résidence. On parla encore de Mandrin et le roi lui-même dit d'un ton très ferme au représentant de Louis XV, qu'il comptait sur « une réparation entière ».

« La seule remise des contrebandiers arrêtés illégalement, ajoutait Ossorio, peut être une satisfaction. » Chauvelin, qui transmet ces

paroles à Versailles, termine ainsi sa dépêche :

« Si cette condition n'est pas remplie, il est difficile de prévoir quelle issue aura cette affaire. »

A Paris, Sartirane recevait l'ordre d'exiger une satisfaction immédiate et parlait très haut, au point que Rouillé, Argenson et le contrôleur général Moreau de Séchelles se décidèrent à tirer Louis XV de sa torpeur coutumière et à lui faire écrire, de sa propre main, à son bon frère et oncle, le roi de Sardaigne, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et oncle,

« Je n'avais pas attendu les représentations que Votre Majesté a chargé son ambassadeur de me faire, pour ordonner au chevalier de Chauvelin de marquer à Votre Majesté mon regret et mon mécontentement de l'entreprise téméraire qui a été faite sur le territoire de la Savoie. Les ordres que j'ai donnés, et ceux que je suis disposé à donner, mettront, à ce que j'espère, Votre Majesté dans le cas d'être satisfaite.

« Ma tendre amitié pour Elle et les liens du sang qui nous unissent me déterminent même à lui témoigner moi-même la sincérité de mes sentiments à cette occasion. J'ai reçu des preuves trop constantes des siens à mon égard pour n'être pas persuadé qu'Elle voudra bien s'en rapporter à moi du soin de la contenter sur ce qui s'est passé et de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'à l'avenir il n'arrive rien de pareil. Je profite de cette occa-

sion pour renouveler à Votre Majesté l'assurance du désir que j'ai, et que j'aurai toujours, d'entretenir avec Votre Majesté l'union la plus intime et la plus parfaite confiance.

« Je suis, avec l'amitié la plus tendre, de Votre Majesté le bon frère et neveu.

*Signé* : « LOUIS. »

Rouillé recommandait à Chauvelin d'avoir soin, en remettant cette touchante épître au roi de Sardaigne, d'y joindre « tout ce qu'il jugerait devoir faire impression sur l'esprit et sur le cœur de Sa Majesté ». Le roi de France se proposait d'ailleurs de faire indemniser les personnes victimes des dommages occasionnés lors de l'entreprise du 11 mai et de faire restituer les objets enlevés. Enfin, assurait Rouillé, on s'occupait de faire des recherches pour savoir si réellement des officiers avaient été mêlés à l'aventure; que si l'on en trouvait, ils seraient punis. Le ministre terminait en faisant appel à tous les talents de l'ambassadeur français auprès du roi de Sardaigne, « pour empêcher une rupture entre les deux Cours ».

Dès que Chauvelin fut en possession de la lettre autographe de Louis XV, c'est-à-dire le 31 mai, il s'empressa d'en aller faire part au chevalier Ossorio.

« C'est fort bien, Monsieur, déclara ce dernier, mais ce qui se dit dans l'intérieur du cabinet ne saurait passer pour une satisfaction. La sou-

veraineté blessée par un acte de violence ne saurait être dédommagée et réintégrée que par une action d'éclat. Un détachement est entré à main armée et en pleine paix dans le territoire de Savoie; il y a enlevé, à la face de toute l'Europe, des gens qui devaient se croire dans un asile sacré; tous les princes, jaloux, avec raison, des droits attachés à leur indépendance, attendent avec empressement la satisfaction qui, seule, peut constater et rendre réel le désaveu de cet attentat. Les souverains seraient en butte aux violences de leurs voisins plus puissants qu'eux, s'il suffisait de désavouer verbalement une entreprise visiblement contraire au droit des gens, et si les effets ne devaient nécessairement confirmer les paroles. Il n'y a qu'un genre de satisfaction proportionné à l'outrage, hors duquel tout le reste est insuffisant et illusoire... la restitution de Mandrin et de ses camarades. »

Le lendemain de cet entretien était un dimanche. Le roi de Sardaigne recevait à la Vénérerie. L'ambassadeur français s'y rendit de bonne heure. « Je me fis annoncer au roi de Sardaigne, écrit-il à Rouillé. Je lui remis la lettre du roi... Le roi de Sardaigne prit la lettre, la lut très lentement, la relut une seconde fois et en parut satisfait. » « Ensuite, prenant un air encore plus ouvert, ajoute Chauvelin, il me dit qu'un témoignage aussi frappant des sentiments du roi confirmait et réalisait les espérances que M. le comte de Sartirane lui donnait d'une satisfaction complète. »

« Ma cause, disait Charles-Emmanuel, est la cause de tous les souverains. Le roi mon neveu est plus intéressé que tout autre à en soutenir et à en défendre le droit. »

Allusion aux attentats contre la souveraineté française que les Anglais commettaient à l'époque même dans l'Amérique du Nord.

« L'entreprise sur mon territoire ayant été publique et éclatante, poursuivait le roi de Sardaigne, je ne puis douter que la réparation ne le soit de même et je l'attends avec d'autant plus de confiance et d'empressement, qu'elle prouvera à toute l'Europe l'amitié que le roi mon neveu a pour moi ! »

Mais, le 26 mai, Mandrin avait été exécuté. Le bruit en arriva à Turin, les premiers jours de juin, L'irritation, l'indignation, le dépit de chacun, depuis l'homme du peuple jusqu'au souverain, ne connurent plus de bornes.

Ossorio fit venir l'ambassadeur français pour lui transmettre la défense de reparaitre à la Cour.

Le roi de Sardaigne mettait le représentant de Louis XV littéralement à la porte.

Ainsi les événements tendaient à une rupture complète entre les deux États. Chauvelin mandait de Turin que « l'animosité », « les clameurs » allaient croissant. A Paris, Sartirane apprenait de son côté le supplice de Mandrin et se rendait chez Rouillé pour exiger une audience immédiate du roi. Rouillé dut l'accompagner à Versailles. « Le Roi Très Chrétien me parut décon-

certé, écrit l'ambassadeur italien. Il toussa et cracha, pendant quelque temps avant de me faire réponse. » « Enfin, dit Sartirane, il m'a répondu d'une voix tremblante. »

Quand il se retrouva seul avec son ministre, le roi rentra en possession de lui-même et se décida enfin à prendre une décision dans cette affaire, la seule décision qui pût encore arrêter un conflit armé. Il envoya Rouillé chez Sartirane lui annoncer que le roi de France enverrait à Turin l'un des grands seigneurs de sa Cour, pour y présenter des excuses en son nom au roi de Sardaigne.

Le choix de Louis XV tomba sur le comte Philippe de Noailles, fils du maréchal de ce nom et lui-même soldat de carrière.

Le 12 août au matin, à Turin, Chauvelin put en communiquer la nouvelle au chevalier Ossorio.

Au désir de la Cour de France, cette ambassade aurait d'ailleurs aussi peu d'éclat que possible. A Versailles, on eût souhaité que ce fût presque une ambassade de famille. Il ne conviendrait d'y voir qu'une marque de « complaisance » du roi de France pour son bon oncle de Sardaigne. Le comte de Noailles rendrait visite à toute la famille de Charles-Emmanuel III, au duc et à la duchesse de Savoie, au duc de Chablais, Benoît-Marie-Maurice, qui avait quatorze ans, et à Mesdames de Savoie, pour lesquelles leur cousin, le roi de France, avait une tendresse particulière; puis il irait à Parme réciter à l'Infant et à l'Infante les compliments du roi

leur beau-père et père, leur donner des nouvelles de sa santé et les rassurer tous deux sur les hostilités commencées par l'Angleterre. Bref, il fallait que, parmi ces effusions familiales, le reste se fit le moins « ostensiblement » possible.

Le comte de Noailles quitta Paris le 25 août. Le 30, il coucha aux Échelles. De cette localité, sur la frontière, il écrivit au commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie, qu'il ne ferait que passer à Chambéry sans s'y arrêter. Il n'en trouva pas moins, à son arrivée dans la ville, cinquante dragons avec un étendard pour lui faire cortège. Il passa la nuit du 1<sup>er</sup> septembre à Aiguebelle. Le 3, Noailles arriva à Suze, où, à la descente de son carrosse, il se heurta à une garde de cinquante hommes avec un drapeau, ainsi qu'à tous les officiers des quatre régiments en garnison dans la ville et au gouverneur, un respectable vieillard de quatre-vingt-quatorze ans. Il eut le canon, à son entrée et de même, le lendemain 4 septembre, quand il partit.

L'audience, pour laquelle l'ambassadeur français était venu, lui fut fixée par le roi de Sardaigne au samedi 6 septembre, dix heures et demie du matin.

Les représentants de Louis XV auraient voulu que la cérémonie se passât à la dérobee, sans bruit, ni témoins, sans appareil. Ils ne demandaient qu'à se faufiler par l'escalier de service; mais la Cour de Sardaigne, au contraire, désire donner à la manifestation le plus d'éclat et le plus de magnificence possible. Ossorio aurait

volontiers fait abattre des murailles, comme pour les triomphateurs antiques, afin de ménager une entrée sensationnelle au représentant extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne. Le comte de Noailles est entouré du plus grand nombre de soldats possible, de trompettes, de drapeaux, de chambellans et de maîtres des cérémonies; il est fourré, quoi qu'il en ait, dans les carrosses du roi; on lui met sur la poitrine toutes les décorations dont dispose la Cour de Turin, qui est au regret de ne pouvoir lui en offrir davantage, tandis que le représentant de Louis XV se désole de ne pouvoir les refuser.

Le chevalier Ossorio proposait une audience semi-publique; mais Noailles n'y voulait d'autre témoin que le roi lui-même; encore si le roi avait pu se dispenser d'y assister.... Enfin il fut décidé de commun accord que le roi de Sardaigne recevrait l'ambassadeur français en n'ayant auprès de lui que son ministre des Affaires étrangères. Noailles est donc placé dans le carrosse du roi, lequel est précédé d'un carrosse de Cour où se trouvent le grand maître des cérémonies avec deux gentilshommes de la Chambre; par-derrière, le carrosse de l'ambassade de France; à droite et à gauche, des valets de pied du roi de Sardaigne, que la livrée du comte de Noailles encadre sur les deux ailes. Ainsi le cortège se rend à l'audience de Charles-Emmanuel III, à travers des rues « bondées de peuple ». Au moment où il arrive au palais, la garde prend les armes et « rappelle ». Le palais est bourré de Suisses, de

gardes, d'uniformes : il y en a à toutes les portes, aux moindres encoignures, sur chaque marche des escaliers; paliers, vestibules, antichambres et salons sont « remplis de la première noblesse ». Noailles est d'abord conduit à la Salle des Ambassadeurs, d'où il est mené chez le roi.

Devant Charles-Emmanuel, qu'il trouva seul avec son ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'il avait été convenu, le comte de Noailles parla ainsi :

Sire,

Le Roi mon maître se devait à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé sur le territoire de Votre Majesté et la punition des coupables.

Mais les sentiments qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvait satisfaire que sa justice.

Le Roi, mon maître, a voulu que cette circonstance servît à resserrer toujours davantage les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins intimement à Votre Majesté que les liens du sang.

Je viens ici en porter de sa part le témoignage le plus solennel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter des ordres dictés par le cœur du Roi, mon maître, et d'assurer à Votre Majesté que son amitié lui sera toujours chère et précieuse.

La composition de ce petit morceau d'éloquence diplomatique doit être attribuée à l'abbé Delaville, premier commis aux Affaires étrangères. Elle ne paraît pas avoir été des plus aisées, car on en conserve plusieurs rédactions qui furent successivement tentées, avant qu'on arrivât à celle qui satisfît : les unes faisaient trop directement allusion aux événements du 11 mai, les autres n'en parlaient pas assez.

Le 20 septembre, l'ambassadeur extraordinaire eut son audience de congé. Le 21, Charles-Emmanuel III écrivait à « Monsieur son frère et neveu » la satisfaction qu'il avait éprouvée de la manière dont Noailles s'était acquitté de sa mission.

Il y avait cependant une ombre au tableau. La Cour de Turin avait été froissée, non seulement du caractère étroit, presque clandestin, que la Cour de France avait donné à l'ambassade, mais encore de la singulière réserve du discours prononcé au nom du monarque français.

A Versailles on avait eu le tort de ne pas comprendre que l'humiliation, à laquelle Louis XV s'était vu réduit, était dans le fait même d'envoyer une ambassade extraordinaire, pour faire des excuses à un « roitelet », comme on disait à Versailles; cette démarche consentie, le roi de France n'eût fait que se grandir en exprimant les regrets franchement et ouvertement.

D'autre part, à Paris, le mouvement de réprobation contre l'ambassade humiliante du comte de Noailles ne laissait pas de se développer. Sartirane y revient dans ses dépêches. Nouvelistes de cafés et de promenades publiques en parlaient ouvertement. « L'ambassade extraordinaire » donnait naissance à mille satires, chansons, petits vers et quolibets.

Le marquis d'Argenson traduit le sentiment général : « Il y a grande honte, et c'est à effacer de nos fastes. »

Il est vrai que les fermiers généraux étaient débarrassés de Mandrin.

Levet de Malaval dut lâcher les deux Nîmes, de leur vrai nom Pierre Tourant et François Gaussin, les deux contrebandiers que les argoulets avaient enlevés dans la matinée du 11 mai, à Saint-Genix-d'Aoste. Ils furent confiés à deux brigades de maréchaussée qui les remirent le 5 juillet 1755 — avec Claude Planche, le domestique du fermier Perrety, enlevé avec Mandrin au château de Rochefort — entre les mains des officiers du roi de Sardaigne; restitution qui se fit sur la frontière, « avec cérémonie ».

Il avait enfin été convenu que la Cour de France verserait des indemnités aux victimes des violences commises par les argoulets, les 10-11 mai, en terre de Savoie. La Cour de France avait ajouté qu'elle s'en rapportait à l'estimation qui serait produite par le roi de Sardaigne.

« Il est aisé de juger, écrivait Rouillé à Chauvelin, que les dommages auront été exagérés. »

Le Sénat de Savoie communiqua les résultats de l'enquête qu'il avait ordonnée : le chiffre des réclamations se trouva être d'une modicité extrême, presque ridicule. Pour plusieurs personnes assassinées, nombre de blessés, pour le pillage du château de Rochefort et de quatre ou cinq boutiques, on réclamait une somme totale de 34 957 livres 17 sols 6 deniers. Aussi Rouillé ne peut-il s'empêcher d'en écrire : « La fixation des indemnités ne pouvait être plus modérée. » Le ministre qui, en toute cette aventure, n'avait eu à faire qu'aux fermiers généraux et à leur séquelle, est stupéfait de se trouver brusquement en face d'honnêtes gens.

Restait la punition, solennellement promise, des officiers auteurs de l'attentat. De temps à autre, le comte de Sartirane, à Paris, en rappelait le souvenir au ministre des Affaires étrangères; mais celui-ci répondait invariablement que « l'on n'avait déjà que trop fait par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire et qu'une telle réparation devait tenir lieu de tout ».

Faut-il s'étonner que, à la suite de cette aventure, les sympathies de la Cour de Sardaigne soient allées à l'Angleterre, au début de la terrible guerre qui va s'engager? Rouillé s'en plaint à Sartirane. Les pages qui précèdent indiquent les vrais coupables : des châtelains roturiers mais fastueux et cousus d'or et d'argent.

## TABLE DES CHAPITRES

I. — LES FERMES GÉNÉRALES . . . . .	5
II. — LES CONTREBANDIERS. . . . .	10
III. — LA JEUNESSE DE MANDRIN. . . . .	16
IV. — LA CARRIÈRE DE MANDRIN. . . . .	57
V. — LA MORT DU CONTREBANDIER . . . . .	186